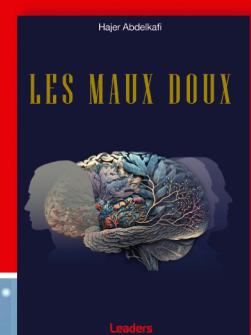


Taïeb Youssfi
La malédiction
de La Kasbah



Hajer Abdelkafi
Les maux doux
Le roman bien ressenti



N°152 - Janvier 2024 - 6 DT • www.leaders.com.tn

Leaders

2024

**La Tunisie brille
par ses talents**



Rim Mahjoub : La gardienne du temple Afek



LES FORFAITS INTERNET
ONE CONNECT
POUR UNE GESTION FLEXIBLE ET
MAITRISÉE DE VOTRE FLOTTE MOBILE

*Retrouvez les solutions Business de TT
sur **businessstawa.tn***



TT
Tunisie Telecom

1288)

2024

Bonne Année



Editorial

- 3** Cinq motifs d'espoir en 2024
Par Taoufik Habaieb

Opinion

- 12** L'économie : davantage de connexions que de modèles
Par Riadh Zghal

Chronique

- 14** Janvier aux «deux visages»
Par Abdelaziz Kacem
18 Gaza, Palestine : Mahmoud Darwich
Passants dans une parole passagère

En couverture

- 22** 2024 : La Tunisie brille par ses talents
24 Mounji Bawendi : Un parcours d'excellence, surmontant l'échec et persévérant dans la recherche
28 Un véritable exploit pour le bien de l'humanité
30 La volonté humaine d'exploration et l'avenir des nanosciences
32 En direct de Stockholm
34 Lueur d'espoir
Par Ahmed Friaa
37 La famille Bawendi : Tel père, tel fils
Par Dr Sadok Kallel
40 Le professeur Ben Mahfoudh à la Cour pénale internationale
Un juge indépendant mais portant la voix de la Tunisie
Par Salwa Hamrouni

- 44** Haykel Ben Mahfoudh
La diversité est essentielle pour une justice internationale authentique et équitable

- 48** Une lecture de l'élection de Haykel Ben Mahfoudh à la CPI
Par Hajar Gueldich

- 52** Un éminent juriste arabe à la Cour pénale internationale
Par Mohamed Salah Ben Aissa

Nation

- 56** Rim Mahjoub : La gardienne du temple Afek

International

- 58** Et si le martyre de Gaza délivrait le monde de l'hégémonie des Etats-Unis ?
Par Mohamed Ibrahim Hsairi

Société

- 62** Mzali, au fil de sa vie, de ses ambitions et du prix payé
66 La malédiction de La Kasbah
72 Fille de Tunis : Une passionnante histoire, aussi celle de la France avec la Tunisie
78 Hassen Saadaoui : L'ouvrier qui a préfiguré la gauche tunisienne
80 Les maux doux : Le roman bien ressenti de Hajar Abdelfkafi
84 Les deys de Tunis
Par Mohamed-El Aziz Ben Achour
90 Slim Benghazi : Le diplomate de la première génération

Billet

- 96** La «colonisabilité» au 21e siècle
Par Habib Touhami

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Taoufik Habaieb

CONSEILLER
Hédi Behi

COLLABORATEURS

- Walid Bel Hadj Amor • Monia Ben Jémia • Mohamed Larbi Bouguerra • Mounira Chapoutot Remadi • Rafik Darragi • Mohamed Derbal • Samy Ghorbal • Azzedine Guellouz • Mohamed Ali Halouani • Fatma Bentati • Ferhat Horchani • Haykel Ben Mahfoudh • Mohamed El Aziz Ben Achour • Rafaâ Ben Achour • Yadh Ben Achour • Sadok Belaid • Houcine Jaidi • Mohamed Jaoua • Elyès Jouini • Mohamed Ibrahim Hsairi • Abdelaziz Kacem • Hatem Kotrane • Salsabil Klibi • Ammar Mahjoubi • Radhi Meddeb • Habib Mallakh • Afef Hammami Marrakchi • Anis Marrakchi • Samir Marrakchi • Khadija Moalla • Mansour Moalla • Slaheddine Sellami • Ahmed Ounaïes • Habib Touhami • Riadh Zghal • Dr Sofiene Zribi

CONCEPTION & REALISATION

- Ahmed Cherni
(Directeur Artistique)
Raïd Bouaziz
(Designer)

PHOTOS
Mohamed Hammi - DR

MARKETING & COMMUNICATION

- Mohamed Taïeb Habaieb
(Système & Organisation)

APPUI
Habib Abbassi • Lamia Alayet
• Leïla Mnif • Khouloud Kefi
• Hamdi Mzoughi • Chaouki Riahi

IMPRESSION
Simpact

PR Factory

Ennour Building, Cité des Sciences,
BP 200, 1082 Tunis Mahrajène, Tunisie
Tel.: 71 232 111 / Fax: 71 750 333

- abonnement@leaders.com.tn
- marketing@leaders.com.tn
- redaction@leaders.com.tn

www.leaders.com.tn

VISA INFINITE DES PRIVILÈGES À L'INFINI



VISA



 UBCI

www.ubci.tn



• Par Taoufik Habaieb

Cinq motifs d'espoir en 2024

Et si l'année qui s'ouvre était porteuse de bonnes nouvelles, féconde et prospère ? Il suffit de chasser le mauvais augure pour y croire. Au lieu d'écouter les cassandres et de broyer du noir, l'espérance est permis. Il va falloir œuvrer pour l'accomplir.

L'espérance est notre réconfort, notre moteur, notre avenir. Plus que des vœux pieux, une succession d'événements heureux recentreront le monde, éteindront les foyers de guerre, profiteront à la Tunisie et amélioreront notre vie.

1 - L'apaisement des tensions politiques internes est vivement attendu. Une détente générale, tout en poursuivant la lutte contre la malversation, la corruption et la contrebande, créera un nouveau climat de confiance.

2 - La géopolitique sera importante. Deux grandes élections sont déterminantes pour dessiner les nouveaux contours en Europe et aux Etats-Unis.

- Du 6 au 9 juin prochain, les citoyens européens des 27 Etats membres choisiront leurs 720 députés au Parlement européen. Le risque, c'est la montée de la droite et de l'extrême droite. Un durcissement populiste, identitaire et clivant est à craindre. La relation avec les pays de la rive sud dont la Tunisie en pâtirait non seulement pour ce qui est de la migration, mais aussi pour l'ensemble de la coopération.

- **Aux Etats-Unis, les Américains choisiront essentiellement entre le maintien de Joe Biden et le retour de Donald Trump.** La différence est nette : les démocrates et les républicains n'ont pas la même conception des relations internationales, de l'économie mondiale, de l'intégrité de l'information sur les plateformes numériques, des changements climatiques et autres. Comme pour ce qui est des rapports avec la Chine, la Russie, l'Europe, Israël, la guerre en Ukraine, le carnage à Gaza et les droits des Palestiniens à un Etat indépendant.

- **Quelle qu'en soit l'issue, ces deux scrutins capitaux ne sauraient défavoriser la Tunisie.** En plaident pour la symbolique historique qu'elle représente, sa centralité dans la Méditerranée, sa proximité de l'Europe et sa contribution à la stabilité et la paix dans une région embrasée, elle constituera toujours un partenaire essentiel tant pour l'Europe que pour les États-Unis.

3 - La reprise économique mondiale et en Tunisie ne saurait tarder. Une réarchitecture des institutions financières internationales (FMI, Banque mondiale, etc.), une nouvelle gouvernance économique mondiale, la réduction des taux de financement, le recyclage de la dette, l'accroissement des aides publiques et la mobilisation des investissements commenceront à produire leur effet bénéfique.

4 - L'avancée scientifique et technologique apportera son lot de grands progrès. Chaque nouvelle découverte, chaque recherche confirmée, chaque innovation, facilitera la vie, allègera les souffrances, et réduira les risques. Les nouveaux vaccins contre les diverses pandémies qui se multiplient, les nouveaux médicaments, les nouvelles techniques de traitement contre le cancer et d'autres graves maladies marquent une avancée précieuse. Notre vie n'en sera que plus améliorée.

5 - De grandes réussites tunisiennes s'accomplissent. Les Tunisiens brillent dans les arts, la culture, la science, la médecine, l'ingénierie, la finance, l'agriculture, l'industrie, les services et le sport. Des générations montantes, faites de talents, de volonté et de génie, accèdent à des positions élevées, raflant prix prestigieux et hautes distinctions.

Nos champions récolteront de l'or aux Jeux olympiques Paris 2024. Dix athlètes tunisiens ont d'ores et déjà assuré leur participation à la XXXII^e olympiade (du 26 juillet au 11 août 2024). Particulièrement en pointe, Ahmed Ayoub Hafnaoui (natation), Mohamed Khalil Jendoubi (taekwondo) et Ons Jabeur (tennis) porteront notre ambition de gagner chacun une médaille d'or, un véritable sacre mondial.

L'année 2024 ne manquera pas de nous combler de bonheur. Malgré une conjoncture mondiale exacerbée, malgré les épreuves de la vie, malgré les difficultés rencontrées au quotidien rien qu'au marché, malgré un stress s'exerçant de partout, l'espérance est permis. Chacun y puisera les sources de son réconfort et de sa joie de vivre.

Prendre son destin en main, agir, et rebondir sans cesse : les lendemains seront meilleurs. Espérons ! Espérez ! Espérez et Tunisiens !

Bonne & Heureuse Année 2024

T.H.



Entre TikTok et X

Comment contrecarrer la propagande israélienne et expliquer au monde tant de vérités sur le carnage perpétré à Gaza et dans les territoires occupés ? Une célèbre créatrice de contenu venue à Tunis en provenance de Ramallah, Alaa Hamdan, en a livré les secrets. Invitée des J.E., elle a indiqué qu'elle a été convaincue de s'adresser aux jeunes, en langue anglaise, sur leur réseau social préféré TikTok, avec ses codes appropriés. Pour les décisionnaires internationaux, elle a recouru à X (ex-Twitter), avec des messages plus brefs et ciblés. Le résultat a été époustouflant : rapidement ses posts ont enregistré des millions de «vu», avec des interactions significatives. «La bataille contre l'occupation israélienne est aussi une bataille cybernétique, confie-t-elle à Leaders. Nous n'avons trouvé aucune peine pour crédibiliser notre discours tant les faits sont édifiants. Nous ne prétendons pas être des journalistes ou les remplacer, mais nous apportons notre témoignage en temps réel pour la plus large audience possible.» Alaa cite la réussite de la campagne de boycott des produits d'origine israélienne et les marques étrangères liées à Israël. Elle souligne aussi la puissance des messages adressés sur X aux hommes et femmes politiques dans le monde, la mobilisation de la jeunesse et montre les performances accomplies. L



The Residence à Douz

Vous avez aimé The Residence à Gammarth ? Vous adorerez The Residence à Douz. Aux portes du Sahara, un nouveau concept de luxe pour vivre «une véritable évasion dans un paysage de rêve où le silence retentissant du désert, troublé seulement à l'occasion par la faune du désert, est un élixir pour l'âme.» L

Le sommet de l'avenir



Les Nations unies y mettent le paquet. «Des solutions multilatérales pour un avenir meilleur» sont au cœur d'un sommet mondial devant se tenir à New York les 22 et 23 septembre prochain. Cinq chapitres sont inscrits à l'ordre du jour et leurs notes conceptuelles d'ores et déjà publiées. Ils portent notamment sur la réarchitecture de la finance mondiale et la transformation de sa gouvernance, l'intégrité de l'information sur les plateformes numériques, l'établissement d'un pacte numérique mondial qui définirait des principes, des objectifs et des actions visant à promouvoir un avenir numérique ouvert, libre et sûr, ainsi que les politiques en faveur de la jeunesse.

La diplomatie tunisienne s'y investit. Un large débat particulièrement sur la réfonte de la Banque mondiale et du FMI, ainsi que le pacte numérique, gagnerait à être instauré en Tunisie afin de formuler des recommandations appropriées et laisser notre empreinte. L

AMEN BANK

L'EXCELLENCE, AU SERVICE DES CLIENTS

POUR LA
3^{ème}
ANNÉE
CONSÉCUTIVE

POUR LA
2^{ème}
ANNÉE
CONSÉCUTIVE



fir^{A M E N}
st
BANK

*Étude IPSOS - Qualimétrie - Septembre à Novembre 2023. Plus d'infos sur escda.tn



بنك الأمان
AMEN BANK
Le Partenaire de votre Succès



PACK
DIAMANT



BRILLEZ AVEC ÉLÉGANCE



Avec le prestigieux Pack Diamant, La Banque de Tunisie offre à sa clientèle privilégiée des produits et services personnalisés



CENTRE DE RELATION CLIENT | 81 10 12 12

www.bt.com.tn

Chronologie décembre 2023

4 décembre

Le président de la République, Kaïs Saïed, rend visite aux blessés palestiniens accueillis dans un certain nombre d'hôpitaux publics et de cliniques privées.

5 décembre

- Inauguration du Musée de leader syndical Farhat Hachad par le chef de l'Etat.
- Visite inopinée du président de la République au gouvernorat de Béja.
- L'inflation se replie à 8,6% en novembre contre 8,6% en octobre, selon l'Institut national de la statistique (INS).

6 décembre

Le président de la République préside la cérémonie de commémoration du 71e anniversaire de l'assassinat du martyr Farhat Hachad à La Kasbah.

8 décembre

L'agence de notation Fitch Ratings maintient la notation souveraine de la Tunisie à « CCC- ».

10 décembre

L'Assemblée des représentants du peuple (ARP) adopte le projet de loi de finances pour l'année 2024 dans son intégralité avec 116 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions.

11 décembre

La Banque Centrale de Tunisie (BCT) maintient inchangé son taux directeur à 8% lors de la réunion de son Conseil d'administration.

13 décembre

- Mme Ramatoulaye Bâ Faye, ambassadrice du Sénégal, rend une visite d'adieu au président de la République.
- Mohammad Reza Raouf Shibani, ambassadeur de la République islamique d'Iran, rend une visite d'adieu au président de la République.
- Inauguration d'une statue symbolisant la résistance de la femme palestinienne au rond-point du quartier diplomatique du Centre Urbain Nord de Tunis en face de l'ambassade de Palestine.

Cette œuvre de l'artiste Hassine Mokdad, en collaboration avec l'artiste sculpteur Chokri Toujani, a été réalisée avec l'appui du ministère des Affaires culturelles.

17 décembre

- Le président de la République, Kaïs Saïed, se rend au Koweït pour présenter ses condoléances à la suite du décès de Son Altesse Cheikh Nawaf Al Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, Emir du Koweït.
- La Tunisie accueille un deuxième groupe de blessés palestiniens pour leur prodiguer des soins.

19 décembre

Le président de la République félicite son homologue égyptien Abdel Fattah Al Sissi à l'occasion de sa réélection pour un nouveau mandat.

20 décembre

Le chef de l'Etat, Kaïs Saïed, effectue des visites inopinées aux gouvernorats de Béja et Zaghouan.

21 décembre

Kaïs Saïed reçoit le ministre russe des Affaires étrangères, Sergueï Lavrov.
Le président de la République reçoit la ministre indonésienne des Affaires étrangères, Retno Marsudi.

24 décembre

Election des membres du Conseil national des régions et des districts.

Distinctions

Ons Jabeur

Lauréate des deux Prix « Karen Sportsmanship Award » et « Peachy Kellmeyer Player Service Award » décernés par le Women's Tennis Association « WTA Awards » pour l'année 2023.



Leila Temime Blili

Lauréate du Prix Louis Marin 2023 décerné par l'Académie des sciences d'outre-mer pour son livre « Les femmes de la Maison houssaynite - Al Harîm al Maçoun », édition Script.

Samia Kassab Charfi

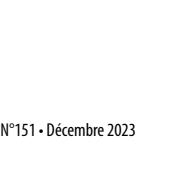
Universitaire, poétesse, nouvelliste, lauréate du 16e Prix « Ibn Khaldoun Leopold Sédar Senghor 2023 » décerné par l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences (Alesco) et l'Organisation internationale de la Francophonie pour sa traduction, de l'arabe au français, du roman « Barg Ellil » du romancier tunisien Béchir Khraïef (1917-1983).



Rami Rahmouni (14 ans)

Champion de natation, décroche deux médailles d'or et une de bronze dans les catégories 1500, 800, 400 mètres nage libre au championnat d'Afrique juniors qu'a abrité les îles Maurice.





Ministère des Affaires étrangères,
de la Migration et des Tunisiens à
l'étranger

1 - Hachemi Agili

Ministre plénipotentiaire, chargé des fonctions de directeur du Maghreb arabe à la direction générale des relations bilatérales avec les pays arabes.

2 - Ali Ezzeddini

Ministre plénipotentiaire, chargé des fonctions de directeur du Proche et Moyen-Orient à la direction générale des relations bilatérales avec les pays arabes.

Saoussen Cherif

Ministre plénipotentiaire, chargée des fonctions de directeur des relations avec les pays du Golfe à la direction générale des relations bilatérales avec les pays arabes.

3 - Elyes Lakhal

Ministre plénipotentiaire, chargé des fonctions de directeur de l'Organisation de coopération islamique et du Conseil de coopération du Golfe à la direction générale des organisations maghrébines, arabes et islamiques.

Yassine Ben Taleb Ali

Conseiller des affaires étrangères, chargé des fonctions de directeur de l'Union du Maghreb arabe à la direction générale des organisations maghrébines, arabes et islamiques.

4 - Nabil Ben Khedher

Ministre plénipotentiaire hors classe, chargé des fonctions de directeur de l'inspection et de l'évaluation des postes consulaires et multilatéraux à la direction générale de l'Inspection et de l'évaluation.

5 - Bouzekri Rmili

Ministre plénipotentiaire, chargé des fonctions de directeur des relations avec les pays d'Afrique Australe, du centre et de l'Afrique de l'Est à la direction générale des relations bilatérales avec les pays d'Afrique.

6 - Sarra Chaouani

Ministre plénipotentiaire, chargée des fonctions de directeur de l'Union africaine à la direction générale pour l'Union africaine et les organisations régionales africaines.

Hana Berrezouga

Ministre plénipotentiaire, chargée des fonctions de directeur des regroupements et des partenariats régionaux à la direction générale pour l'Union africaine et les organisations régionales africaines.

Abdessatar Rebey

Ministre plénipotentiaire, chargé des fonctions de directeur des consultations juridiques



Rim Ben Memmi

Ministre plénipotentiaire, chargée des fonctions de directeur des relations avec les pays du centre et de l'est de l'Europe à la direction générale des relations bilatérales avec les pays d'Europe.

Ridha Chehida

Ministre plénipotentiaire, chargé des fonctions de directeur des priviléges et immunités diplomatiques à la direction générale du protocole diplomatique.

Ministère du Commerce et du Développement des exportations

• **Conseil de la concurrence**

Président

9 - Hassen Guizani

Membres

Mechket Slama

Samia Jmili

Arbia Khammassi

Naoufel Elbatti

Weld Mokrani

Moez Essousi



• **Agence de mise en valeur du patrimoine et de la promotion culturelle (Amvppc)**

10 - Lotfi Naddari

Directeur général

pluxee

Plus qu'une
Carte Repas.



Expériences
collaborateurs
personnalisées

rendez-vous sur pluxee.tn

Elections

Académie nationale de chirurgie (France)



Dr Imed Frikha
Membre

Union tunisienne des professions libérales (Utpl)



Walid Ben Salah
Président



Me Hatem Mziou
Vice-président

Union mondiale des professions libérales (Umpl)



Faouzi Kechrid
Président pour un mandat de 4 ans

Fédération nationale des communes tunisiennes (Fnct)



Fethi Mejri
Président

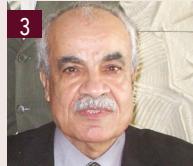
Décès



1 - Slim Ben Ghazi
103 ans, diplomate, premier ambassadeur de Tunisie à Alger (1962) puis à Téhéran, Ankara et à La Haye, militant, l'un des fondateurs de la revue « Tounes Al Fatet ».



2 - Youssef Mokaddem
Diplomate, ambassadeur de Tunisie au Caire puis à Mascate, représentant permanent de la Tunisie auprès de la Ligue des États arabes, secrétaire d'Etat au ministère des Affaires étrangères, conseiller diplomatique auprès du Premier ministre, Mohamed Ghannouchi.



3 - Pr Radhi Daghfous
Professeur et directeur du département d'histoire à la faculté des Sciences humaines et sociales de Tunis (Fshst), historien, chercheur, directeur du laboratoire « Monde arabo-islamique médiéval » (1999 -2012), président de l'Association tunisienne des historiens (1990-1994), ancien membre du Comité international des sciences historiques et du comité scientifique de la revue "Les Cahiers de Tunisie".



4 - Taoufik Kechrid
Ingénieur général de l'aviation civile, ancien P.D.G. de l'Office national de la météorologie.



5 - Rachid Bouchamaoui
Homme d'affaires.



6 - Hajar Bouhlali
Ancienne députée du parti « Qalb Tounes » à l'ARP, élue dans la circonscription de Kasserine.



7 - Me Hajar El Aroussi
Avocate, ancienne députée du parti « Nidaa Tounes », élue dans la circonscription de Sfax.



8 - Mohamed Masmouli
83 ans, journaliste, animateur et producteur à la Radio tunisienne, auteur et poète.

Abdessalem Atoui
Syndicaliste, ancien secrétaire général du syndicat des affaires religieuses.



GEELY

The power of technology The art of security

Garantie 5 ans ou 150 000 KM



www.geelytunisie.com

COOLRAY

70 131 000

SOTUDIS ZOUARI
CONCESSIONNAIRE AUTOMOBILE



• Par Riadh Zghal⁽¹⁾

L'économie : davantage de connexions que de modèles

Il y a aujourd'hui des concepts qui remontent irrésistiblement au premier plan des débats, ceux qui portent sur le développement, la concurrence, le partenariat, le social et la solidarité. Ce sont des concepts qui rappellent que le cœur de l'économie ce sont les transactions, autrement dit des relations entre des personnes qui représentent des institutions, qui ont des intérêts à partager, s'opposent, négocient, trouvent des arrangements et/ou subissent le coût de leurs conflits. C'est une relation qui se structure autour d'une activité. L'activité est in fine une transaction qui implique «*conflict, mutualité et ordre*», selon Commons (1932).

Il est significatif que de nombreux économistes récipiendaires du prix Nobel ont construit leurs théories sur les implications des relations entre agents économiques et certaines catégories sociales. En effet, en 1995 l'Académie royale des sciences a décidé d'étendre le prix à des candidats spécialisés dans les domaines des sciences politiques, de la psychologie, ou de la sociologie, dont les travaux ont un impact sur l'économie. Parmi eux il y a jusqu'à aujourd'hui au moins treize qui ont reçu le prestigieux prix Nobel. Dès 1978, c'était Herbert Simon, qui avait reçu le prix en reconnaissance de ses travaux sur les processus de décisions dans les organisations économiques. Claudia Goldin est titulaire du prix de cette année, ses travaux ont apporté un éclairage sur la situation des femmes sur le marché du travail. C'est la troisième femme après Elinor Ostrom (2009), spécialiste de la théorie de l'action collective et de la gestion des biens communs, et Esther Duflo (2019), économiste du développement. Gary Becker, spécialisé en microéconomie et en sociologie politique, a reçu le prix Nobel en 1992 «Pour avoir étendu le domaine de l'analyse microéconomique à un large champ de comportements et d'interactions humains, dont des comportements non marchands».

Depuis la nuit des temps, la création et la distribution de richesses ont fonctionné à travers des liens sociaux. « L'économie

est mise en relation des acteurs », affirme l'économiste Elena Lasida. Depuis, les solidarités de groupe qui règlent le travail collectif, le partage et l'épargne, les sociétés n'ont pas cessé d'innover dans des formes multiples de transaction génératrices d'un certain ordre économique. Ce que l'on désigne aujourd'hui par « crowdfunding » et économie sociale et solidaire a déjà existé depuis des siècles sous d'autres appellations. En étudiant l'activité économique de Sfax, une ville prospère au XVIIIe siècle, l'historien Ali Zouari avait révélé que « le modèle économique » appliqué reposait sur l'éthique des commerçants, comme on les appelait à cette époque. La confiance que les gens plaçaient en eux leur permettait de collecter l'argent auprès de tous ceux qui voulaient le fructifier. C'était le crowdfunding pratiqué sans ce concept « savant » qui est arrivé deux siècles plus tard !.

Des formes traditionnelles d'organisations sociales d'entraide et de création de richesse ont existé de tout temps à travers toute la planète. Ce sont le fruit de l'imagination collective créatrice de modes d'organisation du travail collaboratif, d'épargne, de répartition des ressources sur un fond de valeurs et de solidarité. Il s'agit de répondre à des besoins communs de survie, de venir au secours d'une personne ou d'un groupe de personnes en difficulté, ou bien de mutualiser les forces et les moyens pour une tâche exigeante. Cela porte des noms : la touiza dans notre région maghrébine, les tontines diverses dans les pays africains. La touiza est surtout orientée vers l'entraide dans les grands travaux agricoles et de construction. Les tontines sont surtout orientées vers l'épargne et la disponibilité de moyens financiers pour répondre à des besoins pressants ou pour entreprendre une activité économique.

Les solidarités locales font souvent la richesse des régions comme l'a montré Arnaldo Bagnasco dont le livre *La troisième Italie* publié en 1977 a marqué un tournant dans la perception de la dynamique industrielle créatrice de richesse, qui n'est



...Le modèle des souks spécialisés dans les médinas constitue une autre forme d'organisation socioéconomique où cohabitent concurrence et coopération. Il existe à travers le monde des projets de développement économique qui misent sur le capital social pour stimuler l'entrepreneuriat, valoriser des activités artisanales, industrialiser et exporter. On a des exemples dans le modèle chinois des «township and village enterprises» ou entreprises de bourgs et de cantons, et dans le modèle japonais «one village one product»....



pas fondée sur le grand capital financier mais sur le capital social. Bagnasco a révélé une Italie centrale truffée de districts industriels constitués de petites entreprises actives dans une branche industrielle particulière (cuir, sidérurgie, habillement, construction mécanique...). Les rapports au sein de ce tissu d'entreprises concurrentes sont organisés selon des règles implicites «qui garantissent la prévalence du comportement coopératif sur le comportement prédateur.» (Emanuele Felice 2015). Le modèle des souks spécialisés dans les médinas constitue une autre forme d'organisation socioéconomique où cohabitent concurrence et coopération. Il existe à travers le monde des projets de développement économique qui misent sur le capital social pour stimuler l'entrepreneuriat, valoriser des activités artisanales, industrialiser et exporter. On a des exemples dans le modèle chinois des «township and village enterprises» ou entreprises de bourgs et de cantons, et dans le modèle japonais «one village one product».

La prise de conscience de l'importance du capital social dans la conduite des affaires a gagné les grandes entreprises qui se sont engagées dans des alliances tantôt pour affronter la grande concurrence, tantôt pour s'assurer une économie d'échelle à travers l'alliance avec des fournisseurs et des distributeurs. L'exemple le plus patent est celui des sociétés de transport aérien. Et lorsque l'innovation et la recherche et développement ont été érigées en vecteurs principaux de compétitivité dans un marché globalisé, des liens forts se sont tissés entre entreprises, universités, centres de recherches et institutions administratives et de services. Cela a donné naissance aux technopoles et aux systèmes productifs locaux.

Aujourd'hui, le champ des connexions qui suscite un intérêt croissant s'est élargi à la société dans son ensemble et prend des formes multiples. Le commerce équitable se préoccupe d'une rémunération décente des travailleurs du bout de la

chaîne de valeur tels les petits agriculteurs, la responsabilité sociétale des entreprises invite à se préoccuper de la planète et de la population, les associations de business angels font bénéficier les primo-entrepreneurs de leur expérience et de leurs réseaux relationnels, l'économie sociale et solidaire aux multiples facettes s'impose de plus en plus.

En plus de leur enracinement dans l'histoire des peuples, les organisations sociales et solidaires n'ont pas cessé de se multiplier avec une riche palette d'appellations, le digital n'est pas en reste de cette dynamique : coopératives, mutuelles, organisations de la société civile, réseaux de commerce équitable, collectifs de consommateurs, associations de travailleurs de l'économie informelle, monnaies complémentaires, divers modes d'épargne collective, plateformes de logiciels libres, bases de données en accès libre, plateformes de social selling et autres groupements de développement agricole ou d'intérêt économique. L'ESS s'accorde de toutes les activités au point de s'ériger en secteur à part qui s'ajoute aux secteurs public et privé.

En revanche, toutes ces connexions ne fonctionnent pas de manière saine et efficiente si elles ne sont pas adossées à des institutions et des infrastructures performantes. «Lorsqu'un économiste dessine un diagramme de l'offre et de la demande sur le tableau noir, il n'énumère pas forcément tous les prérequis institutionnels qui se cachent derrière les deux courbes.» (Naidu, Rodrick, & Zucman ; 2019).

A cet égard, on voit combien le rôle de l'Etat est décisif. Un déficit de la prise en considération du capital social en matière d'économie ajouté à une gouvernance peu soucieuse du capital humain est dramatique pour un pays en mal d'une stratégie porteuse de développement économique et social.■

R.Z.

Chronique



• Par Abdelaziz Kacem

Janvier aux «deux visages»



1

Janvier, mois païen par excellence, celui de Janus, dieu des portes et des passages. Depuis deux millénaires et quelque, l'ère chrétienne s'en est emparée pour commencer son calendrier. Je ne sais par quelle intolérante piété, les Tunisiens, plus musulmans que leurs coreligionnaires de La Mecque et de Médine, occultent la référence christique et disent fêter « l'Année administrative ». J'ai toujours dénoncé cette hypocrisie en précisant que l'Administration n'est pas la sœur jumelle de Jésus-Christ.

2

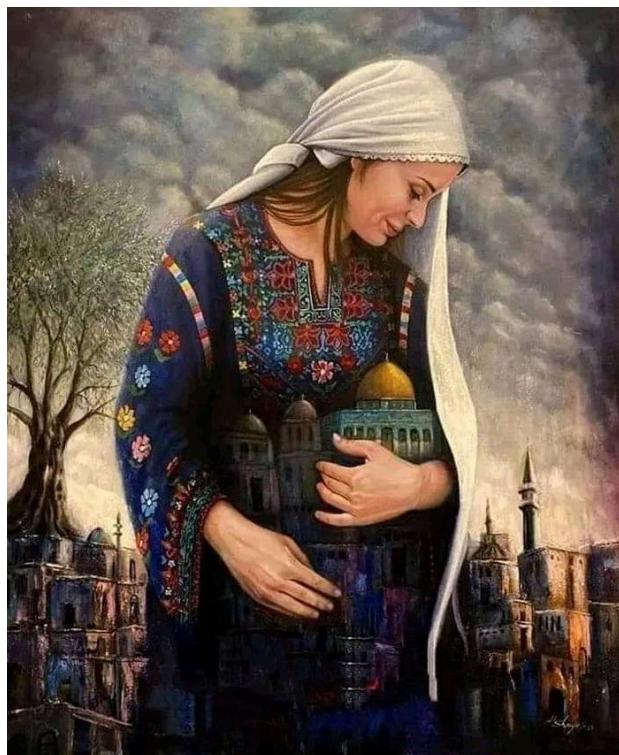
Longtemps, pourtant, nous avons partagé avec nos frères chrétiens leurs deux réveillons. Cette année, la Basilique de la Nativité, à Bethléem, est en deuil. Les responsables chrétiens et les autorités municipales de la ville ainsi que les chrétiens jordaniens ont décidé, fin novembre, d'annuler toutes les festivités publiques, en solidarité avec toutes les victimes de la « barbarie » de l'armée israélienne à Gaza, mais aussi à



l'ensemble de la Palestine occupée, notant la destruction de maisons, d'écoles, d'hôpitaux et de lieux de culte. Ainsi, à la Noël, sur le lieu de naissance de Jésus, la place de la Mangeoire n'a reçu aucune décoration. À la Basilique, aucune célébration n'a été servie, seuls des services traditionnels et des méditations ont été organisés. Classée au patrimoine mondial de l'Unesco, chaque année, elle accueillait deux millions de visiteurs. Elle est déserte depuis octobre dernier.

3

Depuis le concile de Vatican II (Rome 1965), les relations islamо-chrétiennes sont apaisées. Cependant. Pire que l'extrémisme israélien, le sionisme chrétien, qui sévit aux USA. Ses adeptes, les Évangéliques, attendent de pied ferme la venue du Messie. Ils croient que Jésus



© Mamoun Al Shayeb

s'impatiente pour revenir au pays de sa naissance, pour faire régner un ordre de Paix et de Justice. Mais il ne le peut que si la Terre sainte se débarrassait littéralement de tous les Arabes, qui y sont encore. Parmi les gourous de la secte, le pasteur Greg Locke, de l'État du Tennessee, presse Israël à transformer Gaza en «parking» et à faire exploser le Dôme du Rocher pour faire place au Troisième Temple et inaugurer le retour de Jésus. Tout comme Trump, Biden croit en ces sornettes. Mais le rhapsode est d'un autre avis :

*Et si demain Jésus
Jésus de Palestine
Ressuscitait parmi le Peuple élu
Il porterait sa croix à Gaza, à Jénine
Ou se ferait cracher dessus*

4

Les israélites orthodoxes crachent au passage des soutanes et des pèlerins. Pour l'ultra-orthodoxe Itamar Ben Gvir, aujourd'hui sinistre ministre de l'Intérieur au gouvernement d'extrême droite de Netanyahu, «cracher sur les chrétiens n'est pas un crime, c'est une tradition.», ce serait même un acte pieux. Impliqué dans le meurtre de Rabin, Ben Gvir a été inculpé plus d'une cinquantaine de fois par la justice pour incitation à la haine. Pour mieux piétiner la loi, il fit des études en droit, devint avocat pour, dit-il, «se défendre lui-même» et défendre tous les fanatiques de Judée et Samarie. En 2006, c'est bien lui qui a défendu les criminels qui avaient attaqué aux cocktails Molotov une maison où deux parents palestiniens et leur bébé furent brûlés vifs. C'est lui qui a armé les colons pour chasser les Palestiniens. Il empoisonne aujourd'hui la vie des Palestiniens en Cisjordanie.

5

Tsahal a perdu tout sens moral mais aussi la raison si tant est qu'elle en ait jamais eu. En tirant à bout portant sur les otages qu'elle est censée venir libérer, les prenant pour des Palestiniens, prouve qu'elle est là pour la seule mission qu'elle sait accomplir : tuer. Gaza est aux trois quarts rasée. C'est un génocide. Tout est prémedité. Les enfants, les femmes, les équipes médicales, les sapeurs-pompiers, les journalistes-reporters sont des cibles privilégiées. Il n'y a pas de victimes collatérales, sinon les valeurs occidentales. L'Europe des Lumières a ruiné tout son soft power. Nous autres, élites trahies du Sud, nous avons perdu tous nos arguments pour un

dialogue des cultures, sain et fructueux. Les grands criminels et leurs complices répondront-ils, un jour, de leurs actes ? Rien n'est moins sûr.

6

Pourtant, il faut bien reprendre le chemin du dialogue. L'opinion publique internationale, trompée, un moment, par le narratif sioniste mensonger, commence à comprendre le fond des choses et demande des comptes à leurs dirigeants inféodés. Nous pestons contre l'Europe occidentale, sur la base de ce dont nous étions persuadés. Nous ne nous sommes pas aperçus qu'elle a cessé d'être maîtresse d'elle-même. Son engagement ruineux contre la Russie en Ukraine. Mais que Diable allait-elle faire dans cette galère ? Et la cause palestinienne, la vieille Europe, n'a-t-elle pas toujours soutenu les résolutions des Nations unies à ce sujet ? Depuis quand et sous quel chantage, s'est-elle laissé vassaliser par les États-Unis ?

7

Et nous autres, Arabes meurtris, quand donc allons-nous faire notre autocritique ? Oui, les événements montrent bien que nous sommes mal-aimés. Sommes-nous aimables ? L'acharnement israélien à tuer nos frères, à les affamer, à les assoiffer, à les spolier, à les dépouiller jusqu'à leur qualité d'êtres humains, pourquoi la communauté internationale a-t-elle mis du temps pour en être révoltée ? Il y a certes une islamophobie débile et débilitante, qui a gagné toutes les couches sociales en Occident.

8

Le quotidien Nice Matin du 19 novembre dernier rapporte une édifiante anecdote à cet égard. À l'école Pierre Merle de Nice, pendant la récréation, trois élèves du CE2 ont été vus agenouillés, le front contre le tronc d'un arbre de la cour dans les branches duquel une bâche blanche est restée coincée. Une chaude alerte à la prière musulmane. Le bon maire très à droite, Christian Estrosi, s'en émeut. En vigilant gardien de la laïcité à l'école, il convoque les parents, qui s'en expliquent : les trois gamins de huit ans jouaient « à se faire peur », prenant la bâche accrochée pour un fantôme. Dans son communiqué, le maire remercie les parents de leur compréhension. Mais il omet de dire ce à quoi jouaient les trois gamins ni qu'ils ne sont même pas de religion musulmane.

© Mamoun Al Shayeb



9

Qu'avons-nous fait pour enrayer le processus ? Il est vrai que ce sont des officines occidentales en général et américaines en particulier qui ont créé al Qaïda et Daesh, par d'odieuses manipulations ; il est évident que les victimes musulmanes de l'islamisme sont autrement plus nombreuses que les non-musulmanes. De la talibanisation de l'islam asiatique à la boko haramisation de l'islam maraboutique en Afrique, au printemps frériste en terre arabe, il est temps d'essayer enfin de comprendre pourquoi notre islam est si scandaleusement manipulable. Le mal est en nous, une vigoureuse thérapie est à entreprendre sans plus tarder. Il faut absolument toiletter l'islam, le débarrasser d'une exégèse périmée.

10

Et j'en reviens à Janus, le dieu bifrons. Doté de deux visages, l'un tourné vers le passé, l'autre vers l'avenir ; l'un regarde l'Orient, l'autre l'Occident. Et le poète, dans le secret des dieux, dira le double désarroi des deux mondes :

Ma biface effigie flotte aux vents aux rafales
Et le mal se dédouble aux facultés duales

*Et la mémoire endort le regret qui la mord
Au tréfonds d'un Levant rivé à ses annales
De cet Orient qui perd le nord et de ce Nord
DésORIENTé j'écris ce vain journal de bord. A.K.*

LA FONDATION ARTS & CULTURE BY UIB SPONSOR DU PROGRAMME VILLA BAIZEAU DE « LE CORBUSIER & JEANNERET »

Actualité de l'architecture simple

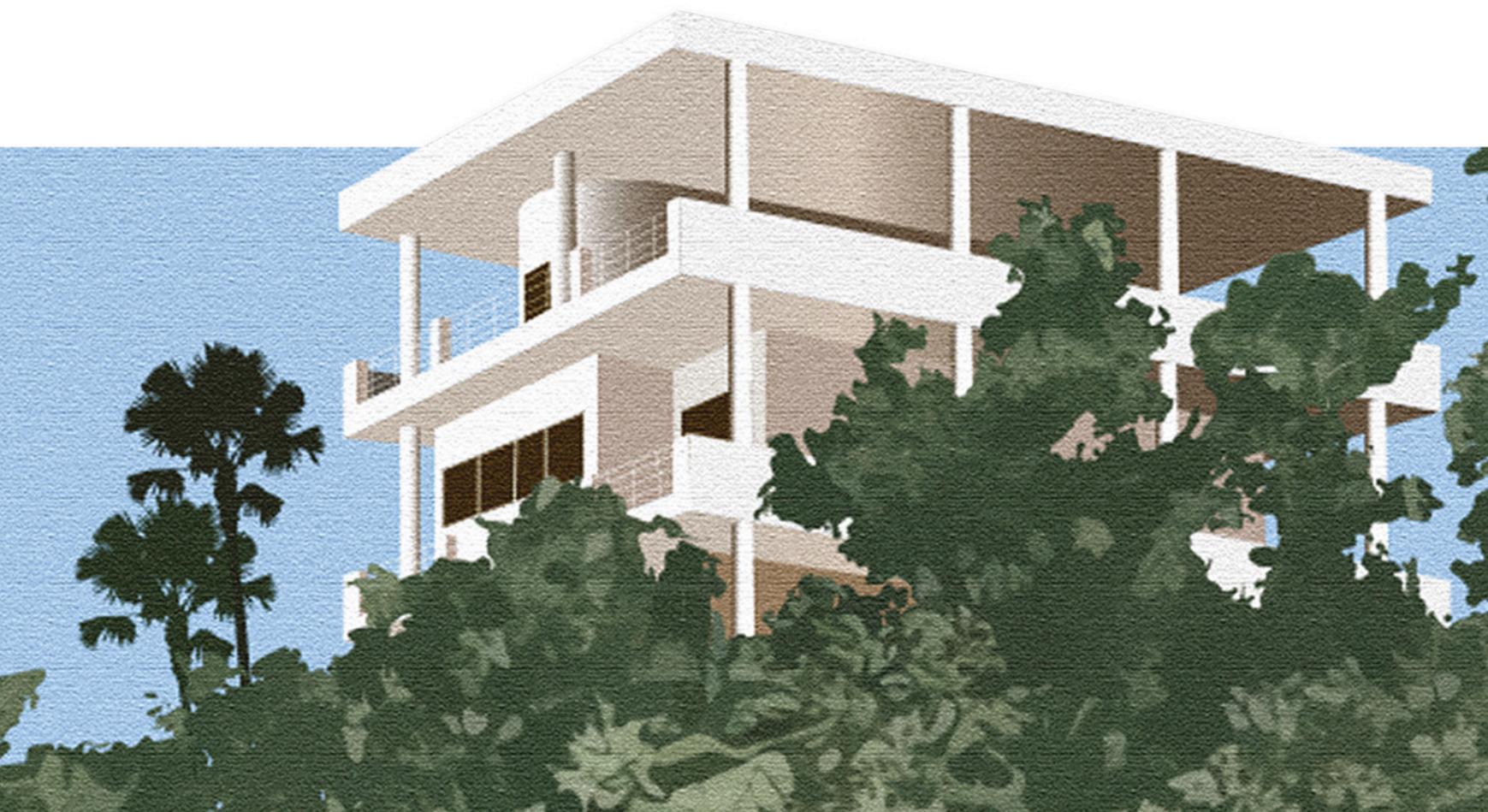
15 jan. 15 mai 2024 - Exposition d'architecture au 32Bis à Tunis

Seules les ruines demeurent

16 jan. 16 mar. 2024 - Exposition d'art contemporain à la chapelle Sainte-Monique IHEC

Précisions sur l'habitat contemporain collectif

16 jan. 19 jan. 2024 - Colloque à l'Ecole Nationale d'Architecture et d'Urbanisme de Tunis



Gaza, Palestine

Qu'aurait dit le grand poète palestinien Mahmoud Darwich (1941-2008), s'il était encore parmi nous ? Quel cri aurait-il lancé, de sous les bombes israéliennes meurtrières, des décombres de Gaza, des camps de réfugiés, de la résistance d'un peuple ciblé par l'extermination, resté debout face au carnage ?

Sa voix nous manque aujourd'hui. Son œuvre immense reste pour nous un refuge, un ressourcement, un motif de réconfort et d'espoir. Chaque ligne de ses écrits s'incruste dans les cœurs.

Que mieux, pour exprimer aujourd'hui cette colère qui nous envahit que de rappeler l'un de ses poèmes. Le professeur Abdelaziz Kacem a porté son choix sur

عابرُون في كلامٍ عابرٍ

«Passants dans une parole passagère», qu'il a traduit lui-même en langue française. Hymne à la Palestine.



Mahmoud Darwich

Passants dans une parole passagère

*Vous qui passez entre les mots qui vont passant,
Ramassez vos noms, allez-vous-en !
Retirez vos heures de notre temps, allez-vous-en !
Servez-vous à loisir du bleu de la mer et du sable de la mémoire,
Volez plein de photos dans l'espoir de savoir
Mais jamais vous ne saurez
Comment une pierre de notre sol en arrive à plafonner le ciel*

*Vous qui passez entre les mots qui vont passant,
Vous disposez de l'épée ; nous avons notre sang
Vous disposez de l'acier et du feu ; nous avons notre chair.
Vous disposez d'un char de plus ; nous avons la pierre.
Vous disposez d'une bombe à gaz ; nous avons la pluie
Et nous tous, au même vent, au même ciel, sommes redevables
Prenez donc votre part de notre sang, allez-vous-en !*



© Mamoun Al Shayeb

عَابِرٌ فِي كَلَامٍ عَابِرٍ

مُحَمَّدْ وَرَفِيقُهُ



أَيُّهَا الْمَارُونَ بَيْنَ الْكَلِمَاتِ الْعَابِرَةِ
اِحْبَلُوا أَسْمَاءِكُمْ وَانْصَرُوهَا
وَاسْبَحُوهَا سَاعَاتِكُمْ مِنْ وَقْتِنَا، وَانْصَرُوهَا
وَخُذُوهَا مَا شِئْتُمْ مِنْ زُرْقَةِ الْبَحْرِ وَرِيمِ الْذَّاكِرَةِ
وَاسْرَاقُوهَا مَا شِئْتُمْ مِنْ صُورِ، كَيْ تَعْرِفُوا
أَنَّكُمْ لَنْ تَعْرِفُوا
كَيْفَ يَبْنِي حَجَرُّمْ مِنْ أَرْضِنَا سِقْفِ السِّيَاءِ

أَيُّهَا الْمَارُونَ بَيْنَ الْكَلِمَاتِ الْعَابِرَةِ
مِنْكُمُ السَّيْفُ وَمِنْنَا دُمْنَا
مِنْكُمُ الْفُولَادُ وَالنَّارُ - وَمِنْنَا لِحْنُنا
مِنْكُمْ دَبَابَةُ أُخْرَى - وَمِنْا حَجْرٌ
مِنْكُمْ قَبْلَةُ الْغَازِ - وَمِنْا الْبَطْرُ
وَعَلَيْنَا مَا عَلَيْكُمْ مِنْ سِيَاءِ وَهُوَءِ
فَخُذُوهَا حَتَّىٰ كُمْ مِنْ دَمِنَا وَإِنْصَرُوهَا
وَادِّخُلُوهَا حَفْلًا عَشَاءِ رَاقِصٍ وَانْصَرُوهَا
وَعَلَيْنَا، نَحْنُ، أَنْ نَحْسَسَ وَرِيدَ الشَّهَدَاءِ
وَعَلَيْنَا، نَحْنُ، أَنْ نُحْيِيكَمْ كَمَا نَحْنُ نَشَاءِ

أَيُّهَا الْمَارُونَ بَيْنَ الْكَلِمَاتِ الْعَابِرَةِ
كَالْغُبَارِ الْبُرْرِمُ وَأَيْنِمَا شَئْتُمْ وَلَكُنْ
لَا تَرُوْ وَابْنَنَا كَالْحَشَرَاتِ الطَّائِرَةِ
فَلَنَافِ أَرْضِنَا مَا نَعْمَلُ

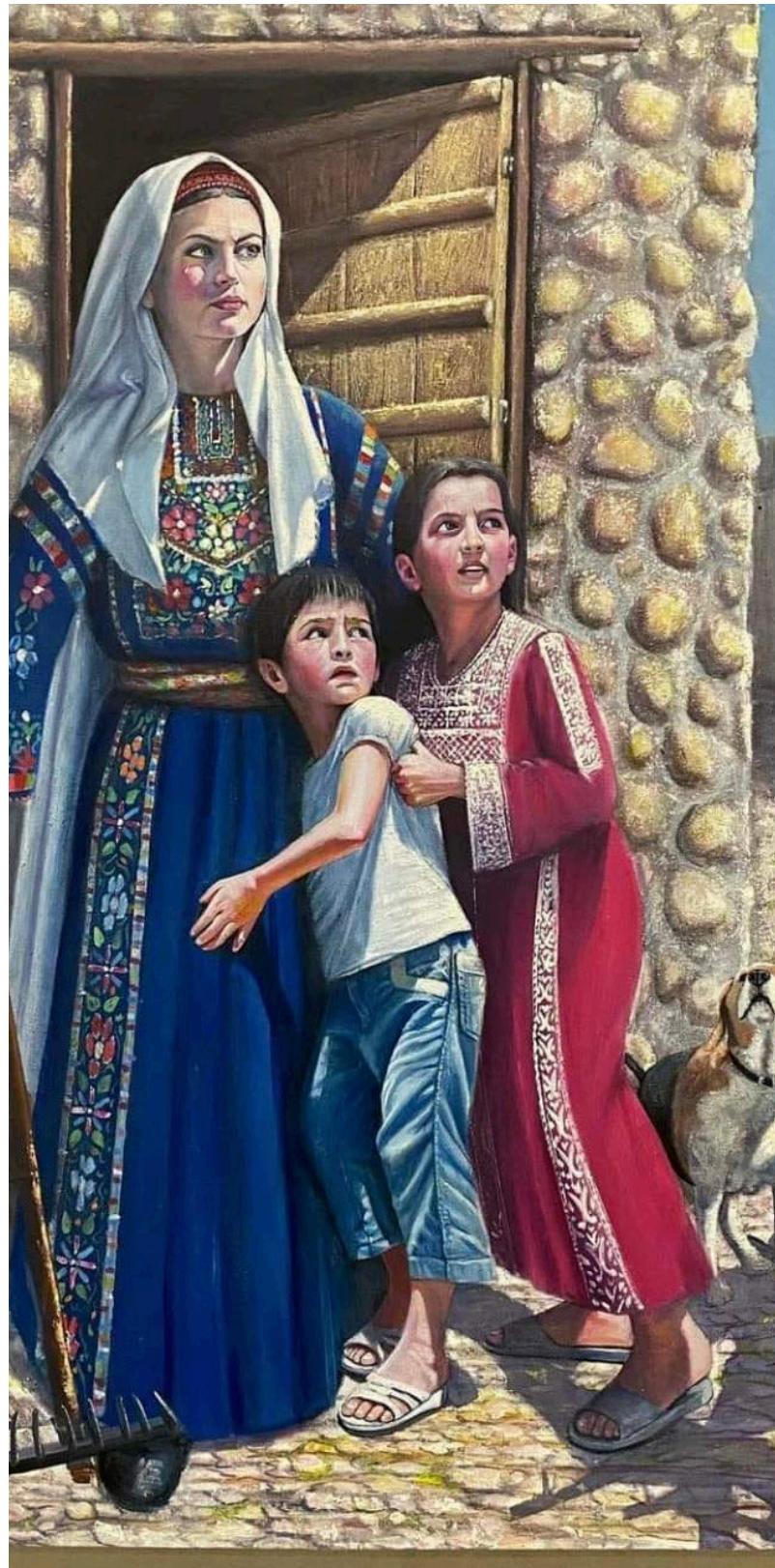
*Un dîner dansant vous attend, entrez-y, allez-vous-en!
 C'est à nous de garder les rosiers des martyrs
 Et c'est à nous de vivre à tout loisir
 Vous qui passez entre les mots qui vont passant
 Telle une âcre poussière, passez à votre guise,
 Mais non parmi nous, pareils aux insectes volants.
 Car nous avons une terre à travailler
 Du blé à cultiver, à arroser de la rosée de nos corps
 Ce que nous avons là n'est pas à vous plaire
 Pierre ou pudeur
 Libre à vous d'aller vendre le passé à la brocante;
 Libre à vous de ramener le squelette de la huppe,
 Sur un plateau de céramique.
 Ce dont nous disposons n'est pas à vous plaire
 Nous avons l'avenir
 Et sur nos terres, nous avons une œuvre à accomplir*

*Vous qui passez entre les mots qui vont passant,
 Empilez vos illusions dans un trou abandonné et allez-vous-en !
 Ramenez l'aiguille à l'heure légale du veau sacré
 Ou au tic-tac de la musique d'un pistolet
 Ce dont nous disposons ici n'est pas à vous plaire. Allez-vous-en !
 Nous avons ce dont vous êtes dépourvus : une patrie qui saigne,
 Un peuple saigne.
 Une patrie apte à l'oubli comme au souvenir.*

*Vous qui passez entre les mots qui vont passant,
 Il est temps de vous en aller.
 Séjournez là où vous voudrez, mais loin de nous.
 Il est temps de vous en aller.
 Trépasssez là où bon vous semble, mais ne mourez pas chez nous.
 Car nous avons sur nos terres une œuvre à accomplir.
 Ici, le passé nous appartient.
 Nous détenons le cri initial de la vie,
 Nous avons le présent, le présent et le futur,
 À nous l'ici-bas et l'au-delà,
 Sortez donc de notre sol,
 De notre terre, de notre mer,
 De notre blé, de notre sel, de notre plaie,
 De toute chose, sortez des vocables de la mémoire,
 Vous qui passez entre les mots qui vont passant !*

Mahmoud Darwich

Traduit de l'arabe par Abdelaziz Kacem



© Mamoun Al Shayeb



ولنا قيٌّ نرَبِّيه ونسقيه ندِّي أجسادنا
ولنَاماليس يُرضيكم هنَا

حجرٌ.. أو خجلٌ
فخذوا الباضِي، إذا شئتم إلى سوق التِّحْفِ
وأعيدوا الهيكل العظيم للهُدُّهِ، إن شئتم
على صحن خزفِ
فلنَاماليس يُرضيكم، لنا المستقبلُ
ولنافِ أرضنا مانعِلٌ

أيها الشارون بين الكلمات العابرةِ
كَدسوأوها مِكْمُّمُ في حُفَرَةِ مهجورةِ، وانصافوا
وأَعْيَدُوا عَقْرَبَ الْوَقْتِ إلى شاعِيَةِ العَجْلِ الْمُقْدِسِ
أوَلَى توقيتِ موسيقى مِسِّيسُ

فلنَاماليس يُرضيكم هنا، فانصافوا
ولنَاماليس فيكم: وطنٌ ينْزَفُ، شعبٌ ينْزَفُ
وطَنٌ يصلحُ للنسيان أو للذاكِرَةِ
أيها الشارون بين الكلمات العابرةِ

آن أن تُنْصَافوا
وتُقْيِّبُوا أينما شئتمُ ولكن لا تُقْبِيَوا بَينَنا
آن أن تُنْصَافوا

ولتَمُوتوا أينما شئتمُ ولكن لا تُمُوتوا بَينَنا
فلنافِ أرضنا مانعِلٌ
ولنافِ الباضِي هنا
ولنا صوتُ الحياةِ الأولى
ولنا الحاضرُ، والحاضرُ، والمستقبلُ
ولنا الدنيا هنا.. والآخرةَ

فاخر جوامِنْ أرضِنا
من بَرِّنا.. من بَحْرِنا
من قَبَّحنا.. من مِلْحَنَا.. من جُرْحَنَا
من كل شيءِ، واخر جوامِنْ مِفَرَّدَاتِ الذاكِرَةِ
أيها الشارون بين الكلمات العابرةِ!

2024

La Tunisie brille par ses talents

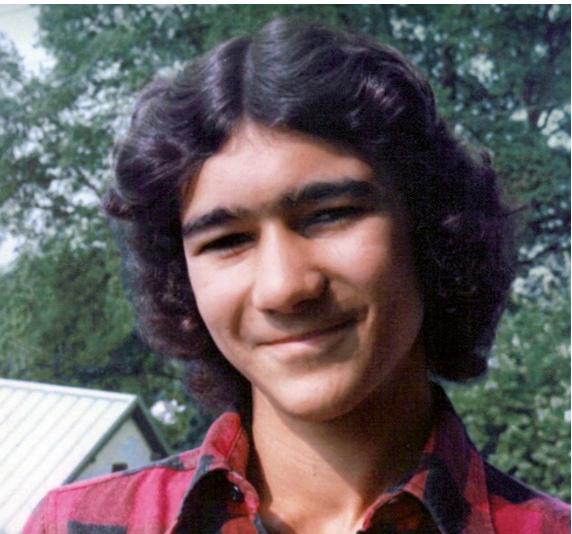
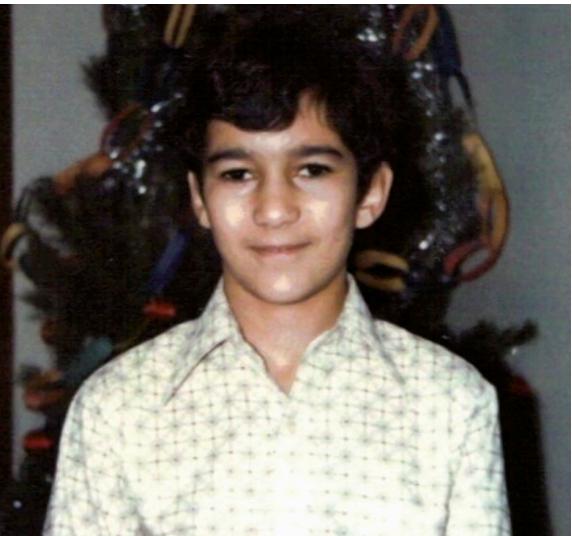
Il n'est de richesse que d'hommes... et de femmes. La Tunisie a la chance d'en être féconde, d'en être fière. Deux illustres Tunisiens viennent de se distinguer. Le premier, Mounig Bawendi, a reçu avec deux autres coéquipiers le Prix Nobel de chimie 2023. Le second, Haykel Ben Mahfoudh, a été élu juge à la Cour pénale internationale (CPI). Il sera le premier juge tunisien et arabe à y siéger.

Chacun d'entre eux a accompli un excellent parcours et fait preuve de passion et de patience. Tous deux incarnent une histoire, inspirent la jeunesse.

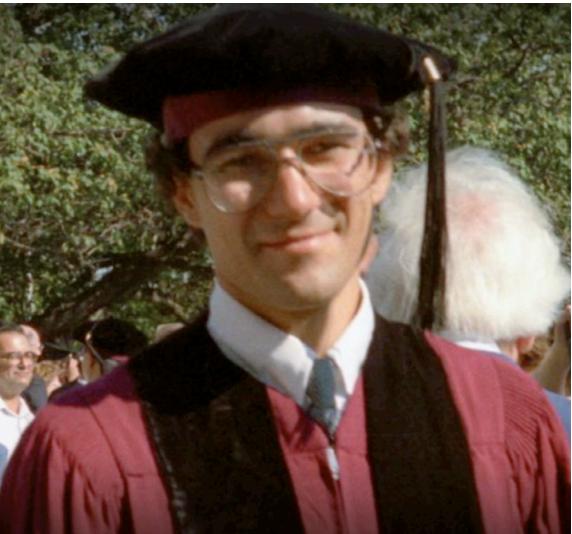
Il appartient à la Tunisie de les célébrer, de les inviter partout, de les solliciter pour rencontrer les jeunes dans les régions, de les motiver et de leur montrer la voie de la réussite. Cultiver et maintenir ce lien est essentiel. Avec eux, comme avec les autres Tunisiens qui réussissent aux quatre coins de la planète. Ce trésor caché est précieux. Sachons le valoriser.

Ils sont 100% Tunisiens, ils le resteront toute leur vie durant et transmettront à leurs descendants l'âme et la valeur d'un pays si riche en talents, si pluriel. Mounig et Haykel nous offrent en ce début de nouvel an un motif de fierté, une lueur d'espoir. Ils donnent l'exemple et démontrent que tout peut devenir possible.





Mouni Bawendi
**Un parcours d'excellence,
surmontant l'échec
et persévérant dans
la recherche**



La voie n'était pas toute lactée pour Moungi Bawendi.
Couronné à 62 ans, avec deux de ses aînés, E. Brus (80 ans) et Alexei I. Ekimov (78 ans) du Prix Nobel de chimie 2023, il demeure humble, la voix douce, et la modestie chevillée au corps. En apprenant la bonne nouvelle le mercredi 6 octobre dernier, il n'a rien changé à son programme, se présentant à 9 heures du matin précises à son cours d'introduction à la mécanique quantique, au Massachusetts Institute of Technology (MIT), Cambridge aux Etats-Unis d'Amérique.

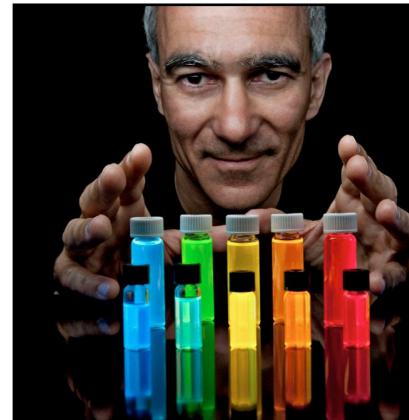


Photo by Len Rubenstein

® Photo by Len Rubenstein

Les racines profondes de Moungi Bawendi sont ancrées dans la ville de Tazerka, entre Korba et Nabeul, au cœur du Cap Bon. C'est là que vit encore la vieille famille dont son père, Mohamed Salah Bawendi, est originaire. Brillant mathématicien, il avait enseigné en Tunisie, puis en France, avant de s'installer avec sa famille aux Etats-Unis d'Amérique. (Voir encadré).

Moungi Bawendi est né à Paris en 1961 d'une mère française et d'un père tunisien. Il a grandi entre Paris, Tunis et Nice avant d'émigrer à l'âge de 10 ans dans l'Indiana, où son père enseignait les mathématiques à l'université de Purdue. Il a obtenu son diplôme à Harvard en 1982 et son doctorat à l'université de Chicago en 1988.

Le lauréat du prix Nobel, rapportent les médias, a échoué à son premier examen de chimie alors qu'il était en première année à l'université de Harvard, obtenant 20 sur 100, la plus mauvaise note de la classe. M. Bawendi avait si facilement réussi tous ses examens de chimie au lycée qu'il ne s'est pas préparé pour l'examen de Harvard, a-t-il rappelé

lors d'une conférence de presse organisée pour célébrer son prix Nobel de chimie.

«J'ai pensé : "Oh mon Dieu, c'est la fin pour moi"», a-t-il déclaré à propos de l'examen de Harvard. «Je connaissais la matière, mais je ne savais pas comment m'entraîner pour les examens. J'ai appris à le faire. Après cela, j'ai eu des centaines de points à chaque examen, en gros». Moungi Bawendi a reçu le Nobel de Chimie pour la découverte et la synthèse de "points quantiques", de minuscules particules utilisées dans toute une série de technologies. Les deux autres lauréats avec lui sont Louis E. Brus, professeur à l'université Columbia, et Alexei I. Ekimov, de Nanocrystals Technology Inc. à New York.

La réussite de M. Bawendi dans ses études de chimie de premier cycle l'a conduit à un programme de doctorat à l'université de Chicago et à un stage d'été dans les célèbres laboratoires Bell du New Jersey dans les années 1980. C'est là qu'il a rencontré pour la première fois Brus, co-récipiendaire du prix Nobel, et qu'il s'est intéressé à l'éénigme des points quantiques, de minuscules

cristaux qui peuvent être manipulés pour émettre différentes couleurs de lumière.

L'environnement des laboratoires Bell était différent de celui du monde universitaire, car les experts interagissaient dans de nombreux domaines. «Il y régnait une atmosphère d'énergie et de science», a déclaré M. Bawendi. «C'est pourquoi, lorsqu'il a fallu postuler pour un poste postdoctoral, j'étais impatient d'y retourner.»

Bawendi a rejoint le département de chimie du MIT en tant que professeur en 1990, où ses recherches se sont concentrées sur de nouvelles méthodes pour créer une grande quantité de points quantiques de taille identique.

En 1993, il a trouvé la bonne recette avec une équipe d'étudiants. «Il y a eu beaucoup d'essais, d'erreurs et d'échecs», explique-t-il. «Lorsque je suis arrivé au MIT, pratiquement rien ne fonctionnait et nous devions tout réinventer. Et c'est grâce à ce processus de réinvention, sur une période de quelques années, que nous sommes arrivés là où nous devions être».

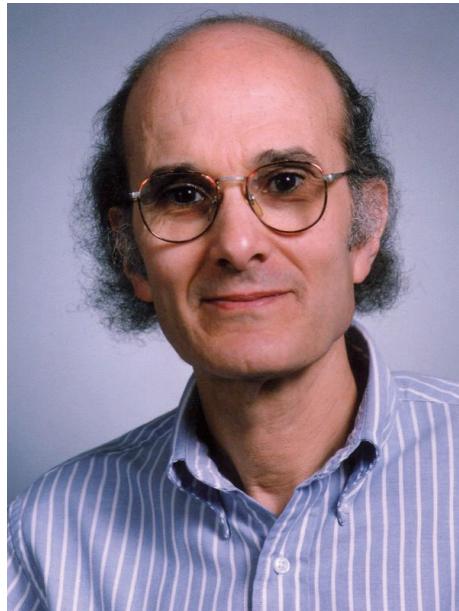
Après un article publié en 2002 par Bawendi et son collègue Vladimir Bulović, professeur au MIT, qui explorait l'utilisation des points quantiques dans les diodes électroluminescentes, certaines des premières applications commerciales de ces minuscules cristaux concernaient les écrans d'ordinateur et de télévision. En 2004, les deux professeurs et quelques étudiants ont créé une société appelée QD Vision à Lexington pour développer une technologie d'affichage. Le

premier téléviseur à points quantiques, présenté par Sony en 2013, utilisait la technologie de l'entreprise. Samsung a racheté QD Vision en 2016.

Aujourd'hui, les points quantiques sont couramment utilisés dans les téléviseurs et les moniteurs pour fournir les couleurs les plus vibrantes et les plus saturées, a déclaré Seth Coe-Sullivan, un ancien étudiant du MIT qui a travaillé avec Bawendi et a cofondé QD Vision. «Les produits

commercialisés contenant des points quantiques représentent environ 60 [milliards] ou 80 milliards de dollars», a déclaré M. Coe-Sullivan.

Bawendi était brillant mais aussi humble, a déclaré son cofondateur. «Il parle si doucement qu'il faut se pencher pour entendre ce qu'il dit», a déclaré M. Coe-Sullivan, aujourd'hui cofondateur et directeur général d'une autre start-up spécialisée dans les points quantiques et basée dans le Michigan. ■



Un père qui lui a transmis la passion de la recherche

Le Professeur Mohamed Salah Bawendi est né en 1937 à Tunis. Il fut l'élève de Bernard Malgrange et prépara sa thèse de 3e cycle et sa thèse d'Etat (1963-1967) à Orsay. De 1966 à 1970, il a enseigné au département de mathématiques de la faculté des Sciences de Tunis. Il a créé en 1968 avec les Professeurs Mohamed Amara et Khelifa Harzallah le DEA de mathématiques à la faculté des Sciences de Tunis. Il a travaillé comme assistant puis comme professeur dans des universités en France de 1960 à 1976, en particulier comme professeur à Paris 6 (1974-1976). Il poursuivit sa carrière aux Etats-Unis à Purdue puis à San Diego. Au début des années 1970, Mohamed Salah Bawendi a été l'un des grands animateurs des EDP linéaires en France avant de s'orienter dans un deuxième temps vers l'analyse complexe, dont il fut un des leaders. Comme beaucoup d'EDPistes, il a encadré plusieurs étudiants et a exercé également des responsabilités importantes au sein de l'IMU et de l'AMS.

Source : Société tunisienne de mathématiques

ASSURANCE EPARGNE**RETRAITE
HORIZON**

la meilleure façon de redémarrer !

The image features a large smartphone character with a friendly, anthropomorphic design. It has a smiling face, large white eyes, and a small red mouth. It is wearing a dark blue protective case. The phone is holding a shiny gold coin in its right hand. A man with a beard and short dark hair, dressed in a black t-shirt and black pants, is standing next to the phone, reaching out towards it with a smile. The background is a soft-focus landscape with green hills and a clear sky. On the ground in front of them are two small green leaf icons.

Avantage Fiscal

Fructifier votre épargne

Taux minimum garanti



Suivez votre
plan d'épargne
sans vous déplacer



Effectuez vos
versements
dépôts l'espace WININTI



Un véritable exploit pour le bien de l'humanité

Discours de présentation du professeur Heiner Linke,
membre de l'Académie royale des sciences de Suède, membre
du comité Nobel de chimie, 10 décembre 2023. *Traduction non officielle*



Vos majestés, vos altesses royales, chers lauréats du prix Nobel, Mesdames et Messieurs, Les matériaux peuvent avoir des propriétés extrêmement différentes. Par exemple, les matériaux peuvent être durs, mous ou cassants. Ils peuvent être transparents, réfléchissants ou colorés. Ils peuvent conduire l'électricité ou la chaleur, ou être de bons isolants. Les matériaux peuvent être chimiquement réactifs ou stables, magnétiques ou non magnétiques, ou fondre à haute ou basse température.

Lorsque l'homme a découvert de nouveaux matériaux, il a souvent changé radicalement notre société. Les premiers exemples sont le bronze, le fer et l'acier. La transformation numérique et l'électrification en cours sont rendues possibles par les semi-conducteurs et les matériaux des batteries.

Traditionnellement, pour créer un nouveau matériau, nous choisissons de nouvelles compositions chimiques et structurelles, c'est-à-dire que nous combinons des atomes dans de nouvelles constellations.

Cependant, au début du 20e siècle, peu après le développement de la théorie quantique, une prédiction frappante a été faite : selon la mécanique quantique, les propriétés d'un matériau pourraient être complètement modifiées s'il était rendu si petit qu'il n'avait que quelques atomes de diamètre. En d'autres termes, il devrait être possible de modifier les propriétés d'un matériau en ajustant simplement sa taille, sans changer sa composition.

Par exemple, il a été calculé que si les particules étaient suffisamment petites pour comprimer l'onde mécanique quantique des électrons, ces derniers seraient capables de stocker plus d'énergie, qu'ils pourraient ensuite libérer sous la forme d'un photon lumineux. Par conséquent, les grosses particules devraient émettre de la lumière rouge, les petites particules de la lumière bleue et toutes les couleurs intermédiaires.

Pendant plusieurs décennies, cette prédiction est restée purement théorique. Il semblait presque impossible de fabriquer des particules composées d'un nombre spécifique d'atomes et présentant la structure cristalline parfaite et les surfaces vierges requises.

Aleksey Yekimov a relevé ce défi en utilisant des méthodes de verrerie. Au cours du processus de refroidissement du verre en fusion, il a réussi à créer des cristaux de chlorure de cuivre dont la couleur varie en fonction de la taille, comme le prévoit la mécanique quantique. Il a ainsi découvert qu'il était possible de fabriquer des points quantiques.

Louis Brus a ouvert la voie à la production de points quantiques libres dans une solution, en utilisant des méthodes chimiques standard. Sa découverte a déclenché une vague d'intérêt pour la fabrication de ces nouveaux nanomatériaux et pour leur utilisation dans des applications passionnantes.

Au début, cependant, il était encore difficile de produire des points quantiques d'une qualité suffisamment élevée et en grandes quantités.

Mounig Bawendi a mis au point une méthode chimique ingénierie qui permet de produire des points quantiques de très haute qualité. Cette méthode pourrait être modifiée pour créer des structures plus complexes et passer à la production industrielle.

Les découvertes des lauréats de cette année ont apporté des contributions décisives au domaine interdisciplinaire des nanosciences. Les nanotechnologies consistent à fabriquer des structures mille fois plus petites qu'une mèche de cheveux et à les utiliser pour créer des appareils et des technologies plus performants, plus sûrs et plus puissants. Les points quantiques sont utilisés pour explorer la vie interne des cellules biologiques, pour améliorer les écrans et la qualité de l'éclairage LED à faible consommation d'énergie et pour marquer les tissus tumoraux pendant les opérations chirurgicales. Des recherches intensives sont également menées sur l'utilisation des points quantiques pour améliorer les cellules solaires, l'électronique flexible et la technologie de communication quantique.

Mounig Bawendi, Louis Brus et Aleksey Yekimov, Votre découverte des points quantiques et de leur fabrication a ouvert la voie à une nouvelle façon de concevoir les matériaux et a contribué à catalyser le domaine des nanosciences. Il s'agit là d'un véritable exploit pour le bien de l'humanité.

Au nom de l'Académie royale des sciences de Suède, je tiens à vous adresser nos plus chaleureuses félicitations. Permettez-moi maintenant de vous demander de vous avancer et de recevoir vos prix Nobel des mains de Sa Majesté le Roi.



© CLAUDIO BRESCIANI

© SZILARD KOSZTICSAK



La volonté humaine d'exploration et l'avenir des nanosciences

Dans son discours de remerciements en son nom et celui de ses deux autres co-récipiendaires, Moungi Bawendi a rappelé que l'exploration réussie avait commencé par une simple question. La réponse a été studieuse, concluante. *Discours (traduction non officielle)*

Vos Majestés,
Vos Altesses Royales,
Excellences,
Chers lauréats,
Mesdames et Messieurs,

Au nom du professeur Louis Brus, du docteur Aleksey Yekimov et de moi-même, nous tenons à remercier l'Académie royale des sciences de Suède et la Fondation Nobel pour le magnifique honneur que leur confère ce prix. Nous sommes redevables à nos étudiants, à nos boursiers postdoctoraux et à nos collaborateurs pour leurs contributions qui ont fait partie intégrante de ce prix. Nous sommes profondément reconnaissants du soutien de nos familles et de nos amis.

Les scientifiques sont des explorateurs, nous posons des questions et nous nous efforçons de trouver des réponses sur le monde qui nous entoure. Les réponses nous changent parfois profondément, et parfois elles conduisent à des technologies qui ont un impact important. Dans notre cas, l'exploration a commencé par une simple question sur l'émergence des propriétés, de l'échelle atomique à l'échelle macroscopique.

La construction d'un cristal macroscopique commence par quelques atomes ou molécules qui sont ensuite reliés à d'autres atomes ou molécules. Les premiers atomes ou molécules ne ressemblent en rien au produit final. Au début de la croissance, les lois magiques de la mécanique quantique dominent, mais au fur et à mesure que le cristal grandit, les propriétés plus banales de la mécanique classique apparaissent. Se demander comment le monde atomique évolue vers le monde macroscopique nous conduit inévitablement dans un nouveau monde merveilleux, le nanomonde, que nous appelons aujourd'hui le domaine des nanosciences et des nanotechnologies. Les points quantiques, pour lesquels nous sommes honorés aujourd'hui, ont été à l'origine de ce nouveau monde. Ils brillent d'un vif éclat pour son avenir et les possibilités encore inimaginables qu'il offre.

Ce soir, portons donc un toast à la volonté humaine d'exploration et à l'avenir des nanosciences.



© SZILARD KOSZTICSAK

En couverture

© TT NEWS AGENCY



En direct de Stockholm

A la veille de la remise de son Prix Nobel, le 10 décembre dernier, Dr Moungi Bawendi a été célébré par l'ambassade de Tunisie à Stockholm lors d'une réception donnée en son honneur, en présence de membres de notre communauté scientifique en Suède. L'ambassadeur Riadh Ben Slimane et son épouse Samia étaient ravis de recevoir à la résidence de Tunisie Pr Bawendi, qui était accompagné de sa conjointe, la journaliste américaine Rachel Zimmerman, ainsi que leurs convives venus de différentes régions du royaume, même de l'extrême nord, au-delà du cercle antarctique, Lulea. Honoré par cette délicate attention de la part de son pays d'origine, PrBawendi a eu l'amabilité d'interagir avec les scientifiques tunisiens qui étaient curieux de connaître son parcours et les clés de son obtention du Prix Nobel. Dans sa réponse, il a mis l'accent sur le sérieux, la persévérance et la patience pour parvenir à des résultats scientifiques probants.

Témoignages de deux convives présents à cette occasion.



Un équilibre élégant entre accessibilité et érudition



En prenant la parole, le Pr Bawendi a captivé l'auditoire avec une voix claire et posée. Ses mots, choisis avec soin, retracent le parcours d'un homme passionné par la recherche et dévoué à la poursuite de la connaissance. Il parle de ses découvertes avec humilité, attribuant son succès à un travail d'équipe et à un environnement propice à l'innovation. Les convives l'ont écouté avec admiration et respect. Ils l'ont chaleureusement applaudi à la fin de son discours, appréciant ses accomplissements scientifiques. Le Pr Bawendi, avec une modestie remarquable, se frayait un chemin parmi les invités, partageant poignées de main chaleureuses, sourires sincères et anecdotes captivantes. Il a pris le temps de poser pour des photos souvenir, s'assurant presque de capturer un moment avec chacun des participants. Sa présence, à la fois humble et imposante, tisse un lien unique entre les divers aspects de la cérémonie. Cet équilibre élégant entre accessibilité et érudition fait de cet événement un instant inoubliable pour la communauté tunisienne en Suède.

Ghazi Fourati, chef d'entreprise spécialisé dans la vente en ligne de pièces automobiles et plus particulièrement de suspensions pneumatiques pour voitures de luxe

Une source d'inspiration



Le professeur Moungi Bawendi fait preuve d'une grande modestie. Il a gracieusement partagé les résultats de certaines de ses recherches novatrices, accueillant les questions avec un sourire chaleureux et engageant. Il a souligné l'importance de la passion et de la patience comme clés essentielles de la réussite, laissant une impression durable qui a été une véritable source d'inspiration.

Professeur Mohamed Loukil, ingénieur de recherche principal aux instituts de recherche de Suède (RISE) et maître de conférences à l'université de Linköping



Lueur d'espoir

Aucun être humain doté d'un minimum d'humanisme et d'empathie ne peut ne pas être peiné et révolté, en regardant depuis de nombreuses semaines les atrocités que commet l'armée sioniste à Gaza à l'encontre d'une population vivant dans une enclave constituant une prison à ciel ouvert et dont le seul tort est de revendiquer le droit de vivre dignement dans un Etat libre qui lui soit propre.



• Par Ahmed Friaa

Néanmoins, le 10 décembre dernier, est apparu un éclair venant de Stockholm, jetant une lumière sur cette actualité sombre et douloureuse.

C'est en effet ce jour-là que notre compatriote, le Tunisien d'origine, Pr Mongi Bawendi, s'est vu remettre le Prix Nobel de chimie au titre de l'année 2023.

Les travaux de ce savant qui ont motivé sa nomination à cette prestigieuse distinction ont des applications majeures dans différentes technologies. Cet



© CLAUDIO BRESCIANI

aspect est bien exposé dans un brillant article du Pr Mohamed Larbi Bouguerra, grand spécialiste du domaine, paru sur leaders.tn, en date du 7 octobre 2020, sous le titre de «*Un Tunisien nominé pour le Nobel de chimie*».

Moungi est le fils de feu Mohamed Salah Bawendi, l'un des plus grands mathématiciens à l'échelle mondiale et qui constitua, avec les professeurs Mohamed Amara, Khlifa Harzallah et Fatma Moalla, entre autres, les pionniers de l'école tunisienne de mathématiques.

L'heureux événement que constitue la remise du prix Nobel m'offre l'occasion de conter quelques souvenirs, en mémoire de feu Mohamed Salah Bawendi, dont j'ai eu l'honneur d'être parmi ses étudiants à la fin des années 60 du siècle dernier et qui n'a pas bénéficié de la reconnaissance que lui conférèrent son statut de grand savant et ses vaillantes contributions au rayonnement de notre pays.

Le grand mathématicien français, feu Laurent Schwartz, qui fut le premier médaillé Fields français, rapporte dans son ouvrage autobiographique *Un mathématicien aux prises avec le siècle qu'en apprenant que Mohamed Salah Bawendi s'est vu refuser, au début des années 60, une bourse pour poursuivre la préparation de son doctorat d'État sous sa direction, il est venu à Tunis rencontrer le ministre de l'Education de l'époque, feu Mahmoud Messaadi, pour le convaincre de revenir sur cette décision et permettre à Mohamed Salah Bawendi de retourner en France en vue d'achever sa thèse dans un environnement approprié pour qu'il puisse, à son retour au pays, contribuer au renforcement du système universitaire national naissant.*

Ce qui fut fait et Mohamed Salah Bawendi a pu présenter une brillante thèse, sous l'encadrement du grand mathématicien qu'est Laurent Schwartz.

A son retour en Tunisie, à la fin des années 60, il réussit, avec la complicité de ses collègues Amara, Harzallah et Moalla, à convaincre de jeunes mathématiciens normaliens français de venir passer leur service militaire civil en qualité d'enseignants au département de maths à la faculté des Sciences de Tunis, qui venait de déménager sur le campus d'El Manar, où elle y est jusqu'à ce jour. Grâce à l'apport de ces différents talents, parmi les plus brillants jeunes mathématiciens, le département de mathématiques de la faculté des Sciences de Tunis a acquis une réputation dépassant largement les frontières de notre pays et s'est trouvé hissé au peloton de tête

des grands départements de mathématiques de par le monde.

Mohamed Salah Bawendi se faisait accompagner, parfois, par son jeune fils Moungi, qui devait avoir à l'époque 9 ou 10 ans. Et ce qui nous a toujours agréablement surpris, mes camarades et moi, c'était le sérieux et le calme de ce jeune qui assistait, sans broncher, au cours magistral de son père durant toute la séance qui durait 01h30 en moyenne.

Mohamed Salah Bawendi, ayant une ambition pour son pays, a voulu créer une véritable école tunisienne de mathématiques, d'autant que cette discipline ne fait pas appel à des équipements sophistiqués et coûteux, comme c'est le cas d'autres sciences.

Ce sont surtout les bonnes idées qui comptent, en plus de quelques papiers et des crayons.

Il avait alors créé un groupe d'excellence, dont les membres sont minutieusement choisis parmi les meilleurs étudiants et a demandé à l'administration de la faculté de mettre à sa disposition une salle de classe libre pour donner des cours approfondis, dépassant le programme officiel, à ce groupe.

Malheureusement, l'expérience n'a duré que quelques semaines. Elle fut l'objet d'un puissant courant opposé dont les tenants considéraient que la priorité devait être accordée plutôt aux étudiants en difficulté, sous forme de cours particuliers, en somme. Ce fut un bel exemple de cette confusion entre égalitarisme et nivelingement par le bas dont souffre notre pays.

Déçu par cet échec, en plus d'autres considérations, sans doute, Mohamed Salah Bawendi a depuis replié bagage et quitté le pays. Il fut successivement professeur dans différentes institutions universitaires en France, puis aux États-Unis où il dirigea de prestigieux départements de mathématiques. Il fut élu membre de l'Académie des sciences des États-Unis et mourut, malheureusement, à un âge où il pouvait encore beaucoup donner.

Je l'ai revu pour la dernière fois, il y a de nombreuses années, à l'université de Paris 6, à Jussieu, toujours aimable, chaleureux et accueillant. Allah yarhamou ! Et félicitations au brillant scientifique qu'est son fils Moungi.■

A.F.

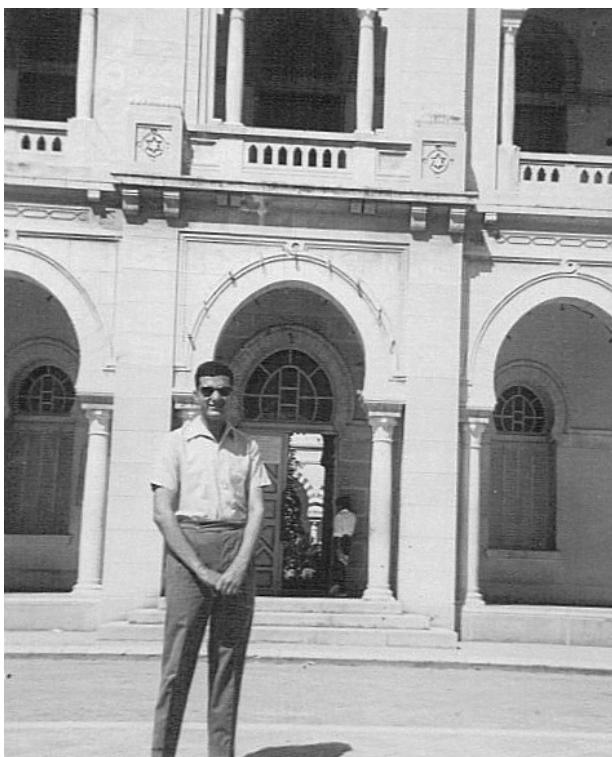


• Par Dr Sadok Kallel

La famille Bawendi Tel père, tel fils

Les mathématiciens en Tunisie, et de nombreux dans le monde, connaissent fort bien Mohamed Salah Bawendi, l'un des plus brillants mathématiciens que la Tunisie ait enfantés, et de surcroit père de Moungi Bawendi, récipiendaire du Prix Nobel de chimie 2023.

La chimie (domaine de prédilection de Moungi) et les mathématiques (domaine d'excellence de son père) sont des thèmes qui se rejoignent. J'ai encore à l'esprit le merveilleux livre sur les «*Représentations linéaires des groupes finis*» de Jean-Pierre Serre, le plus jeune lauréat de la médaille Fields, qui rédigea son livre avec la motivation d'expliquer quelques fondements algébriques essentiels pour des chimistes, la chimie étant le domaine de spécialité de sa femme.



Je me focaliserai ici sur Bawendi père et sur le monde mathématique qui m'est familier. L'objectif est d'illustrer «les racines» de Moungi, et de décrire la richesse et la rigueur de l'environnement scientifique dans lequel il a baigné dès son jeune âge⁽¹⁾.

Feu Mohamed Salah Bawendi (1937-2011) a reçu, bien avant la consécration de son fils, en 2003 plus précisément, le prix Stefan Bergman de mathématiques, un des plus prestigieux prix de la Société mathématique américaine. Bien évidemment, ce prix n'était que le couronnement d'une longue carrière qui avait débuté bien plus tôt, au lycée Sadiki en Tunisie.

Bawendi père est né à Tunis. A un âge précoce, il quitte le lycée Sadiki pour Paris où il termine ses deux dernières années du lycée, rejoint l'université de Paris-Sud XI - Orsay et obtient son doctorat en 1967 sous la direction de Laurent Schwartz et Bernard Malgrange. Il occupe après sa thèse des postes universitaires à Paris, à Nice et Tunis, où il enseigne à la faculté des Sciences de 1966 à 1970. En décembre 1969, alors que Mohamed Salah était professeur à Tunis, l'Académie Française lui décerne le «Prix d'Aumale», une haute distinction. Très vite ensuite, en 1972, alors que Moungi n'avait que 11 ans, et dans les sillons d'une réputation mathématique de plus en plus grande, Mohamed Salah émigre aux États-Unis où il rejoint le département de mathématiques

de l'Université Purdue, qu'il dirigera pendant plusieurs années. En 1988, il intègre l'Université de Californie à San Diego où il exercera jusqu'à la fin de sa vie.

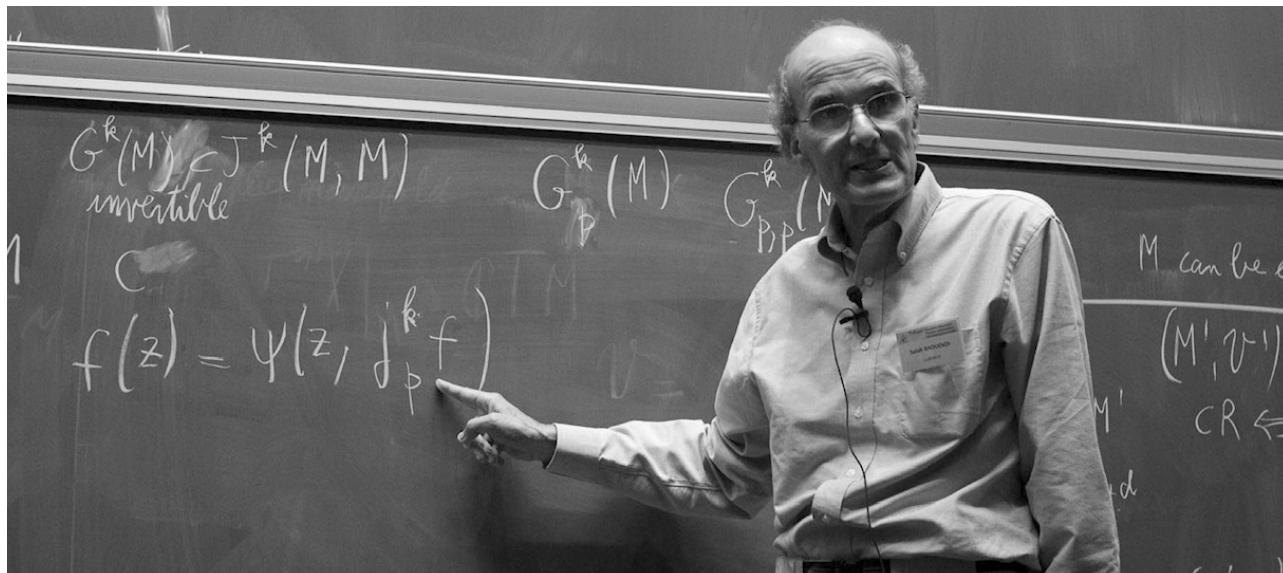
Mohamed Salah Bawendi est connu pour ses recherches sur les équations aux dérivées partielles, la théorie des distributions et la géométrie CR (analyse complexe). Chercheur hors pair, il était également un mathématicien polyvalent reconnu pour les nombreux services rendus à la communauté mathématique. Il a été élu à l'Académie américaine des arts et des sciences, a été le représentant des États-Unis auprès de l'Union mathématique internationale. Il a cofondé deux revues mathématiques, «*Communications in Partial Differential Equations*» et «*Mathematical Research Letters*», qui continuent à être, des décennies plus tard, des journaux très influents. En 2014, l'Institut méditerranéen des sciences mathématiques (Mims), que j'ai contribué à fonder à Tunis en 2012, et que je dirigeais dans le temps, a organisé la seule conférence internationale rendant hommage à la mémoire de Mohamed Salah Bawendi, trois ans après sa disparition. Le Mims a pris alors l'initiative de contacter sa femme, Linda Rothschild, également mathématicienne de renom, et corécipiendaire du prix Bergmann avec son mari, pour lui faire part de notre intention d'organiser cette conférence, l'invitant à y participer comme membre honoraire. Sa réponse fut rapide, nous informant qu'elle avait refusé toutes les invitations de ce genre, mais que sachant combien la

Tunisie était importante pour Mohamed Salah, elle ne pouvait refuser un tel hommage dans son pays d'origine.

Parmi les nombreux invités de cette conférence, figurait feu Abbas Bahri, tristement disparu peu de temps après, Hajar Bahouri, autre fierté tunisienne, récipiendaire du prix Doistau-Blutet de l'Académie des sciences françaises en 2016, et Peter Ebenfelt, lauréat du prix Bergman en 2020. Mohamed Salah l'homme, le père et le frère a été présenté à notre auditoire par son ami le plus proche, et son collègue Si Mohamed Amara, et par son unique frère, Si Houcine Bawendi, établi en Tunisie et décédé en 2020.

Les actes de la conférence du Mims en l'honneur de Mohamed Salah Bawendi furent publiés avec l'éditeur de renom Springer dans un volume de 300 pages. L'introduction fut rédigée par Linda Rothschild^(*) qui est revenue sur certaines difficultés que Mohamed Salah a connues au début de sa carrière et que nous citons comme suit : «*En tant qu'étranger, Salah ne pouvait pas, durant ces années-là⁽²⁾, être nommé professeur en France, il a donc accepté un poste de professeur titulaire au département de mathématiques de Purdue, une université américaine de premier plan dans le Midwest. Après que Salah a entamé sa carrière aux Etats-Unis, un nouveau changement dans la législation française a permis de nommer des non-ressortissants comme professeurs dans*





les universités françaises. Salah accepta alors une chaire à l'université de Paris VI (Jussieu) et revint en France en 1974. La même année, il est invité en tant que conférencier au Congrès international des mathématiciens à Vancouver. Cependant, malgré sa réputation d'éminent scientifique, Salah était souvent considéré à Paris, de par ses origines, un peu moindre qu'un citoyen français. En 1976, il repart avec sa famille aux Etats-Unis, où il était destiné à laisser sa marque sur l'université et sur la communauté mathématique américaine. Ses enfants, Moungi et Meriem, ont grandi dans le Midwest en tant qu'Américains. Moungi est désormais un célèbre scientifique, professeur de chimie au MIT et père d'une fille de 11 ans. Meriem vit en Californie avec son mari et ses deux enfants adolescents.»

L'influence de Mohamed Salah Bawendi sur son fils est indéniable, tant sur le plan scientifique que sur le plan humain. L'inspiration et le défi de suivre les pas du père étaient grands. Cette inspiration était transcendante et dépassait la famille proche. Feu Abbas Bahri écrivait à propos de Mohamed Salah Bawendi, dans un article paru sur La Presse de Tunisie en 2014 : « En avance sur son temps en Tunisie, il n'y a pas fondé une école. Mais il a été un exemple pour nous tous et un encouragement : le signe que nous pouvions renouer avec le meilleur niveau. Mohamed Salah était un maître de son art, un des "grands" ».

Obtenir un prix mathématique, ou un prix Nobel, n'est pas chose facile, et ce qui importe au départ est la «culture scientifique» qui balise le chemin vers la consécration. On ne réussit jamais vraiment «seul» et on n'arrive jamais de «rien». Il faut bien sûr être le premier à faire "l'expérience concluante" ou à expliquer le "phénomène incompris" (ce pourquoi en général le Nobel de physique ou de chimie est attribué). Cette intelligence et cette perspicacité sont essentielles. Mais le talent, même s'il est souvent

inné, se travaille et s'aiguisé dans un vivier qui est la famille, le système éducatif et le laboratoire. En dernier lieu, il ne faut surtout pas oublier le facteur chance qui, qu'on le veuille ou pas, fait partie de la réussite. Or «la chance», comme le dit si bien Louis Pasteur, «ne sourit qu'aux esprits bien préparés».

Pour conclure, j'aimerais revenir aux derniers mots de Linda Rothschild sur la vie de son mari, Mohamed Salah^(*) : «Il y a vingt ans, lorsque Salah participait à un ICM (le congrès international des mathématiques qui se tient tous les 4 ans) en tant que membre de la délégation américaine, il y retrouva son ancien mentor J-L. Lions, qui faisait partie de la délégation française. Lions a eu un regard chargé d'émotions, et en se tournant vers Mohamed Salah, il lui dit : «Vous devriez représenter la France, mais la France ne vous a pas apprécié quand elle en a eu l'occasion». Et Linda de conclure : «La Tunisie devrait être fière de son fils natal.»

En effet, la Tunisie en est fière, comme elle est fière de tous ses enfants qui font briller son étoile dans le firmament de la science et des connaissances.

Félicitations à Moungi Bawendi, le fils prodige, son père Si Mohamed Salah ne pouvait mieux espérer.[■]

S.H.

Professeur de mathématiques à l'Université américaine de Sharjah (Emirats). Chercheur au laboratoire Painlevé à l'Université de Lille (France). Ancien de l'Université de Stanford (Etats-Unis).

(1) La mère de Moungi est Hélène Bawendi, Française d'origine.

(2) Début des années soixante-dix.

(*) Linda P. Rothschild, "Salah Bawendi 1937–2011: A Mathematical Life on Three Continents", dans "Analysis and Geometry, MIMS-GGTM, Tunis, Tunisia, March 2014. In Honour of Mohammed Salah Bawendi ", Springer Proceedings in Mathematics & Statistics, vol 127. Baklouti, A., El Kacimi, A., Kallel, S., Mir, N. (editors). https://doi.org/10.1007/978-3-319-17443-3_1





• Par Salwa Hamrouni

Le professeur Ben Mahfoudh à la Cour pénale internationale

Un juge indépendant mais portant la voix de la Tunisie

Du 4 au 14 décembre 2023, l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale (« l'Assemblée ») a tenu au siège des Nations unies à New York sa vingt-deuxième session, à laquelle ont participé les États Parties, des États observateurs, la Cour, des organisations internationales et régionales ainsi que des organisations non gouvernementales.



L'Assemblée a élu six nouveaux juges pour un mandat de neuf ans qui sont :

- Ben Mahfoudh, Haykel, groupe des États d'Afrique (Tunisie)
- Damdin, Erdenebalsuren, groupe des États d'Asie et du Pacifique (Mongolie)
- Guillou, Nicolas, groupe des États d'Europe occidentale et autres États (France)
- Hohler, Beti, groupe des États d'Europe orientale (Slovénie)
- Motoc, Iulia Antoanella, groupe des États d'Europe orientale (Roumanie).
- Paek, Keebong, groupe des États d'Asie et du Pacifique (République de Corée).

Les candidats retenus sont ceux ayant obtenu le nombre de voix le plus élevé et la majorité des deux tiers des États Parties présents et votants. C'est par les 86 voix obtenues que le professeur Haykel Ben Mahfoudh a franchi cette épreuve haut la main.

Le professeur Haykel Ben Mahfoudh est titulaire d'un doctorat en droit international de l'université de Carthage portant sur la protection de l'environnement en contexte de conflit armé sous la direction du professeur Slim Laghmani (2005). Il a une longue carrière universitaire, qui a commencé en 1996. Il est professeur des universités, spécialisé en droit international humanitaire et droit pénal international à la faculté des Sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis. Il a été directeur du Laboratoire de recherche en droit international et européen et relations Euro-Maghreb de 2014 à 2021. Il est également professeur invité dans diverses universités et institutions académiques étrangères. Jusqu'à sa récente élection au poste de juge à la CPI, il occupait les fonctions de directeur de la Mission Universitaire de Tunisie en Amérique du Nord.

Ses travaux de recherche portent principalement sur la protection de l'environnement en temps de conflit armé, le droit des victimes, la réforme du secteur de la sécurité, la sécurité régionale et les transitions démocratiques dans le monde arabe. C'est dire que le professeur Ben Mahfoudh a une carrière riche et diversifiée bâtie au fil des ans grâce à sa rigueur, son sérieux et à la haute considération morale dont il jouit en Tunisie et à l'étranger.

L'élection du professeur Haykel Ben Mahfoudh constitue une grande victoire et une reconnaissance pour la Tunisie. Une victoire, car c'est pour la première fois qu'un Tunisien arrive à siéger comme juge au sein d'une juridiction internationale universelle.

L'élection du professeur Ben Mahfoudh n'a pas été facile. En effet, la tentative faite l'année dernière n'a pas abouti. Il a fallu donc que l'Etat tunisien s'engage sérieusement aux côtés du candidat lors d'une course où les candidats, soutenus par leurs Etats, mettent beaucoup d'efforts, d'énergie et de moyens pour pouvoir s'imposer.

C'est une victoire diplomatique pour la Tunisie qui pourrait lui ouvrir la voie d'autres institutions de cette importance dont la Cour internationale de justice qui est l'organe juridictionnel principal des Nations unies et qui a à la fois une compétence consultative et une compétence contentieuse (entre Etats).

A ce propos, il est légitime de s'interroger sur l'absence de la Tunisie des juridictions internationales les plus importantes malgré d'existence d'une excellente école de droit international en Tunisie. Rien que pour la Cour internationale de justice (CIJ), l'absence tunisienne est plus que regrettable, surtout lorsqu'on voit que des juges venant d'autres pays arabes, dont l'Algérie, le Maroc, l'Egypte, la Syrie, le Liban, ont pu y siéger.

La CPI est la première juridiction internationale permanente créée par les Etats pour juger des crimes les plus graves bouleversant la conscience humaine quel qu'en soit l'auteur.

Avant cela, les crimes qui se sont distingués par « leur caractère particulier d'horreur et de cruauté, de sauvagerie et de barbarie » (Assemblée générale des Nations Unies) étaient l'objet de la justice des vainqueurs.

C'était d'abord le cas du Tribunal militaire international institué à Nuremberg lors de la Seconde Guerre mondiale.

Pourtant, pendant plusieurs années, les personnes agissant au nom de l'Etat se sont cachées derrière le rempart de la souveraineté et de l'immunité juridictionnelle pour fuir la responsabilité pour les crimes internationaux commis sur leurs territoires ou sur les territoires qu'ils contrôlent.

Après plusieurs tentatives de juger les criminels de guerre ou les auteurs de crimes contre l'humanité ou de violations systématiques et à grande échelle des droits humains par les juges internes, le droit international a fait un gigantesque pas en créant les juridictions pénales internationales.

En effet, il a fallu attendre les crimes commis en ex-Yugoslavie depuis son démembrement à partir de 1990 pour se rendre à l'évidence. La souveraineté étatique et l'immunité de juridiction peuvent servir d'alibi pour les crimes les plus abominables. Le Conseil de sécurité de l'ONU,

marqué par une politique de concertation post-guerre froide, a donc créé le premier tribunal ad hoc pour juger les criminels de guerre impliqués dans le conflit yougoslave. D'autres tribunaux ont suivi, dont notamment celui du Rwanda en 1994 ou celui de la Sierra Leone en 1996.

De par leur nature ad hoc, ces tribunaux ne traitent que des crimes liés à un conflit particulier et sont de surcroît liés au Conseil de sécurité des Nations unies. La création de la CPI a donc ouvert l'espoir de la fin de l'impunité des criminels. En effet, la Cour est compétente pour les crimes internationaux les plus graves, à savoir le génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre (commis après le 1er juillet 2002) et les crimes d'agression (à compter du 17 juillet 2018).

Le génocide est caractérisé par l'intention spécifique de détruire, en tout ou partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux par le meurtre de ses membres ou par d'autres moyens : atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe ; soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle; mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe; ou transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe.

Le crime contre l'humanité est constitué par les graves violations commises dans le cadre d'une attaque de grande envergure lancée contre toute population civile. Il s'agit par exemple du meurtre, du viol, des disparitions forcées, d'extermination ; de la réduction en esclavage; de la déportation ou du transfert forcé de population ou encore de l'apartheid.

Quant aux crimes de guerre, ils constituent des infractions graves aux Conventions de Genève dans le contexte d'un conflit armé et comprennent, par exemple, le meurtre ou la torture des personnes telles que des civils ou des prisonniers de guerre ; les attaques intentionnelles contre des hôpitaux, des monuments historiques, religieux ou éducatifs et scientifiques...

Enfin, la Cour est compétente en matière de crime d'agression défini globalement comme l'emploi par un État de la force armée contre la souveraineté, l'intégrité ou l'indépendance d'un autre État.

La Tunisie a adhéré au Statut de Rome le 24 juin 2011. Aujourd'hui, 123 États sont y parties. Parmi eux, 33 sont des États d'Afrique, 19 sont des États d'Asie et du Pacifique, 18 sont des États d'Europe Orientale, 28 sont des États d'Amérique Latine et des Caraïbes, et 25 sont du Groupe des États d'Europe Occidentale et autres États. Notons au passage

que les Etats-Unis et Israël n'ont pas ratifié le statut de la Cour. La création de la Cour marque aujourd'hui un véritable tournant en droit international. Plusieurs affaires sont aujourd'hui pendantes devant la Cour visant ainsi à mettre fin à l'impunité, notamment lors des conflits armés. Certaines affaires ont donné lieu à des condamnations comme c'est le cas de l'affaire Germain Katanga (RDC), condamné pour meurtre, attaque contre une population civile, destruction de biens et pillage, ou encore l'affaire Ahmad Al Faqi Al Mahdi, condamné pour crimes de guerre consistant en des attaques contre des sites religieux et historique à Tombouctou au Mali.

D'autres affaires sont en cours comme celle d'Al Hassan Ag Abdoul Aziz, suspecté de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre commis également à Tombouctou. Il en est de même pour Ali Abd-Al-Rahman, suspecté de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité qui auraient été commis au Darfour, au Soudan.

L'élection du professeur Ben Mahfoudh comme juge à la CPI pourrait également donner de l'espoir pour une représentation équitable des Etats arabes et africains au sein de la CPI, ce qui est de nature à renforcer sa légitimité et sa crédibilité.

Malgré son jeune âge, la CPI est déjà critiquée pour son action des deux poids, deux mesures et pour son acharnement presque limité aux pays d'Afrique. Il suffit de voir la liste des affaires pour retrouver les affaires des pays comme le Kenya, la Libye, le Soudan, la RDC, l'Ouganda ou encore le Mali... Les crimes israéliens commis aujourd'hui sur les territoires palestiniens occupés bouleversent également la conscience humaine et appellent à une véritable justice pénale internationale. Comme cela a été constaté par la chambre préliminaire pour d'autres affaires, nous estimons qu'il existe des motifs raisonnables de croire que la responsabilité des Israéliens peut être engagée à raison du crime de génocide, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Il n'est pas nécessaire d'avoir des juges appartenant au monde arabe pour s'en convaincre. Il faudra seulement une véritable indépendance de l'ensemble des organes de la Cour pour pouvoir fonctionner d'une manière impartiale devant les crimes où et par qui ils sont perpétrés.

En attendant, nous estimons que l'élection du professeur Ben Mahfoudh ne pourra qu'alimenter la Cour par une pensée juridique résistante à toutes les formes de violation du droit international et à toute politique sélective des bourreaux et des victimes.**L**

S.H.
Professeure de droit, Université de Carthage



Haykel Ben Mahfoudh

La diversité est essentielle pour une justice internationale authentique et équitable

Pourquoi vous êtes-vous porté candidat à la CPI ?

Ma candidature à la Cour pénale internationale repose sur une conviction profonde quant aux valeurs de justice, d'équité et d'humanité. En me portant candidat, je me suis engagé à incarner ces principes fondamentaux dans l'exercice de mes fonctions de juge. Mon objectif premier est de contribuer de manière significative à l'évolution du droit international en faveur des victimes, offrant ainsi une réponse aux défis complexes des crimes internationaux.

Je considère ma candidature comme un moyen de représenter la diversité, tant géographique que juridique, en mettant en avant les valeurs universelles du Statut de Rome. En tant que premier représentant de l'Afrique du Nord et du monde arabe à briguer ce poste, je suis convaincu que cette diversité est essentielle pour une justice internationale authentique et équitable.

Ma candidature est également soutenue par une expertise approfondie dans des domaines cruciaux,



tels que la protection de l'environnement, la lutte contre la cybercriminalité et la traite des personnes, avec une attention particulière portée à la protection des femmes et des enfants vulnérables. Je crois fermement que cette expérience pratique, combinée à ma connaissance des mécanismes juridiques visant à renforcer la confiance des victimes dans le processus judiciaire, peut contribuer de manière significative à la mission de la CPI.

En somme, ma décision de me porter candidat à la CPI découle de ma volonté de représenter la diversité, de promouvoir des valeurs fondamentales de justice et d'équité, ainsi que de contribuer activement à l'évolution du droit international pour mieux servir les intérêts des victimes et des populations affectées par les crimes internationaux.

Comment comptez-vous exercer votre mandat ?

Je compte exercer mon mandat à la Cour pénale internationale en m'appuyant sur plusieurs principes fondamentaux. Tout d'abord, je vais m'engager à maintenir une indépendance absolue, une intégrité irréprochable et une expertise juridique solide. Ensuite, je vais mettre en œuvre une approche équilibrée et impartiale dans l'analyse des affaires tout en m'efforçant de garantir que les décisions prises reflètent les valeurs de justice et d'humanité.

Je compte également contribuer activement aux discussions et délibérations collégiales, favorisant ainsi la diversité des perspectives et des expériences pour assurer des décisions éclairées et éthiques. En mettant en avant mon expertise dans des domaines tels que la protection de l'environnement et la lutte contre la traite des personnes, je chercherai à promouvoir une approche inclusive dans le traitement des affaires, notamment en accordant une attention particulière à la protection des femmes et des enfants vulnérables.

Enfin, je veillerai à travailler en étroite collaboration avec mes collègues juges et les parties concernées pour renforcer la confiance dans le processus judiciaire de la CPI, assurant ainsi une justice de qualité et équitable pour les victimes des crimes internationaux.

Quel profit la Tunisie pourrait-elle en tirer ?

La présence d'un juge tunisien à la Cour pénale internationale pourrait apporter de nombreux bénéfices

à la Tunisie. Tout d'abord, cela pourrait accroître l'influence du pays dans les discussions sur le droit international et les questions relatives aux crimes internationaux.

En ayant un juge tunisien élu à la CPI, la Tunisie pourrait influencer les décisions de la Cour, surtout en ce qui concerne les affaires touchant la région du Maghreb et du Moyen-Orient. Cette présence permettrait également de renforcer la coopération avec d'autres pays et organisations internationales dans la lutte contre l'impunité et la promotion de la justice universelle.

Ce succès renforcerait la réputation internationale de l'école de droit tunisienne en mettant en valeur ses compétences juridiques dans des domaines complexes du droit international. Il encouragerait aussi les étudiants et les chercheurs en droit à s'investir davantage dans des domaines liés à la justice internationale, renforçant ainsi la réputation académique et professionnelle de l'école de droit tunisienne.

De plus, cette présence pourrait inspirer et motiver la jeunesse tunisienne à s'engager plus activement dans la justice internationale et le droit humanitaire, renforçant ainsi les compétences nationales dans ces domaines cruciaux. En somme, la participation d'un juge tunisien à la CPI pourrait consolider la position de la Tunisie en tant qu'acteur majeur dans la promotion de la paix, de la justice et des droits de l'homme à l'échelle mondiale.■



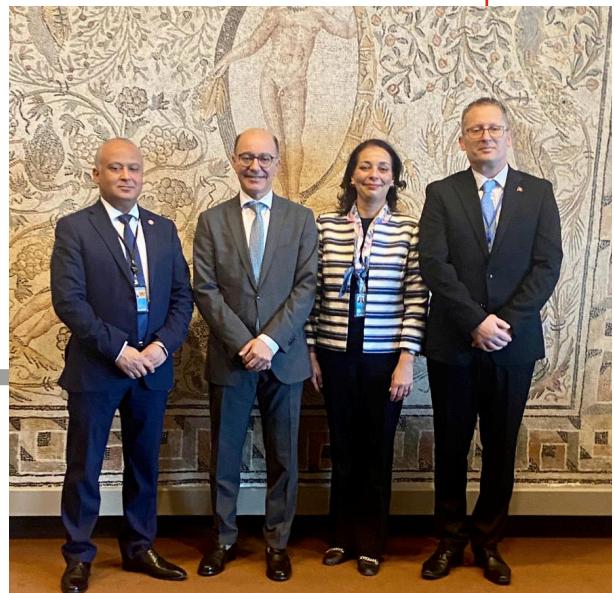
Vue de New York

«C'est une élection importante pour la Tunisie, confie depuis New York à Leaders un proche du dossier. Depuis feu Mouldi Marsit, qui fut juge au tribunal international du droit de la mer, nous n'avons pas pu faire élire un Tunisien dans un organe international de cette stature. C'est l'une des deux plus importantes juridictions internationales à côté de la Cour internationale de justice (CIJ). Le fait de parvenir à y placer un juge est très important en termes d'image. La Tunisie, qui a adhéré au Statut de Rome après la révolution, est parmi les rares (4) pays arabes qui l'ont accompli, ce qui témoigne de notre engagement dans la lutte contre l'impunité au plan international pour les crimes les plus atroces.

Cette élection est importante, également, pour la communauté des juristes en Tunisie et on espère qu'elle inspirera d'autres compétences tunisiennes. Et c'est très cohérent avec notre posture et notre identité de petit pays qui a son mot à dire et qui reste attaché au droit international, aux institutions internationales et au multilatéralisme. C'est notre meilleure protection contre les violations du droit.

C'est important pour la diplomatie tunisienne aussi de renouer avec les belles sorties au plan international et de faire parler positivement du pays dans les enceintes multilatérales. On avait besoin de ce résultat, et il faut dire que le ministère des Affaires étrangères a accordé à cet objectif la plus haute priorité. Plusieurs réunions de coordination ont été tenues, en présence du candidat, des visites ont été effectuées à l'étranger pour démarcher les Etats parties, à La Haye, siège de la Cour, à Addis-Abeba, siège de l'Union africaine, et trois visites à New York, siège de l'ONU. La mission tunisienne lui a organisé plus d'une centaine de rencontres bilatérales et de briefings dans les groupes régionaux pour le présenter et promouvoir sa candidature. Un évènement parallèle lui a été préparé à l'ONU pendant la semaine de haut niveau. Bref, c'était une campagne intense qui s'est poursuivie jusqu'à la dernière heure puisque même entre les tours, l'équipe a continué à se mobiliser pour aller chercher plus de voix

Cette campagne a été une expérience et un apprentissage riche en enseignements.»



**L'ATB VOUS SOUHAITE UNE BELLE
ET AGRÉABLE ANNÉE 2024**



www.atb.tn

@ArabTunisianBank



ATB
البنك العربي التونسي



Une lecture de l'élection de Haykel Ben Mahfoudh à la CPI



• Par Hajar Gueldich

Le 6 décembre 2023, le Tunisien Haykel Ben Mahfoudh est élu juge à la Cour pénale internationale, parmi les six nouveaux juges (venant de la Mongolie, la Roumanie, la France, la Slovénie et la République de Corée), marquant ainsi la présence, pour la première fois depuis sa création, du premier juge arabe dans cette prestigieuse Cour compétente pour juger les crimes internationaux.

L'élection du Professeur Haykel Ben Mahfoudh vient à point nommé, surtout parallèlement à un contexte des plus alarmants par rapport à ce qui se passe à Gaza et dans les territoires occupés en Palestine et face aux critiques adressées à toutes les instances universelles relatives à la protection et la promotion des droits humains dans le monde, ainsi que la lutte contre l'impunité.

D

ésormais, cette élection est doublement importante, aussi bien au niveau national que régional. Quelle lecture peut-on en faire ?

Qu'est-ce que la Cour pénale internationale ?

La Cour pénale internationale (CPI) a été créée par le traité de Rome de 1998 en tant que juridiction pénale internationale, universelle et permanente. Le Statut de Rome adopté est entré en vigueur en 2002. Aux termes de l'article 5 de son Statut, la Cour est compétente pour juger les crimes les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale, à savoir: le crime d'agression, le crime de génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. Les crimes relevant de la compétence de la CPI sont imprescriptibles. La création de cette juridiction internationale permanente représente un pas décisif en avant dans le développement du droit international pénal et du droit international humanitaire, et ne manque pas d'exercer un rôle dissuasif et préventif dans le seul but de mettre fin à l'ancienne culture de l'impunité.

Pour cela, la Cour devrait bénéficier d'une réelle autonomie sur des bases d'impartialité et offrir des garanties de procédure régulière, à quoi s'ajoute la nécessité de détacher son activité de l'influence politique des Etats et éviter que ceux-ci utilisent son mécanisme dans leurs propres intérêts. En effet, l'effectivité de cette juridiction dépend de la volonté des Etats et à eux seuls, et ce n'est que si elle bénéficie d'un large appui de la communauté internationale à tous les niveaux (ratification, coopération etc.) qu'elle pourra exercer efficacement sa compétence.

Cette institution ne peut juger une affaire que si les Etats sont incapables ou refusent de poursuivre les personnes incriminées devant leurs juridictions nationales. La CPI ne peut être saisie que par un État partie (c'est-à-dire qui a signé le statut de Rome), le Procureur ou le Conseil de sécurité des Nations unies.

Comment les juges sont-ils élus à la CPI ?

La Cour pénale internationale (CPI) compte 18 juges qui sont élus pour un mandat de neuf ans par l'Assemblée des États parties au Statut de Rome, l'instrument constitutif de la Cour. Les juges ne peuvent pas être réélus. Ils sont choisis parmi des personnes jouissant d'une haute considération morale, connues pour leur

impartialité et leur intégrité et réunissant les conditions requises dans leurs États respectifs pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires. Ils ont soit une compétence reconnue dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale ainsi que l'expérience nécessaire du procès pénal, que ce soit en qualité de juge, de procureur ou d'avocat, ou en tout autre qualité similaire, soit une compétence reconnue dans des domaines pertinents du droit international, tels que le droit international humanitaire et le droit relatif aux droits de l'Homme, ainsi qu'une grande expérience dans une profession juridique présentant un intérêt pour le travail judiciaire de la Cour. Tous ont une pratique courante d'au moins une des langues de travail de la Cour, qui sont l'anglais et le français.

Tout candidat à un siège à la Cour doit avoir la nationalité d'un État partie au Statut de Rome. Les candidats sont présentés par les États parties. Chaque État partie peut présenter la candidature d'une personne à une élection donnée, mais cette personne n'a pas nécessairement sa nationalité. Il ne peut y avoir parmi les juges de la Cour plus d'un ressortissant du même État.

Les juges sont élus au scrutin secret lors d'une réunion de l'AEP convoquée à cet effet. Sont élus les 18 candidats ayant obtenu le nombre de voix le plus élevé et la majorité des deux tiers des États parties présents et votants. L'élection des juges tient compte de la nécessité d'assurer la représentation des principaux systèmes juridiques du monde de même qu'une représentation équitable des hommes et des femmes et une répartition géographique équitable.

En outre, neuf juges au moins doivent avoir une expérience pertinente en droit pénal et en procédure pénale, et cinq juges au moins doivent avoir une compétence reconnue dans des domaines pertinents du droit international.

Les juges exercent leurs fonctions en toute indépendance. Ils n'exercent aucune activité qui pourrait être incompatible avec leurs fonctions judiciaires ou faire douter de leur indépendance. Avant de prendre leurs fonctions, ils prennent en séance publique l'engagement solennel d'exercer leurs attributions en toute impartialité et en toute conscience.

Un juge ne peut pas participer au règlement d'une affaire dans laquelle son impartialité pourrait



raisonnablement être mise en doute pour un motif quelconque.

Pourquoi l'élection d'un juge tunisien au sein de la CPI est si importante ?

En 2020, déjà, Haykel Ben Mahfoudh était candidat pour devenir juge à la Cour pénale internationale, sans succès. Sa candidature a été présentée, de nouveau, par la Tunisie à l'occasion de la 22e session de l'Assemblée des États parties au Statut de Rome. Ainsi, il a été élu à New York, précisément le 6 décembre 2023.

D'ailleurs, la Tunisie a adhéré et ratifié le Statut de Rome portant création de la Cour pénale internationale en 2011, étant ainsi le quatrième Etat arabe à le faire après la Jordanie, Djibouti et les Iles Comores. Le cinquième Etat arabe étant la Palestine qui a ratifié le Statut de Rome en 2015.

La contribution attendue du juge tunisien, en vue de parvenir avec plus d'efficacité et de justice à assumer son mandat consistant à ordonner les enquêtes, à poursuivre et à juger les personnes accusées des crimes les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale, déborde la seule personne du juriste et de l'enseignant universitaire qu'il fut.

En effet, il ne faut pas oublier qu'en novembre 2012, la Palestine obtient à l'Assemblée générale de l'ONU le statut d'État et qu'en 2019, la Procureure de la CPI de l'époque, Fatou Bensouda, affirma que tous les critères sont réunis pour l'ouverture d'une enquête sur la situation dans l'État de Palestine. Dans une décision du 5 février 2021, la Chambre préliminaire affirme la compétence territoriale de la Cour pour

mener son enquête et cela comprend la bande de Gaza, la Cisjordanie et Jérusalem-Est.

En mars 2021, Bensouda annonce l'ouverture de son enquête, déclenchant la colère du gouvernement israélien, qui accuse la Cour d'antisémitisme. Cependant, depuis l'ouverture de l'enquête, celle-ci n'avance pas. Le Bureau du Procureur a fait l'objet de vives critiques, car le dossier palestinien est arrivé devant la Cour en 2009, il y a déjà 14 ans, sans que des avancées significatives n'aient lieu. Il a fallu les attaques du Hamas le 7 octobre et la riposte de l'armée israélienne à Gaza pour que le Procureur actuel, Karim Khan, fasse enfin du cas de la Palestine une priorité. La présence d'un juge arabe dans la composition de l'actuelle Cour, sans être décisive, peut faire la différence relativement à ce dossier.

Le temps est aux réformes et dans sa campagne, le professeur Ben Mahfoudh a parlé de la nécessité d'amender le Statut de Rome pour y adjoindre les nouvelles dynamiques de la criminalité internationale et des conflits internationaux, tels que le terrorisme, le changement climatique ou l'exploitation des ressources naturelles.

Ce sont des chantiers énormes qui demandent beaucoup de patience, d'engagement et d'abnégation. Le juge tunisien, vu sa compétence, sera très attendu sur plusieurs dossiers. La communauté des juristes en Tunisie et dans le monde arabe compte beaucoup sur Haykel Ben Mahfoudh, à l'occasion de ses nouvelles fonctions.■

H.G.

Professeure titulaire des Universités, agrégée en droit public à l'Université de Carthage et ancienne Présidente de la Commission de l'Union africaine pour le droit international (Cuadi)

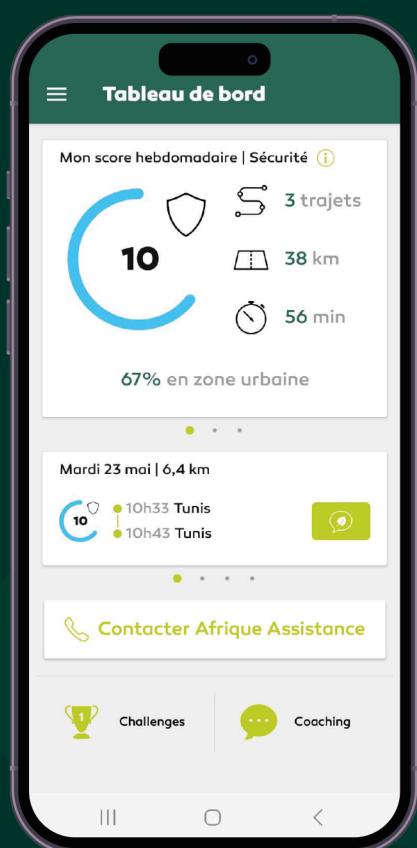


★STAR CONNECT

Une solution innovante offerte
par STAR ASSURANCES.

STAR CONNECT permet d'évaluer le
comportement

de conduite et de récompenser les conducteurs
exemplaires en fonction de leurs scores.



*APPLICATION RÉSERVÉE AUX FORMULES TOUS RISQUES



SCORE DE SÉCURITÉ

Observe la manière
de conduire
et analyse les trajets



SCORE D'ÉCO-CONDUITE

Aide à optimiser
la consommation
de carburant



SCORE DE DISTRACTION

Aide à une meilleure
concentration au volant



Un éminent juriste arabe à la Cour pénale internationale



• Par Mohamed Salah Ben Aissa

Se prévalant d'un parcours académique exemplaire, le Professeur Haykel Ben Mahfoudh s'est présenté à la huitième élection des juges de la Cour pénale internationale (CPI) qui a eu lieu au cours de la 22e session de l'Assemblée des États Parties (AEP), tenue à New York du 4 au 14 décembre 2023 et au cours de laquelle six juges devaient être élus pour un mandat de neuf ans, et ce, en vertu de l'article 36 du Statut de Rome⁽¹⁾, dont le paragraphe 3 (a) énonce : «Les juges sont choisis parmi des personnes jouissant d'une haute considération morale, connues pour leur impartialité et leur intégrité et réunissant les conditions requises dans leurs États respectifs pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires». Ils sont élus par l'Assemblée des États Parties⁽²⁾.

Le paragraphe 3 (b) du même article prévoit en plus que «tout candidat à un siège à la Cour doit: i) Avoir une compétence reconnue dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale ainsi que l'expérience nécessaire du procès pénal, que ce soit en qualité de juge, de procureur ou d'avocat, ou en tout autre qualité similaire; ou ii) Avoir une compétence reconnue dans des domaines pertinents du droit international, tels que le droit international humanitaire et les droits de l'homme, ainsi qu'une grande expérience dans une profession juridique qui présente un intérêt pour le travail judiciaire de la Cour». Il est également prévu que deux listes de candidats sont établies aux fins de l'élection : une liste A comportant les candidats possédant les compétences définies au paragraphe 3 (b) i, et, une liste B comportant les candidats possédant les compétences définies au paragraphe 3 (b) ii du même article 36 précité. Et sur la base de cette distinction, les candidats sont répartis entre les deux listes sus-indiquées.

Avec le dossier de candidature qui était le sien, le Pr Haykel Ben Mahfoudh avait toutes les qualifications exigées⁽³⁾ des candidats à cette élection. Ses chances de succès étaient d'autant plus sérieuses que la carrière universitaire qu'il a menée lui a valu le respect et l'estime non seulement de ses collègues au sein de l'université, mais même de tous ceux qui, au-delà de l'université tunisienne, ont eu à recourir à ses compétences en matière juridique. Est-il besoin de rappeler, à ce propos, que, fort d'un cursus universitaire complet lui ayant permis d'accéder au grade universitaire le plus élevé de Professeur de l'enseignement supérieur, il a dispensé, en cette qualité, des enseignements portant sur des matières variées, notamment en droit international public, en droit international humanitaire, en droit pénal international, en droit anglo-saxon, en droit de la paix et de la sécurité internationales, en géostratégie et relations internationales, en droit des organisations internationales, en droit des conflits armés ..., et publié des travaux de recherches couvrant très largement ces domaines.

Par ailleurs, en sa qualité de directeur du laboratoire de recherche en droit international et européen et relations Maghreb-Europe de 2014 à 2021 à la faculté des Sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, il a su offrir aux doctorants y inscrits un cadre idéal pour enrichir et faire avancer leurs travaux de recherche, en organisant régulièrement colloques, conférences et autres rencontres scientifiques, favorisant le développement de la recherche et l'identification de problématiques fécondes et nouvelles en rapport avec l'objet dudit laboratoire. Ce dynamisme intellectuel dont a fait preuve le Professeur Haykel Ben Mahfoudh est doublé d'un rayonnement au plan international, et ce, soit en tant

que consultant international sur des thématiques diverses (conseil et appui au projet dialogue politique au Yémen, 2017-2021 ; réformes des lois sur l'immigration et l'asile et processus constitutionnel et réforme sécuritaire en Libye, 2015-2016 ; réforme de la police et de la justice en Irak, 2015-2016 ; chef de mission et conseiller principal avec le Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité, 2011-2013, soit en tant que Professeur invité (Université Aix-Marseille 2016-2017, Université Paris Panthéon-Sorbonne, 2019-2020), soit en tant que conférencier (Université de Sherbrooke, Québec 2023, Cour de cassation française, octobre 2022).

Aussi, et au vu de ce qui précède, ne faut-il pas s'étonner que la Commission consultative⁽⁴⁾ — chargée de l'examen des candidatures au poste de juge à la Cour pénale internationale et de «faciliter la nomination des individus les plus qualifiés au poste de juge à la CPI»⁽⁵⁾ —, ait vivement recommandé, et en des termes fort élogieux, l'admission de la candidature du Pr Haykel Ben Mahfoudh, en soulignant la force probante de tous les éléments constitutifs de son dossier de candidature et la qualité de sa prestation orale. À cet égard, l'importance du travail d'évaluation qu'effectue cette Commission mérite d'être soulignée, nonobstant le caractère consultatif de cet organe. Et l'AEP en était bien consciente. C'est ce qui l'a amené «à encourager les États Parties à continuer de respecter scrupuleusement l'évaluation des candidats par la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge de la Cour et à s'abstenir, dans la mesure du possible, de voter d'une manière incompatible avec cette évaluation, ainsi que d'échanger des votes»⁽⁶⁾.

S'agissant du candidat tunisien Haykel Ben Mahfoudh, prenant note de ce qu'il a «une solide expérience académique en droit public international»⁽⁷⁾, et de ce qu'il a «occupé les fonctions de consultant international pour la Mission d'assistance des Nations unies pour l'Irak-HCDC (MANUI)»⁽⁸⁾, et de «conseiller principal, chef de mission par intérim du Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées»⁽⁹⁾, la Commission a estimé que le candidat «a fait preuve de compétences impressionnantes dans des domaines pertinents du droit international tels que le droit humanitaire et les droits de l'homme, et d'une solide expérience en travaillant dans un environnement international»⁽¹⁰⁾.

Constatant que le candidat a une «connaissance approfondie du Statut de Rome, de ses principes fondamentaux et de la jurisprudence de la Cour pénale internationale»⁽¹¹⁾, ainsi que du «droit pénal international»⁽¹²⁾, la Commission a estimé que les «qualifications du candidat ... répondent aux exigences formelles de l'article 36 paragraphe 3 (b) alinéa (i) du Statut de

Rome»⁽¹³⁾. Ce qui a conduit la Commission à considérer que le parcours académique et professionnel du candidat tel qu'il découle de ses fonctions passées et actuelles «seront indéniablement précieuses pour ses pairs et ses collègues, et que toutes les conditions semblent être réunies pour que le candidat puisse apporter une contribution importante et immédiate aux travaux de la Cour»⁽¹⁴⁾.

Au final, au vu de tout ce qui précède, et en évoquant son expérience professionnelle ainsi que les documents écrits soumis, et, en prenant en considération «l'impression faite par le candidat pendant son entretien»⁽¹⁵⁾, la Commission a conclu que «le candidat est hautement qualifié pour le poste de juge de la Cour pénale internationale». Étant précisé que les candidats «hautement qualifiés» sont ceux qui se trouvent classés au rang le plus élevé dans la grille d'évaluation des candidats, adoptée et suivie par la Commission⁽¹⁶⁾.

Ayant permis, pour la première fois, à un juge arabe de siéger à la CPI, l'élection du Pr Haykel Ben Mahfoudh ne laisse pas indifférent. Elle se singularise non pas seulement par les qualités de l'élue telles que rappelées ci-haut, mais aussi par le contexte international dans le cadre duquel elle se situe, et qui est marqué par des conflits d'une particulière gravité, où le fracas des deux guerres, celle opposant l'Ukraine à la Russie, d'une part, et celle opposant, surtout depuis le 7 octobre 2023, Israël au peuple palestinien à Gaza et dans les territoires occupés, d'autre part. À des degrés différents, ces deux conflits offrent, en effet, des exemples symptomatiques des entorses flagrantes aux règles et principes du droit international public, et particulièrement aux règles du droit international humanitaire régissant la conduite des conflits armés. Ces conflits nous auront montré aussi, jusque-là, qu'un grand nombre d'États ont eu un comportement peu respectueux des principes d'égalité entre les peuples et d'universalité des droits humains. Leurs réactions à l'égard de ces conflits ont varié selon les peuples et les enjeux en cause, bien que ce soient les mêmes principes et les mêmes valeurs qui s'y trouvent convoqués. On a eu à le constater avec la passivité coupable observée par plusieurs États occidentaux à l'égard des attaques criminelles d'Israël contre les Palestiniens depuis le 7 octobre 2023, passivité qui contraste avec leur prompt soutien aux Ukrainiens contre la Russie et qui reflète la pratique «du double standard» dont ils sont, à juste titre, accusés.

C'est dans ce contexte international fort agité et incertain que se situera le travail attendu de la CPI, au sein de laquelle nous restons convaincus que la présence du Pr Haykel Ben Mahfoudh sera d'un apport précieux. Ses compétences en matière juridique,

associées à son intégrité et sa probité, sont autant de garanties lui permettant d'aborder les dossiers et les questions juridiques qui lui seront soumis durant son mandat, avec la force tranquille, la sérénité et la rigueur scientifique que lui reconnaissent tous ceux qui l'ont bien connu.⁽¹⁷⁾

M.S.B.A

Professeur émérite de droit public
Ancien doyen de la faculté des Sciences juridiques,
politiques et sociales de Tunis

(1) Le Statut de Rome de la Cour pénale internationale fut adopté le 17/7/1998 et entré en vigueur le 1/7/2002.

(2) Cf. Article 36 paragr.6 (a) et (b) du Statut de Rome précité: «a) Les juges sont élus au scrutin secret lors d'une réunion de l'Assemblée des États Parties ... Sont élus les 18 candidats ayant obtenu le nombre de voix le plus élevé et la majorité des deux tiers des États Parties présents et votants. b) S'il reste des sièges à pourvoir à l'issue du premier tour de scrutin, il est procédé à des scrutins successifs conformément à la procédure établie à l'alinéa a) jusqu'à ce que les sièges restants soient pourvus». On notera aussi que c'est le Chapitre XI du Statut de Rome qui est consacré à l'Assemblée des États Parties. L'article 112 parag. 1 de ce chapitre stipule : «Il est constitué une Assemblée des États Parties au présent Statut. Chaque Etat Partie y dispose d'un représentant, qui peut être secondé par des suppléants et des conseillers».

(3) Sur ces qualifications, Cf. notamment l'article 36 (parag.3, 4 et 5) du Statut de Rome.

(4) En vertu de l'article 36 (parag.4 (c)), l'Assemblée des États Parties «peut décider de constituer, selon qu'il convient, une commission consultative pour l'examen des candidatures. Dans ce cas, la composition et le mandat de cette commission sont définis par l'Assemblée des États Parties».

(5) Avant de commencer ses travaux, la Commission a pris soin de rappeler la portée de son mandat telle que définie dans le document de l'AEP (ICC-ASP/1036 et ICC-ASP/18/Res.4 et ICC-ASP/21/Res.2). Composée de neuf membres, nommés, pour trois ans, rééligibles une seule fois, ressortissants des États Parties et désignés par consensus par l'AEP sur recommandation de son bureau, cette Commission reflète les différents systèmes judiciaires dans le monde et respectant une représentation géographique équitable.

(6) ICC-ASP/18/Res.4 modifié par ICC-ASP/21Res.2., Cité in : Rapport de la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge sur les travaux de sa neuvième session (New York, 4-14 décembre 2023), ICC-ASP/22/4. Page 2.

(7) AEP (ASP), ICC-ASP/22/4, précité., p.19 (1°).

(8) .ibid.

(9) .ibid.

(10) .ibid. (2°).

(11) . ibid. (3°).

(12) . ibid.

(13) . ibid. (4°). L'article 36 paragr. 3 (b) al. (i) du Statut de Rome dispose : «Tout candidat à un siège à la Cour doit avoir une compétence reconnue dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale ainsi que l'expérience nécessaire du procès pénal, que ce soit en qualité de juge, de procureur ou d'avocat, ou en tout autre qualité similaire ».

(14) .ibid. (6°). pp. 19-20.

(15) .ibid. (7°). p. 20.

(16) Viennent par ordre décroissant les candidats, «bien qualifiés», les candidats «formellement qualifiés» et enfin «les candidats non qualifiés» ; V. sur ce point Rapport de la Commission consultative, précité, Annexe II Evaluation des Candidats, A) observations générales (11°) p.10.

Concrétisez vos projets immobiliers avec le Plan Epargne Home Sweet Home

Le plan Epargne Home Sweet Home de QNB vous permet de constituer votre épargne à votre rythme en vue de concrétiser votre projet immobilier grâce à une phase d'épargne suivie d'un crédit complémentaire à un taux d'intérêt compétitif et judicieusement étudié.



Nation

Rim Mahjoub
**La gardienne
du temple Afek**



Elle y croit encore ! Absolument ! Rim Mahjoub n'a pas lâché prise au sein du parti Afek où elle vient de se faire élire présidente, suite à la démission de Fadhel Abdelkefi, le 19 octobre dernier. Début décembre dernier, l'ensemble des adhérents, comme le stipulent les statuts, ont été invités à voter cette fois-ci à distance, par email ou SMS, dans un anonymat sécurisé. Mme Mahjoub l'a emporté à 59.4% des voix face à Abderrahmane Belgacem, crédité de 37.17% des voix. Depuis la constitution d'Afek en 2011, elle devient ainsi la 4ème présidente après Mohamed Louzir, Yassine Brahim et Fadhel Abdelkefi.

«Je me suis portée candidate pour préserver le parti, dit-elle à Leaders. Par passion. Et parce que j'y crois encore. C'est un gâchis que d'abandonner Afek. C'est grâce à lui que je me suis épanouie et ai accompli tout le chemin politique et parlementaire qui a été le mien», nous confie Rim Mahjoub. «Je pense intimement que le rôle des partis politiques va revenir d'une façon ou d'une autre. Il n'y a pas de démocratie sans partis».

Rim Mahjoub est bien consciente du nouveau contexte général dans le pays. Elle estime qu'il est nécessaire de se concentrer sur l'interne et d'opérer des changements profonds sur le fonctionnement d'Afek, surtout avec le tarissement des financements, fournis par les adhérents et l'impératif de réduire les charges (loyers de différents bureaux, permanents, etc.)

«La priorité, souligne-t-elle, est à la formation des jeunes pour faire émerger une nouvelle génération. Cette mission sera confiée à une académie politique qui aura à s'en acquitter avec des approches modernes et futuristes. En parallèle, Afek doit continuer à produire des analyses et esquisser des solutions dans les divers aspects, en droite ligne avec le programme adopté». «Parti de compétences, parti de solutions, comme elle le définit, Afek doit contribuer à la réflexion et au débat national par une pensée de qualité et des propositions pertinentes.»

La tigresse

En douze ans d'engagement militant, depuis le 14 janvier 2011, Rim Mahjoub aligne un parcours significatif. Députée de la circonscription de Mahdia à l'Assemblée nationale constituante, en 2011, et réélue en 2014 à l'Assemblée des représentants du peuple, elle a toujours porté haut et fort une voix avisée, se battant sur tous les fronts, très active lors du sit-in du Bardo en 2013, ferraillant sans cesse avec Ennahdha et sa galaxie. Vent debout, certains l'ont surnommée «la tigresse Afek du Bardo».

Retour à l'Université pour confronter la pratique aux concepts !

Médecin radiologue, elle a mis entre parenthèses sa carrière médicale, pour vivre son engagement au sein du parti et sous la coupole du Bardo. Décrochant en 2019, Rim Mahjoub se trouvera animée par l'ardent désir de retourner à l'Université pour explorer les sciences politiques et essayer de comprendre les fondements théoriques de ce qu'elle a vécu depuis 2011. «Je voulais confronter la pratique aux concepts», dit-elle. C'est ainsi qu'elle parviendra, après test, à s'inscrire en mastère 2 de recherche en droit public à la faculté des Sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis. «Une véritable bouffée d'air frais, nous confie-t-elle. J'y ai trouvé des étudiants-chercheurs brillants, intelligents, motivés et des enseignants de très haut niveau.» Assidue (zéro absence), elle ne ratera aucun cours, aucun séminaire. «Le travail en binôme avec des jeunes était particulièrement agréable. Au début, certains étaient gênés par la différence d'âge qui nous séparent, me demandant s'ils doivent m'appeler Madame ou Tata. J'ai tranché : Rim, tout simplement. En fait, j'ai beaucoup appris, beaucoup aimé.»

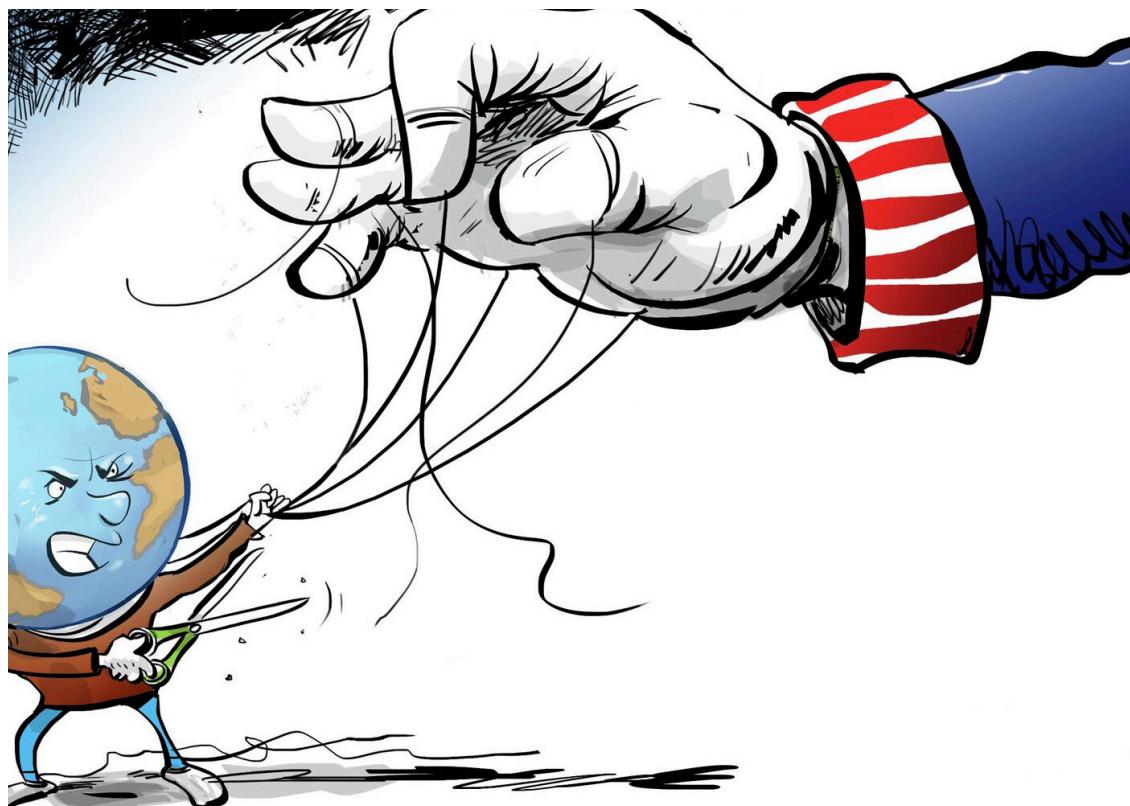
Sous la direction du professeur Slim Laghmani, Rim Mahjoub prépare studieusement son mémoire. Thème choisi : «Etat de droit, Etat d'exception». Bien avancée dans ses recherches et la rédaction, elle espère pouvoir le soutenir au cours du premier semestre 2024. Et poursuivre en doctorat ? «Je m'arrêterai là !», dit-elle avec un large sourire. Dr Mahjoub a en effet repris son activité médicale en radiologie et s'emploiera désormais à concilier le mémoire de mastère, la médecine et le parti. **L**





• Par Mohamed
Ibrahim Hsairi

Et si le martyre de Gaza délivrait le monde de l'hégémonie des Etats-Unis ?



«Pendant la guerre froide, notre politique visait à unir nos amis et à diviser nos ennemis. Malheureusement, nos tactiques actuelles, y compris le langage islamophobe occasionnel, ont tendance à unifier nos ennemis et à aliéner nos amis».

C'est ainsi que Zbigniew Brzezinski, le spécialiste américain des relations internationales et le conseiller à la sécurité nationale dans l'administration du président Jimmy Carter, a résumé, une fois, la politique étrangère déraisonnable suivie par les Etats-Unis depuis plusieurs années, mais qui a pris, en ce moment, une allure de plus en plus effrontée comme en témoigne leur attitude vis-à-vis de la guerre dévastatrice qu'Israël continue à mener contre Gaza depuis presque trois mois.

En effet, les Etats-Unis, qui sont l'éternel allié d'Israël et pour qui Israël est un pays "parfaitement paisible", se sont mobilisés, corps et âme, sur les plans politique, diplomatique, financier, militaire, logistique et médiatique pour lui apporter leur soutien total. Sans cesse et sans vergogne, ils clamant qu'Israël a été contraint à mener cette guerre dans le cadre de l'exercice de son droit, voire son devoir, de légitime défense contre les "agressifs terroristes palestiniens" qui l'ont attaqué et qui sont, par conséquent, les seuls responsables des événements actuels au Moyen-Orient.

Il va sans dire qu'avec cette attitude qui cautionne le récit israélien et qui donne un blanc-seing à l'occupant et diabolise l'occupé, les Etats-Unis font preuve d'une partialité inégalée, d'autant plus qu'ils savent pertinemment que la situation actuelle est le produit de l'absence d'une résolution juste du conflit israélo-palestinien. Absence dont ils sont, en grande partie, responsables puisqu'ils ont été, depuis la conférence de Madrid en 1991, le parrain quasi exclusif du processus de paix au Moyen- Orient en général, et en particulier du plan de paix ou de la feuille de route qui prévoyait la création d'un état palestinien en 2005, et dont l'ONU, la Russie et l'Union européenne ont été toutes écartées bien qu'elles aient pris part à son lancement.

Non seulement leurs déclarations sur la reconnaissance du droit à l'autodétermination du peuple palestinien, sur le soutien à la création d'un Etat palestinien et sur l'opposition aux colonies de peuplement israéliennes se sont avérées inconsistantes, mais aussi la feuille de route a fini par être remplacée par le fameux "deal du siècle" qui a été présenté par le président Donald Trump en janvier 2020, et qui a été

un alignement total sur les exigences d'Israël. Après les précédents de Jérusalem et du Golan syrien, ce deal a ouvert la voie à des annexions de territoires palestiniens, admis que certaines colonies ne seraient pas démantelées après l'accord final de paix, et rejeté le droit au retour des réfugiés palestiniens. Ainsi il a rendu impossible la création d'un Etat palestinien viable, car les implantations illégales le privent de toute continuité territoriale et torpillent, de ce fait, la possibilité qu'il soit un État homogène. Pire encore, les Etats-Unis, tout en fermant les yeux sur la politique d'apartheid d'Israël et sur ses pratiques racistes et exterminatrices, apportent, aujourd'hui, leur soutien inconditionnel à l'une des plus destructrices et meurtrières guerres du vingt et unième siècle.

Ce soutien s'est notamment traduit par :

- la justification des horreurs qui se déroulent à Gaza, des meurtres gratuits de milliers de femmes et d'enfants, des bombardements massifs d'hôpitaux, d'écoles, de mosquées et d'églises, des destructions massives d'infrastructures et de la catastrophe humanitaire sans précédent ;
- l'amplification de l'écrasante supériorité militaire d'Israël, grâce au pont aérien américain qui continue à ravitailler l'armée israélienne, notamment en missiles pour équiper le Dôme de fer israélien et en superbombes anti-bunker pour détruire les tunnels du Hamas ;
- l'anéantissement, à maintes reprises par l'opposition de leur veto au Conseil de sécurité, de tous les efforts déployés par la majorité des pays du monde en vue de l'adoption d'une résolution qui mette un terme à la campagne de meurtres génocidaires d'Israël contre Gaza ;
- l'approbation des menaces proférées par Israël à l'encontre du mouvement

de résistance islamique palestinien (Hamas) qu'il veut éliminer et a l'intention de le poursuivre partout et de traquer ses dirigeants à Gaza, en Cisjordanie, au Liban, en Turquie et au Qatar ;

- Et l'approbation des menaces de l'extension ultérieure du conflit à l'ensemble du Moyen-Orient, et ce en attaquant le Liban et peut-être en lançant des frappes contre l'Iran...

A ce sujet, d'aucuns pensent que les États-Unis verraien d'un bon œil une première attaque surprise d'Israël contre l'Iran et en profiteraient pour déclencher une nouvelle guerre dans la région dans le but avoué de redessiner la carte du Nouveau Moyen-Orient.

D'ailleurs, la volonté de faire la guerre à l'Iran est devenue un discours de tous les jours qui est soutenu par Israël, les États-Unis et leurs alliés.

Pour nombre d'analystes, il est clair qu'aussi bien les Etats-Unis qu'Israël qui partagent le même projet, celui d'un Nouveau Moyen-Orient d'où la Palestine serait complètement bannie, avaient besoin de l'opération "Déluge d'al Aqsa" pour déclencher un conflit dévastateur à Gaza qui serait ultérieurement étendu à l'ensemble du Moyen-Orient, par la provocation d'un conflit régional majeur qui attirerait à la fois la Russie et la Chine et marquerait l'évolution de la région dans les années à venir...

Par l'ensemble de ces attitudes, les Etats-Unis confirment, encore une fois, que contrairement à ce qu'ils claironnent, qu'ils ne veulent pas aller vers un monde pacifique, stable et prospère.

En fait, ils sont en train d'entraver la paix dans le monde, de nuire à la stabilité et au développement de

nombre de ses régions et de ses pays, constituant ainsi un véritable incubateur de conflits régionaux et mondiaux.

Ceci ne manquera pas de donner lieu à :

1 - Une recrudescence de l'hostilité envers les Etats-Unis qui a atteint des niveaux inégalés.

L'hégémonie américaine sur le monde fait l'objet d'une contestation croissante car l'ensemble des positions américaines, qui constituent un réel "cocktail explosif", ont suscité un tollé international par leur caractère saugrenu, insensé et déraisonnable. Partout dans le monde, elles ont provoqué l'irritation des peuples et les manifestations pro-palestiniennes et anti-israéliennes ont fleuri sur les places publiques de presque tous les pays.

2 - Un changement de nature de la perception des Etats-Unis dans le monde.

De plus en plus, nombreux sont les pays qui ne perçoivent plus les Etats-Unis comme le modèle du pays libre et démocratique. Ils estiment que leur politique est un véritable échec. D'ailleurs, un ancien ambassadeur américain à qui il est demandé de contribuer aux tentatives d'embellir l'image ternie de son pays n'a pas hésité à dire : "Vous ne pouvez pas embellir un cochon avec du rouge à lèvres".

A cet égard, les attitudes des Etats-Unis vis-à-vis de la guerre en Ukraine puis de la guerre contre Gaza ont eu un profond impact sur leur image, et leurs effets cumulatifs semblent être si désastreux qu'ils pourraient menacer non seulement leurs intérêts et leur modèle démocratique, mais aussi et

certainement leur place de puissance unipolaire dans le monde.

3 - Une accélération du processus de la désoccidentalisation du monde, car l'Occident, qui s'est unanimement prononcé pour Israël, est de plus en plus contesté et est contraint à se battre contre tout le monde au nom d'un objectif qu'il n'oserait plus formuler comme il l'a fait pendant longtemps. Il s'agit en l'occurrence de la promotion de ses fameuses théories sur les droits de l'homme, la société civile, la démocratie et les valeurs de son éthique civilisationnelle. A la faveur du mouvement des pays émergents et des nouvelles puissances qui ne cessent de remettre en cause l'ordre occidental, il est attendu que le rejet des valeurs occidentales se radicalise davantage, d'autant plus que les enlisements et les défaites des Etats-Unis et de leurs alliés en Irak, en Syrie, en Libye, en Afghanistan, au Mali et au Niger... leur ont fait perdre ce qui restait de leur crédibilité.

4/ Un réveil de la conscience du monde quant aux dangers de continuer à ignorer l'affaire palestinienne et le droit du peuple palestinien à résister à l'occupation et à se battre pour sa liberté.

Le mérite de l'opération "Déluge d'al Aqsa" qui a, entre autres, détruit le mythe de l'invincibilité d'Israël, est qu'elle est venue, après une attente de 75 années d'une solution de l'affaire palestinienne, et a démontré que rien et nul ne peut arrêter la quête de liberté et la résistance à l'oppression coloniale du peuple palestinien...

Elle a en outre marqué le début d'un bouleversement de toutes les données au Moyen-Orient, et mis en évidence que, sans une solution de la question palestinienne, cette région ne pourra jamais connaître la paix, la sécurité et la stabilité.

5 - Une affirmation de la nécessité impérative de reformer l'Organisation des Nations unies dont le système continue à se dégrader et à afficher une impuissance ahurissante devant les crimes contre l'humanité les plus flagrants qu'Israël commet au vu et au su de tout le monde.

Les institutions onusiennes qui demeurent pratiquement contrôlées par l'Occident, et qui font preuve de parti pris politique, d'hypocrisie et de sélectivité ouverte, ont besoin d'être reformées afin de créer un système efficace juste et égal qui garantit les droits pour tous et de tous.

Mais devant tous ces changements, les Etats-Unis seront-ils capables d'en mesurer l'étendue et la longévité, et par conséquent changer de logiciel?

Rien n'est moins sûr.

En revanche, il est à craindre que, sachant sans doute qu'ils sont en perte de vitesse, ils deviennent plus anxiogènes et plus hystériques et que dans cette nouvelle ère de concurrence stratégique, ils se battent et préfèrent le chaos planétaire à l'admission de leur défaite.

Pour s'assurer que l'équilibre des forces reste en leur faveur et maintenir leur hégémonie économique, culturelle, financière et militaire sur le monde, et particulièrement sur ses régions clés qui sont l'Indopacifique, l'Europe et le Moyen-Orient, ils pourraient se livrer à des actions encore plus pulsionnelles qui donneraient raison à Antonio Gramsci qui a prévu et prévenu que «le vieux monde se meurt et le nouveau monde tarde à apparaître, et dans ce clair-obscur surgissent les monstres».

M.I.H.

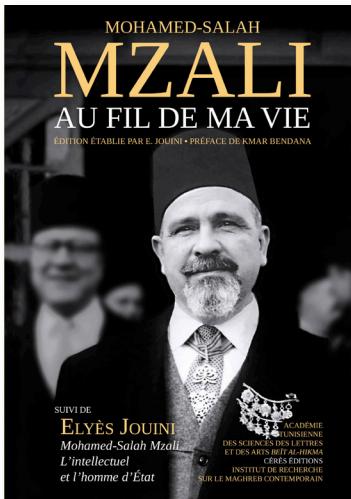


Une équipe engagée pour votre réussite

A photograph of the A.B.C Building at night. The building is a modern multi-story structure with large glass windows. The words "BankABC" are prominently displayed in white and yellow on the upper left facade, and the website "www.bank-abc.com" is visible on the lower left. The entrance area is well-lit, and the interior of the building shows some office spaces with people working. The sky above is dark.

PLUS DE DEUX
DÉCENNIES
**D'ENGAGEMENT POUR
UNE RELATION CLIENT
DURABLE**

Lu pour vous



Au fil de ma vie
de Mohamed-Salah Mzali
Edition établie
par Elyès Jouini,
Texte suivi en deuxième partie
par «Mohamed-Salah Mzali,
l'intellectuel et l'homme
d'Etat», d'Elyès Jouini
Cérès éditions, Beït al-Hikma
et l'IRMC, 2023, 768 pages
45 DT

Mzali, au fil de sa vie, de ses ambitions et du prix payé

Qui était en fait Mohamed Salah Mzali, éphémère Grand vizir de Lamine Bey et président du Conseil (100 jours, du 4 mars au 28 juin 1954) et coauteur des accords signés avec le Résident général de France, Pierre Voizard ? Ses mémoires, rédigées de son vivant en 1969 mais qui ne seront publiées qu'en 1972, sous le titre de *Au fil de ma vie*, et rapidement épuisées, viennent d'être rééditées (près de 500 pages), établies par son arrière-petit-neveu Elyès Jouini, qui y adjoint une longue analyse (plus de 200 pages) sous l'intitulé «L'intellectuel et l'homme d'Etat». L'ensemble est étoffé d'annexes et de photos inédites.





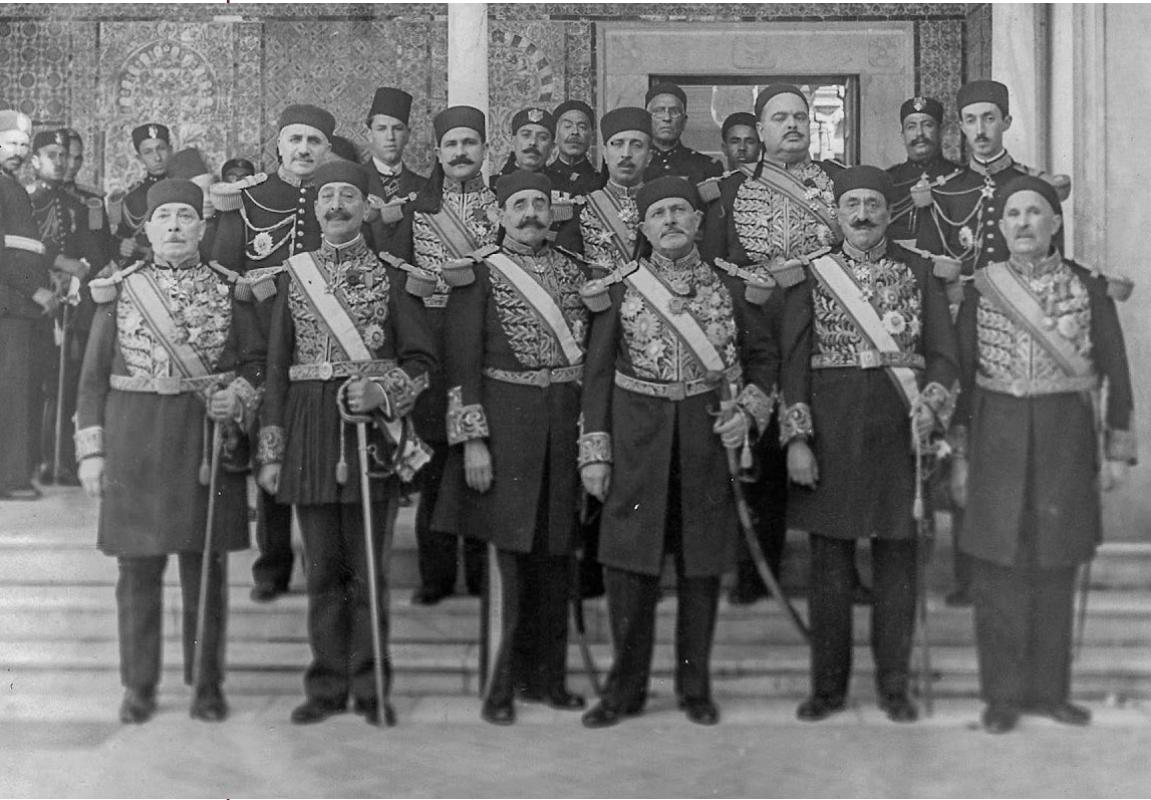
Un intellectuel perdu en politique ?», s'interroge Jouini. «Un aventurier sans scrupule, comme l'avait un jour qualifié Bourguiba qui lui portera toute sa vie des sentiments partagés entre estime, respect et rejet ? Mzali représentait-il une dernière tentative du makhzen de se régénérer ? Ou bien était-il l'homme qui faillit réussir sans Bourguiba et lui faire pièce ?» Pour répondre à ces questions et à tant d'autres, Elyès Jouini propose trois grilles d'analyse : sociologique, politique et romanesque.

Sa lecture de la personne de Mohamed Salah Mzali (1896-1984) est différente de celles d'autres, s'appuyant sur des témoignages de première main. «Certes, écrit-il, l'homme est intelligent et le sait, mais il n'est ni prétentieux, ni orgueilleux et encore moins arrogant.» «L'homme, poursuit-il, pense sincèrement pouvoir faire évoluer les réformes à l'avantage de la Tunisie. A l'affrontement sanglant, solution retenue par le Néo-Destour, il préfère la négociation.» Et d'ajouter : «son erreur a été d'agir en homme du makhzen, c'est-à-dire sans l'assise populaire qu'a su gagner et mobiliser le Néo-Destour». Sans Bourguiba. Et il le payera cher en emprisonnement, confiscation de ses biens et condamnation à l'indignité nationale...

Les mémoires, comme la mise en contexte, lèvent un coin très instructif sur l'histoire contemporaine de la Tunisie. On y découvre un Lamine Bey plus patriote que certains ne le croyaient. Un Bourguiba visionnaire, manœuvrier, rompu à l'art de la politique, maniant à la fois la raison d'Etat poussée à l'extrême et l'affection en son bon endroit. On pénètre dans les négociations de la dernière ligne droite en 1954 et les réformes menant à l'autonomie interne puis à l'indépendance. On revient sur les règnes successifs des trois derniers beys de Tunis et leurs différents gouvernements. On plonge dans les liens familiaux qui unissent le makhzen, et hume l'air d'un temps révolu, avec ses intrigues et ses conquêtes.

Elyès Jouini a su mettre en exergue un homme d'Etat du XXe siècle et son époque, expliquer et défendre ses thèses, fournir une riche documentation puisée aux meilleures sources. Il nous éclaire sur cette «bourgeoisie à talents», par rapport à la bourgeoisie de notables traditionnels, nous donne à réfléchir sur le sens du politique dans un pays comme la Tunisie. **L**

Bonnes feuilles



Revenant d'un court séjour à Paris en février 1954, Voizard m'a dit : C'est fou ce qu'on y rencontre de Tunisiens en ce moment. L'éventualité d'un changement du Premier ministre paraît les préoccuper beaucoup. M'hamed Ali El Annabi hante tous les couloirs et je le rencontre partout; il mène activement campagne en faveur de Hassan Abdelwaheb, dont il est destiné à être le second. Tahar Ben Ammar n'use pas de personnes interposées et se trouve lui-même dans la capitale. Hédi Mabrouk mobilise ses amis pour soutenir son beau-père Saadallah ; d'ailleurs Bidault, sollicité de divers côtés en faveur de Saadallah, ma chargé de le proposer au Bey. «*Nulle part je l'ai entendu prononcer votre nom, et vous paraissiez indifférent à cette agitation. Cela ne vous intéresse donc pas de devenir Premier ministre ?*» Je lui ai répondu : «*Je n'ai jamais couru derrière aucune des fonctions qui m'ont été confiées au cours de ma carrière. Ce n'est pas aujourd'hui que je commencerais. Mais il n'est pas question de cela. Seule me*

préoccupe la mission que le Bey m'a confiée en me déléguant auprès de vous, et je souhaite que les résultats ne le déçoivent pas.»

M.S.Mzali

Ces parcours, tout au long du XIXe siècle et de la première moitié du XXe siècle, viennent conforter l'analyse selon laquelle l'élite locale sort du protectorat renforcée, et non pas renouvelée. Ces hommes ont ainsi pensé qu'ils pouvaient—with d'autres—incarner une nouvelle génération makhzen. Après la génération recrutée «*parmi les anciens serviteurs du beylik sur la base d'une certaine intégrité, d'un minimum de compétences et d'un maximum de loyalisme aux nouvelles autorités*», ils incarnaient la génération qui alliait la naissance aux diplômes. Une manière de passer de la féodalité à la modernité en douceur. Et il n'est pas inutile de rappeler que Mzali avait choisi



pour épigraphie de sa thèse de doctorat une citation de Gustave Le Bon : «*Respecter les traditions est une condition d'existence pour un peuple, savoir s'en dégager lentement une condition de progrès.*» L'homme croit au progrès mais il croit également aux traditions : il perçoit leur respect comme une exigence et la lenteur comme une vertu.

Au fil de ma vie se présente ainsi comme le roman du makhzen, celui de sa transformation, de son accession à la modernité et de sa fin.

À ce stade, je propose une hypothèse. Mzali, qui a fait de la politique en intellectuel et en grand bourgeois, voit une réelle admiration à la verve et au magnétisme de Bourguiba ainsi qu'à sa capacité à susciter la ferveur populaire. Il connaît son machiavélisme et en a même payé le prix, mais il apprécie — en fin connaisseur — les talents politique et oratoire de son ancien élève. Et peut-être même retrouve-t-il chez lui

des qualités dont il aurait aimé pouvoir disposer lui-même. L'évocation, dans ses mémoires, de son enfance studieuse et solitaire sonne comme une justification de son tempérament cérébral et réservé. De son côté, Bourguiba est un animal politique mais se veut également, et à juste titre, un intellectuel. Il aime à façonnier le présent, à concevoir et à rendre possible un futur, mais il aime tout autant explorer le passé, le relire et le réinterpréter parfois, nouer et dénouer les fils qui forment la trame de l'Histoire. C'est sur ce terrain que la stature de Mzali le fascine : un érudit, un homme indépendant, désormais détaché des honneurs et loin de l'esprit de cour. Un intellectuel à sa mesure. Preuve supplémentaire, s'il en était besoin, de la singularité de la relation qui lie les deux hommes : au palais de Skanès, devenu aujourd'hui un musée, la bibliothèque personnelle de Bourguiba, dans son bureau, contient peu d'ouvrages. Mais on y trouve un exemplaire d'*Au fil de ma vie*...

Elyès Jouini



Lu pour vous



**La malédiction
de la Kasbah**
de Taïeb Youssefi
Editions Leaders, janvier 2024,
246 pages, 35 DT
Disponible en librairie et sur
www.leadersbooks.com.tn

La malédiction de La Kasbah



Les détails inédits du dernier jour de Ben Ali à Tunis, en ce 14 janvier 2011. Son AVC juste après son arrivée à Djeddah, la condamnation à mort lancée à la télévision contre Mohamed Ghannouchi, les conseils des ministres ouverts aux quatre vents sous Hamadi Jebali, les salafistes au pouvoir sous Ali Laarayedh, la forte pression exercée sur Habib Essid pour rendre le tablier, La Kasbah des copains au temps de Youssef Chahed, celle des «conseillers» sous Hichem Mechichi... Et bien d'autres «histoires», lors d'une décennie de toutes les farces et surprises, qui a durement éprouvé la Tunisie et les Tunisiens. La sanction a été immédiate. Une colère divine se serait-elle abattue sur les gouvernants qui ont failli à leur mission ?

Les neuf Premiers ministres et chefs de gouvernement qui se sont succédé à la Kasbah de 2011 à 2021 ont-ils en effet succombé au malheur ? De Mohamed Ghannouchi à Hichem Mechichi,

était-ce l'ire du ciel ? C'est ce qu'entreprend d'analyser Taïeb Youssefi dans un essai remarquable publié sous le titre de *La malédiction de La Kasbah*, aux éditions Leaders. Dans la continuité de son ouvrage «*Un Etat pris comme un butin-De la chute*



de Ben Ali au dilemme de la transition démocratique» (Leaders, 2023), l'auteur révèle davantage les coulisses du pouvoir. Une galerie de portraits surprenante, et une lecture critique, les deux augmentées de propositions pour «des lendemains meilleurs.»

Longtemps directeur de cabinet des Premiers ministres Mohamed Ghannouchi et Béji Caïd Essebsi, puis du chef du gouvernement Habib Essid, Youssefi a été aux premières loges, en observateur avisé et en témoin direct et précieux. Docteur en sciences politiques, il y applique des grilles d'analyses pertinentes.

Chacun en a eu pour son grade

D'emblée, Taïeb Youssefi affirme sa double conviction : les locataires de La Kasbah n'ont pu échapper, chacun à son niveau, à un sort maléfique qui les a frappés à un moment ou un autre, mettant fin immédiatement à leurs fonctions, ou les affectant un peu plus tard. Cette malédiction, ajoute-t-il, s'est étendue à l'Etat pour le fragiliser, déconstruire les structures des valeurs,

rabaîsser la vie politique et propager la malversation, en plus de la descente du pays aux enfers avec une pauvreté croissante, un chômage accru et une forte précarité.

Pour étayer ses thèses, Taïeb Youssefi opte d'abord pour le portrait qu'il dresse de chacun des neuf chefs de La Kasbah. Rien ne lui échappe : les circonstances de la nomination, le caractère, le style de commandement, les fragilités, des scènes cocasses, des moments forts, et la chute finale.

Les titres sont bien choisis : «Mohamed Ghannouchi dans l'œil du cyclone» ; «Caïd Essebsi : de la traversée du désert au sommet du pouvoir» ; «Hamadi Jebali : de la prison en isolement au bureau de Bourguiba», «Ali Laarayedh : de l'appareil partisan idéologique au cœur du pouvoir» ; «Mehdi Jomaa : l'oiseau rare» ; «Habib Essid : le parti de l'administration» ; «Youssef Chahed : de la jebba de Béji à l'abaya du Cheikh» ; «Elyès Fakhfakh: le coup fatal dans le talon d'Achille»; «Hichem Mechichi: le politicien par hasard ou l'homme qui a perdu son ombre».

Les deux autres parties du livre sont analytiques. Elles passent en revue les dégâts subis par l'Etat, ses institutions et ses modes de fonctionnement. Et mettent en garde contre les risques encourus si des garde-fous ne sont pas mis en place. Un plaidoyer bien argumenté pour un «plus jamais ça».

De l'inédit

Les révélations sont nombreuses. Le récit du dernier jour de Ben Ali en Tunisie et le basculement du régime sont édifiants. C'est ainsi qu'on apprend que Mohamed Ghannouchi a été invité par Sami Sik Salem (officier de la Garde présidentielle), le vendredi 14 janvier à 17h15, à se rendre au palais de Carthage, alors que Ben Ali était encore à l'aéroport militaire d'El Aouina. L'appareil présidentiel ne décollera qu'à 17h45. Que se serait-il passé si Ben Ali s'était ravisé et avait regagné le palais de Carthage ? On apprend aussi que dès le départ et contrairement à tout ce qui est rapporté, la véritable destination du vol était Djeddah et non un autre pays. L'auteur révèle





également que quelques semaines seulement après son arrivée en Arabie saoudite, Ben Ali avait subi le 17 février 2011 un accident cardiovasculaire, puis a été admis d'urgence à l'hôpital militaire de Djeddah.

Le fonctionnement de La Kasbah sous Hamadi Jebali prend des formes anecdotiques. Le Conseil des ministres devient quasiment une foire aux larrons, sans respecter l'ordre du jour, s'éternisant dans les débats parfois enfoirés, entrecoupé d'irruption d'intrus, ouvert à diverses personnes autres que les ministres et les secrétaires d'Etat. Avec Ali Laareyedh, ce sont les salafistes qui s'emparent du pouvoir. Sous Youssef Chahed, les proches sont hissés aux commandes. Quant à Elyès Fakhfakh, il se retrouve rapidement sur un siège éjectable, alors que Hichem Mechichi se perd dans la tourmente.

Difficile à croire

Taïeb Youssefi pousse l'investigation documentée pour rapporter diverses scènes significatives des coulisses de

La Kasbah et des agissements de ses locataires. S'il ne privilégie pas le sensationnel croustillant, il ne se prive pas d'inscrire dans son récit des anecdotes quasi-impossibles de croire, alors qu'elles sont pourtant vraies. En cette période de plein relâchement, d'ambitions personnelles et de conquête du pouvoir suprême, deux figures tranchent : celle de Mohamed

Ghannouchi, publiquement menacé de condamnation à la peine capitale, et celle de Habib Essid, directement sommé de renoncer à ses fonctions sous peine d'être traîné dans la boue. La galerie de portraits est saisissante. L'auteur a su peindre plus que des personnages, des caractères. Lamer bilan qu'il tire de cette décennie 2011-2021 nous interpelle tous : comment





a-t-il pu se produire sous nos yeux et échapper à notre vigilance. Les enseignements tirés méritent réflexion. L'appel à la consolidation du front intérieur, à la révision du système éducatif et à la refonte du modèle de développement, avec une proactivité par rapport aux mutations internationales, gagnerait à s'instaurer en un large débat.

«La malédiction de La Kasbah» nous rappelle tant d'impaix commis, tant d'opportunités ratées, tant de fausses pistes empruntées, tant de temps perdu. Il nous révèle surtout la fragilité d'un système politique facilement usurpé parfois par des imposteurs. Il explique clairement comment le tournant décisif du 25 juillet était devenu aussi nécessaire que salvateur. Un livre pluriel, savoureux, instructif. 



لعنَّةُ القصبةُ

تفاهمُ الخطابِ الدِّينيِّ الفسلي



الطَّيْبُ الْيُوسُفِي



Bon de commande

Nombre d'exemplaires

.....

x 35 DT Total

.....

Je joins mon règlement au nom de PR Factory

Chèque bancaire

Virement

CBB : TN59 08 008 000671001274071

Nom et prénom ou Raison sociale :

Adresse de livraison

:

Date et signature

Code postal

.....

Rue Abdelwaheb Jilani, Ennour Building,
Cité des Sciences, 1082 Tunis - Mahrâjène

Tel +216 71 232 111 / Fax : +216 71 750 333

www.leaders.com.tn

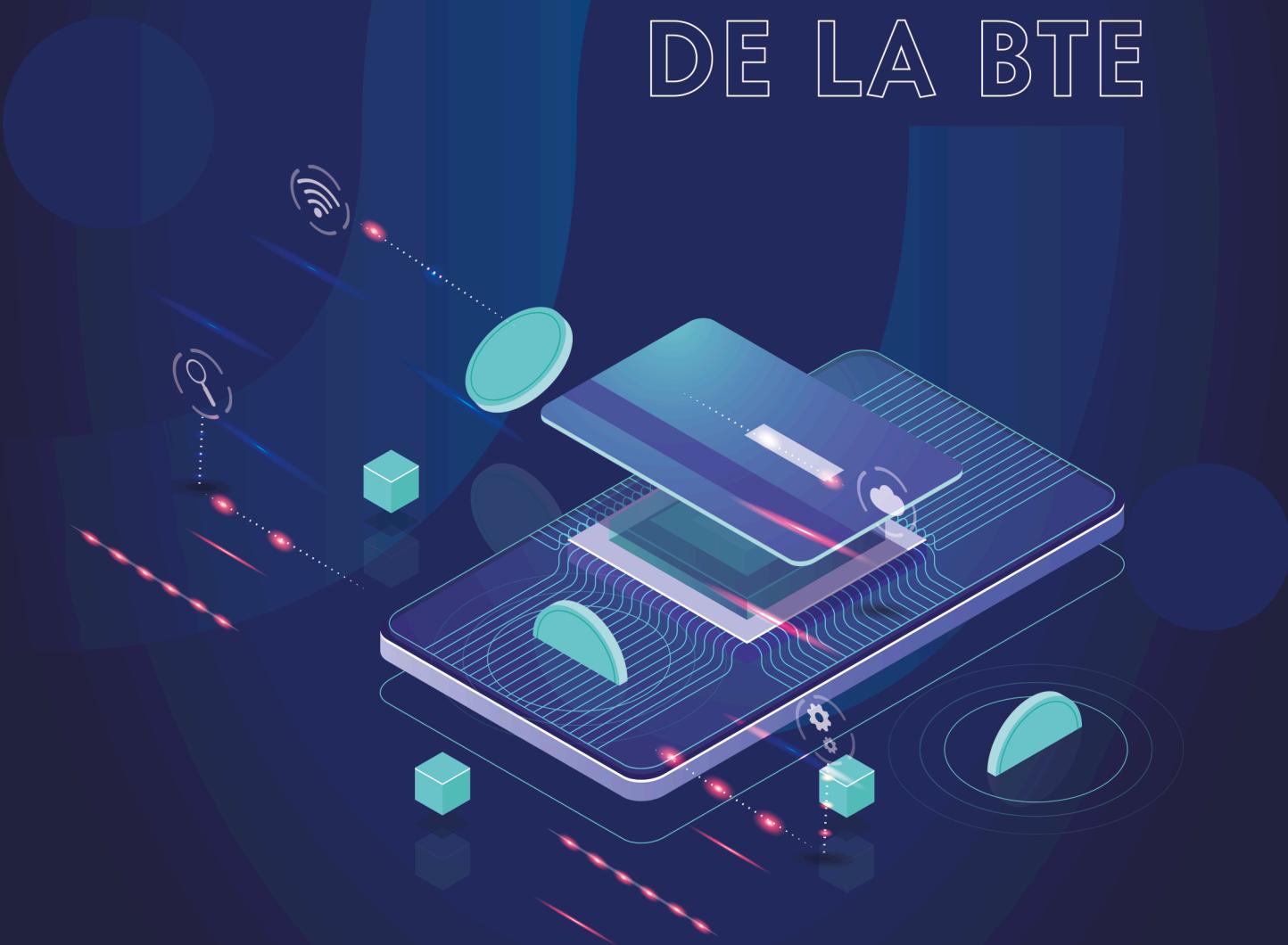
Tel

.....



NEO BTE

L'AGENCE VIRTUELLE DE LA BTE

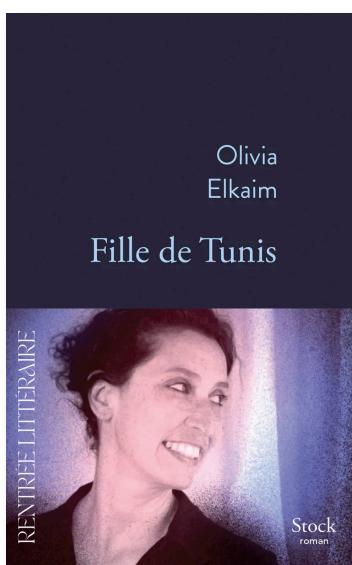


CREATED BY



بنك تونس و الإمارات
Banque de Tunisie et des Emirats

Lu pour vous



Fille de Tunis
de Olivia Elkaim
Stock, 2023

Fille de Tunis

Une passionnante histoire, aussi celle de la France avec la Tunisie



© Astrid di Crollalanza

L'indolence de la vie à Tunis dans les années 1940-1950, la dégringolade après l'exil en France à partir de 1961... Arlette, fille très particulière depuis son jeune âge, fugueuse, que son père, militaire, lassé de la chercher, devait attacher à un figuier, restera toute sa vie attachée à un homme, par un homme. Le récit de sa vie, une vie turbulente, peu conventionnelle, est celui d'une famille française de Tunisie, qui éprouvera une forte brisure lorsqu'elle a dû quitter le pays natal, et subir en France les épreuves d'une descente aux enfers. L'accueil était très difficile, peu agréable, comme s'il ne s'agissait pas de Français. En romancière talentueuse, mais aussi en petite fille attachée à sa grand-mère, Olivia Elkaim raconte dans *Fille de Tunis*, paru aux éditions Stock, une histoire de famille certes, mais aussi quelque part une histoire de Tunisie, une histoire de France.

Avec «Le tailleur de Relizane» (Stock, 2020), elle était partie à la recherche de la branche algérienne de sa famille, en plongeant dans la vie de ses grands-parents, en pleine guerre d'Algérie. Son grand-père Marcel, tailleur, sera au centre de son roman. La passion et le talent y sont, le récit est merveilleusement construit, tenant en haleine le lecteur. Olivia Elkaim continuera sur la même lancée, mais cette fois, pour nous raconter la branche tunisienne de ses aïeuls. Sa grand-mère Arlette lui fournira un personnage exceptionnel, haut en couleur. Fille indomptable, femme magnifique, et mère particulière, elle exercera son charme en épouse merveilleuse à Tunis. Son mari, qui était chauffeur à la Résidence de France et témoin de moments forts vécus avec des Résidents généraux qu'il conduisait, lui ouvrira largement les portes de grands bals à la Résidence.

De cette vie insouciante, elle connaîtra de plein fouet l'exil à Marseille,



l'addiction au jeu, la dive bouteille, l'endettement... Jusqu'à l'attachement à un second homme partageant avec lui et son mari le même toit. Elle l'épousera après la mort de son mari et l'éreintera par ses fugues fortement arrosées. Il se résoudra alors à l'attacher au lit...

Un destin qui n'a rien d'exceptionnel, comme dira Olivia à *Leaders*, mais qui est exceptionnel.

Patiemment, le roman se noue, l'intrigue se construit, les personnages sont dépeints jusque dans leurs humeurs et leurs émotions, les lieux sont décrits avec précision, les saveurs et les odeurs se font sentir... Journaliste de profession, Olivia Elkaim n'a rien oublié des techniques de l'enquête, du reportage et de l'interview, apprises au Centre de

formation des journalistes (CFJ) et exercées au long d'une brillante carrière. Mais elle a gardé tout cela au fond de sa mémoire pour laisser son talent de romancière s'épanouir au gré d'un récit haletant et d'une plume soignée. La part de la réalité est difficile à distinguer de la fiction. L'ensemble est merveilleux.

Tout ne s'était pas bien passé dans l'histoire des relations entre la Tunisie et la France, affirme Olivia Elkaim, déplorant que cette histoire soit peu connue en France. «Il y a quand même une histoire à regarder en face, confie-t-elle à *Leaders*. Si on ne regarde pas en face cette histoire-là, nous les Français, il y aura éternellement une guerre de mémoire. Quand on ne peut pas s'adosser à un passé, on ne peut pas aller vers l'avant.»



Olivia Elkaim

La perte du pays natal, c'est la perte du passé, la perte d'un certain avenir

Pourquoi ce roman ?

Après *Le tailleur de Relizane*, consacré à mon autre grand-père Marcel, en Algérie, je pensais que j'en avais fini avec l'histoire de ma famille et de la décolonisation. Puis après, une fois que tout a été publié, je me suis rendu compte que j'étais encore travaillée par cette histoire-là, qui est à la fois une histoire de France mais qui est pour moi aussi une histoire très intime. Il y avait un déni à proprement parler de l'histoire tunisienne dans ma famille. Je ne savais rien sur cette partie-là de ma famille, sur cette histoire-là avec la Tunisie. L'ampleur d'une envie d'une famille sur la Tunisie est à mon avis à la mesure de l'ampleur d'une envie française sur l'histoire de la France avec la Tunisie.

En France, on ne sait rien sur cette histoire tunisienne. C'est une histoire de notre pays avec la Tunisie. Et donc quand je ressens la nécessité de travailler sur Arlette, sur cette figure féminine qui a beaucoup compté pour moi, j'ai commencé à explorer l'histoire tunisienne.

Comment avez-vous procédé ?

Je suis allée voir Pierre Haski (Ndlr : L'Obs, France Inter...) qui est natif de Tunis, et j'ai beaucoup discuté avec lui.

J'ai lu *L'histoire de la Tunisie* par Sophie Bessis, un livre exceptionnel, un travail de fond. J'ai rencontré Sophie à Paris et lui ai raconté l'histoire de mes grands-parents. C'est ainsi que j'ai validé avec elle un certain nombre d'éléments, notamment l'histoire de la «Main rouge». De Hauteclouque, qui était à l'époque Résident général de France, était au courant (Ndlr : de l'assassinat de Farhat Hached). J'ai interrogé ma famille, en tout cas ceux qui voulaient me parler. J'ai passé un an et demi de recherche dans les archives militaires aussi pour comprendre le parcours d'Albert

la Croute, le parcours de mon grand-père Sauveur. A un moment donné, tout s'est précipité comme en chimie et j'ai eu besoin d'écrire tout ça de manière très romanesque. Le roman commence par cette scène où Arlette était attachée à un figuier, celle qu'on m'avait déjà racontée.

Il fallait que je fasse revivre tout ça. Je n'écrivais pas un livre d'histoire, mais un roman, et un roman il faut qu'il y ait des scènes, des vivants, et l'histoire sera là en soutien de ce qu'on va raconter.

Et comment avez-vous récolté tant de précisions sur la Tunisie ?

Ce qui a été capital dans mon travail, c'était le voyage à Tunis en octobre 2022. J'avais écrit une grosse partie du livre, je pensais même ne pas avoir besoin d'aller à Tunis. Mais, dès que j'ai mis le pied à l'aéroport, j'ai compris que c'était un voyage capital parce que quand on ne connaît pas Tunis, on ne peut pas comprendre sa géographie en regardant sur Google Maps. Je n'avais pas du tout compris que cette ville tourne le dos à la Méditerranée et qu'elle est coupée de la mer par le lac. J'ai compris en me baladant dans la ville et j'ai réalisé les changements intervenus ainsi que celui des noms de quartiers, tout un tas de choses sur la capitale. J'ai fait une longue balade avec Hatem Bouriel dans le centre-ville qui m'a permis de retrouver la plaque de la couturière de ma grand-mère. C'était vraiment un voyage exceptionnel de ce point de vue-là. D'ailleurs, j'ai pu nourrir mon travail de vécu sur place. C'était un peu plus qu'un reportage parce que le reportage, c'est encore autre chose. Il aurait fallu que je m'attache à l'aspect contemporain des choses, là c'était vraiment à la recherche de traces. Il reste des traces de cette période-là, mine de rien, ne serait-ce que dans les façades. J'étais avec ma mère, on a retrouvé la maison de Dermech. C'était très émouvant.



Qu'est-ce qui est important pour vous à montrer au lecteur ?

Il fallait qu'on comprenne dans le roman dans quelle histoire la vie de mes grands-parents a évolué, dans quelle partie du monde, dans quelle géopolitique, dans quel moment historique. Si eux au moment où ils le vivaient ne comprenaient pas les contours de ce qu'ils étaient en train de vivre, moi, en revanche, avec le recul, je le comprends et donc je dois montrer au lecteur ce qui s'est passé pour eux. Ils étaient des fonctionnaires de l'administration coloniale, n'étaient pas très instruits, et ne comprenaient pas complètement ce qui s'est

passé. Mais, pour le lecteur je recontextualise en permanence, on voit alors la société tunisienne telle qu'elle est opprimée par la puissance française, et je dis souvent dans mes rencontres que le protectorat n'a protégé personne à part les intérêts des plus puissants.

Je pense que c'est important de montrer que le peuple est opprimé, qu'il va se révolter et que dans cette révolte il va y avoir des choses qui vont se casser, y compris pour des natifs de la Tunisie comme mes grands-parents. Parce qu'ils étaient français, ils ont dû quitter le pays pour s'installer en France, ce qui a créé en eux une brisure épouvantable. L'exil emporte tout, une énorme perte. Je ne crois pas au récit des gens qui disent «on s'est exilés et tout va bien». Je pense que c'est une façon de se réconforter. Je vis avec des choses d'éteint dans les regards de mes grands-parents et de mes arrière-grands-parents. La perte du pays natal, c'est la perte du passé, c'est la perte de la jeunesse, c'est la perte des tombes et puis c'est la perte d'un certain avenir aussi. Mes grands-parents étaient tous adultes et s'étaient projetés dans un avenir en Tunisie ou en Algérie, avant de s'exiler.



Vous avez ainsi construit les deux parties de votre roman ?

C'est important de donner à voir aux lecteurs déjà dans la première partie une certaine société coloniale.



Il y a deux parties dans le livre, une partie vraiment indolente dans cette Tunisie où la chaleur peut être un peu moite et puis sous les palmiers, l'odeur du jasmin, la nuit étoilée sur la plage de La Marsa. C'est mon fantasme à moi de récit, le vécu des années cinquante que j'ai pu entendre quand j'étais gamine. Mais en même temps, la dégringolade. C'est quelque chose qui est reconstitué, c'est ma force romanesque qui m'a permis de le faire. La dégringolade, j'y ai assisté, c'était douloureux, assez douloureux à reconstituer ...

La description de la dégringolade est poignante.

J'avais à cœur de retracer la vie d'Arlette, son adolescence et cet événement à l'âge de 12 ans quand elle est attachée par son père à un figuier, en fait à l'homme, à sa mort tragique en 2009. Et entre ces deux pas, de retracer un petit peu ce qui la ramène dans ses choix et comment expliquer cette déchéance, la chute d'une femme du peuple parce qu'elle a toujours été une petite employée de bureau. Mon grand-père arrivé à Marseille était employé sur le marteau piqueur.

■ Des tunisiens sur Place de Tazerka, alors que la police française cherches des armes, 1952

C'était des petites gens, il n'y a rien d'extraordinaire dans ce destin, mais tout était extraordinaire.

Je tenais à reconstruire aussi une ambiance très méditerranéenne à la maison. Par exemple, il y a un truc pour moi, c'est ma madeleine de Proust, la «damhout», c'est-à-dire la boutargue, ces œufs de mullet séchés. Pour moi, c'est le goût de la Tunisie. Ma grand-mère avait toujours de la boutargue à la maison dans le frigo et on la coupait en lamelles. Cette boutargue est pour moi le saucisson des Français.

Les lecteurs français peuvent se retrouver dans pareil récit ?

Ce que j'ai dit dans chacune de mes rencontres, c'est que je parle d'une histoire de France avec l'Afrique du Nord, de son histoire coloniale et dans cette histoire coloniale, de la décolonisation. Elle est incluse dans la conquête coloniale, dès lors que la France met un pied en Afrique du Nord. Il y a aussi inclus le mouvement de l'indépendance des peuples, parce qu'un peuple ne se laisse pas conquérir sans se révolter à un moment donné. Pas forcément la première génération, mais la deuxième génération. Ce que je trouve intéressant, c'est de montrer aux Français voilà notre histoire, voilà comment ça s'est passé, mais comment ça s'est passé pour des gens là-bas qui étaient eux aussi français. C'est une histoire des Français de là-bas qui est finalement assez peu connue.

Les exilés d'Afrique du Nord, que ce soit des pieds-noirs d'Algérie ou des Français qui arrivaient de Tunisie, étaient extrêmement mal accueillis en France, alors qu'ils étaient Français. Il y a quand même une histoire à regarder en face. Si on ne regarde pas en face cette histoire-là, nous les Français, il y aura éternellement une guerre de mémoire. Quand on ne peut pas s'adosser à un passé, on ne peut pas aller vers l'avant.

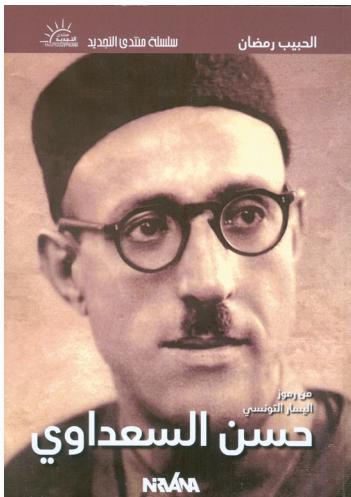
Mon travail de romancière n'est pas seulement de retricoter mon histoire familiale, mais c'est aussi de raconter avec mes mots de l'endroit d'où je suis, celui d'une romancière. Quand on avance tous ensemble sur le chemin d'une réconciliation... Ce que je trouve dommage, c'est que l'histoire de la guerre d'Algérie est très connue en France, ça ne veut pas dire qu'elle est pleine d'irrésolus, mais ce qui m'a frappée en travaillant



sur la Tunisie, c'est à quel point on pense que tout s'est bien passé, alors que c'est faux. Rien ne s'est bien passé. Je le dis pour l'avoir étudié et regardé. Quand je regarde les exactions au Cap Bon (Ndlr les événements tragiques de Tazerka, le 29 janvier 1952), la révolte de Bizerte (Ndlr juillet 1961), ce n'est pas possible, rien ne s'est bien passé et on a frôlé la catastrophe comme en Algérie. Ce qui est incroyable, c'est que cette histoire-là soit si peu connue et si peu mise en avant en France.

Quel est le thème de votre prochain roman ?

Je suis très fatiguée par ces deux livres, qui m'ont beaucoup demandé. J'ai écrit un livre pour les enfants, ce qui est très agréable. On verra après pour le prochain roman parce que c'est très coûteux d'écrire. Ce n'est pas un coût financier, c'est un coût moral, ça n'a pas été facile, l'ampleur du déni était énorme dans ma famille et j'ai vraiment mieux compris l'histoire tunisienne. C'est très agréable maintenant de savoir et beaucoup plus agréable de savoir faire. Le coût n'est pas tant financier, l'éditeur a évidemment contribué à mes recherches. Mais c'est un coût moral vraiment très fort, et donc j'aimerais que ce livre soit vraiment lu. J'aimerais que les gens découvrent à la fois le destin d'Arlette mais aussi notre histoire française avec la Tunisie.■



Hassen Saadaoui
de Habib Ben Romdhane
Nirvana, 290 pages, 2023,
28 DT

Hassen Saadaoui

L'ouvrier qui a préfiguré la gauche tunisienne

Sa biographie peut se lire à partir de ses dernières lignes : l'énigme non encore élucidée des circonstances de sa mort. Il y a plus de 60 ans, le 12 février 1963, Hassen Saadaoui, syndicaliste, membre du parti communiste tunisien, figure de la gauche, avait été «*retrouvé inanimé dans la rue*» et transporté à l'hôpital Charles-Nicolle où son décès a été constaté. Les versions divergent : convoqué à la police suite à ses activités militantes, alors que le parti communiste avait été interdit, Hassen Saadaoui, souffrant de maladies cardiaques, y avait-il été l'objet de «pressions» et pris de malaise ? Ou était-ce en cours de route pour répondre à sa convocation ? L'interdiction d'autopsier son corps a laissé persister tous les doutes. Il avait alors 63 ans...

L'homme est passionnant. Né en 1899 dans une famille rurale de Mdjez El Bab, orphelin de mère à l'âge de 9 ans, il sera placé auprès d'un artisan en sellerie, Ahmed Jemel, à Sarrajine, dans la médina de Tunis. L'atelier était aussi fréquenté par de nombreux nationalistes de diverses obédiences et les discussions s'y faisaient aussi diverses que mobilisatrices. En voisin, Taïeb Ben Miled, artisan de chéchias, recevait durant l'été son fils Ahmed qui sera plus tard le célèbre médecin et militant de la gauche Dr Ahmed Ben Miled. Les deux jeunes se lieront d'amitié et s'engageront ensemble dans l'action syndicale. Hassen Saadaoui ira très loin : il partira pour la France où ses amis le feront embaucher sur les lignes de montage des voitures Citroën, Quai de Javel à Paris. Quelques années plus tard, il sera de retour à Tunis pour alterner, jusqu'à son décès, actions militantes, stages et voyages à l'étranger (dont deux ans à Moscou, visite en Chine, etc.), éloignements (à Borj El Bœuf, notamment), prison (jusqu'au sinistre pénitencier de Lambèse en Algérie) ...

Entre deux voyages, deux emprisonnements, deux éloignements, et un intense activisme, Hassen Saadaoui se mariera, se remariera en secondes noces, retrouvera sa première femme, pour finalement trouver l'âme sœur, Cherifa, qui sera aussi sa compagne de lutte.

C'est ce récit de vie passionnant que restitue Habib Ben Romdhane dans une biographie richement documentée qu'il lui consacre. Au-delà du chemin de croix enduré, l'évocation des tentatives de réunification des différents syndicats —l'action de Farhat Hached, d'un côté— et l'action du parti communiste de l'autre, confère une valeur ajoutée à cet ouvrage.■



SAHATY
INTERNATIONAL



NUMÉRO BLEU
82 10 10 90

VOTRE ASSURANCE SANTÉ DANS LE MONDE ENTIER

Avec **SAHATY** International, nous prenons en charge vos frais de soins,
d'hospitalisation et de chirurgie en Tunisie comme à l'étranger.



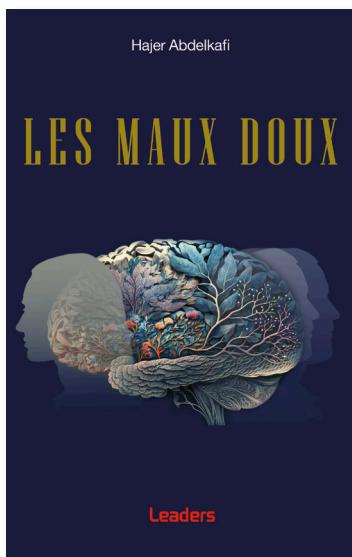
CARTE
ASSURANCES

L'avenir
avec assurance

www.carte.tn



Lu pour vous



Les maux doux
de Hajar Abdelkafi
Editions Leaders, Décembre
2023, 104 pages, 18 DT
En librairies et sur
www.leadersbooks.com.tn

Les maux doux

Le roman bien ressenti de Hajar Abdelkafi



Sommes-nous entrés de plain-pied dans un monde fait de souffrances de toutes sortes et d'épreuves continues ? Et sommes-nous capables de les surmonter en trouvant dans nos propres ressources les ressorts pour pouvoir rebondir ? C'est à ce double questionnement que répond Hajar Abdelkafi dans son premier roman *Les maux doux*, publié aux Editions Leaders. Brillante scientifique, issue de grandes écoles, elle a poursuivi sa formation de docteur en chimie organique au sein du Cnrs, en France. Hajar, qui aligne une longue expérience dans de prestigieux laboratoires en Europe (le CEA à Saclay et l'ETH de Zurich), a fait courageusement le choix de rentrer en Tunisie où elle dirige un site de recherche scientifique, et écrit...

La silhouette frêle, les yeux pétillants et le charme immanent, cette jeune femme, mère de deux enfants, est passionnée de voyages, de musique et de danse. Ceux qui la connaissent de près relèvent sa sensibilité, son sens de l'observation et son esprit d'analyse remarquables. Depuis plusieurs années, elle s'intéresse à la philosophie et à la psychanalyse, ce qui fait constamment progresser sa vision sur le monde et les relations humaines. Son roman en est bien le reflet: bien ressenti, bien pensé, bien écrit.

A travers des portraits croisés de personnages différents mais tous concernés par un mal-être commun,

Hajer Abdelkafi dépeint les profondeurs de l'âme, décrit des émotions fortes, restitue des sensations, des sentiments, des soucis, et ouvre la voie de l'espoir. Son roman est pluriel, son texte est en découpages, son récit est en puzzle. En chimiste reconnue, elle parvient à formuler une alchimie. A travers des brisures qui fracassent l'âme, elle nous interpelle sur la violence du quotidien, nous prescrit la résilience indispensable pour survivre et fait raviver la flamme de la joie de vivre.

L'interview qu'elle a accordée ci-après à Leaders offre des clés pour décrypter son roman.

Née en 1985 en Tunisie, Hajer Abdelkafi est partie en France à la fin de ses études préparatoires à l'Ipest, grâce à l'obtention d'une bourse de mérite de l'Etat tunisien, pour poursuivre des études en grande école d'ingénieur. Succombant au monde de la recherche contractuelle, elle poursuit sa formation de docteur en chimie organique au sein du Cnrs. Après plusieurs années d'expériences au sein de laboratoires prestigieux en Europe, tels que le CEA à Saclay et l'ETH de Zurich, elle dirige actuellement un site de recherche scientifique en Tunisie.■

Chacun de nous est "l'autre"

Pourquoi avez-vous éprouvé le besoin de vous épancher dans votre premier roman sur les douleurs et les brisures ?

Certains événements de la vie m'ont affectée de manière très profonde alors que sur un plan rationnel, ils étaient parfaitement surmontables. J'écris souvent pour me soulager, de ce que j'éprouve et de ce que j'absorbe de mon entourage. Observer avec bienveillance les personnes qui m'entourent m'a fait prendre conscience que nous avons tous nos incertitudes et certainement en chacun de nous, un enfant perdu, pour ne pas dire blessé, qui cherche à s'en sortir.

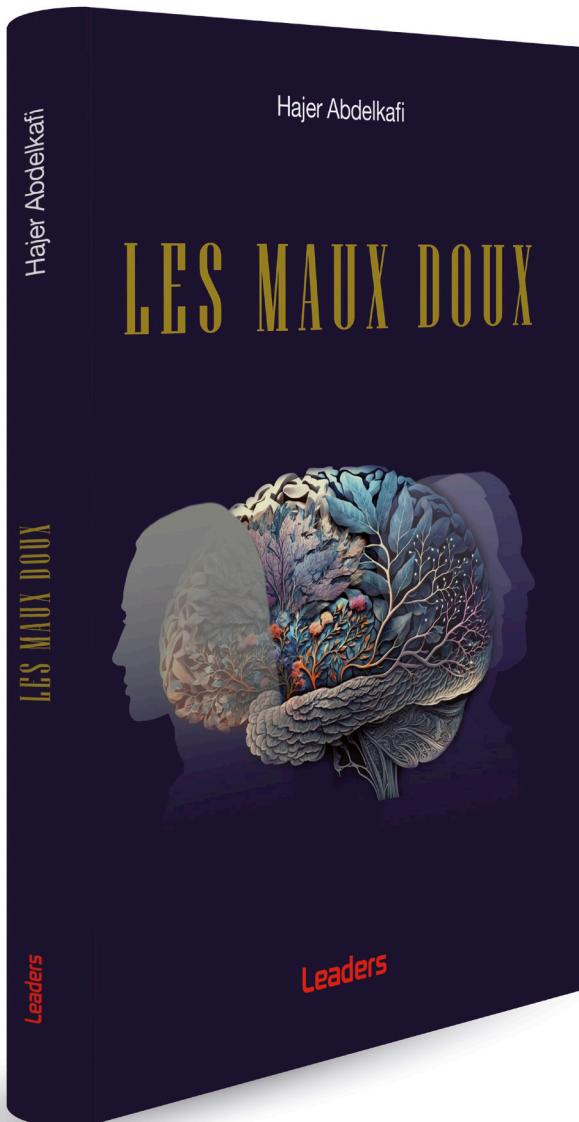
Vous avez facilement trouvé le temps d'écrire et le lieu de vous y accomplir ?

J'ai un métier prenant avec beaucoup de responsabilités, une famille pour laquelle je prends plaisir à être présente et d'autres activités passionnantes. Autant vous dire que le temps, il faut le saisir au vol. J'ai mis quatre ans à rédiger ce roman. Je n'écris pas de manière linéaire mais par petits bouts. A chaque fois qu'une analyse ou

une réflexion me traverse l'esprit, je la note rapidement sur n'importe quel support, puis je structure le tout, peu importe le moment, même en conduisant le matin ou le soir, en voiture. C'est en répétant à voix haute que je trouve les meilleures métaphores et jeux de mots. Et ce n'est que le soir ou le weekend, bien au calme, que j'arrive à tout mettre au propre.

Dans ces portraits croisés, ces séquences de vie éparses, vous avez exprimé un ressenti de souffrances, mais aussi l'expiation de transgressions parfois refoulées. Finalement, votre roman est-il un apaisement des maux, un pansement des plaies, une compréhension de l'autre ?

J'aime beaucoup cette question. Vous y évoquez l'essentiel de ce que j'aimerais débattre avec mes lecteurs. Chacun de nous est « l'autre ». En comprenant mieux ce que nous ressentons, nous aurons une meilleure capacité à comprendre ce que peut endurer l'autre. Cette indulgence et cette empathie développées envers nous-mêmes et envers les autres ne peuvent que favoriser des interactions bienveillantes et des relations apaisées et bénéfiques.■



Hajar Abdelkafi

LES MAUX DOUX

Bon de commande

Nombre d'exemplaires

.....

x 18 DT Total

.....

Je joins mon règlement au nom de PR Factory

Chèque bancaire

Virement

CBB : TN59 08 008 000671001274071

Nom et prénom ou Raison sociale :

Adresse de livraison

:

Code postal

.....

Tel

.....

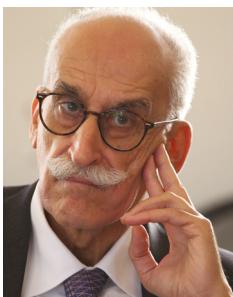
Date et signature

Rue Abdelwaheb Jilani, Ennour Building,
Cité des Sciences, 1082 Tunis - Mahrajène
Tel +216 71 232 111 / Fax : +216 71 750 333
www.leaders.com.tn

DES APPARTEMENTS S+2 / S+3
À VENDRE

Résidence
Onyx Chotrana I





• Par Mohamed-El Aziz
Ben Achour

Les deys de Tunis



■ Souk el Tourk (ou, selon l'emploi ancien, souk el Trouk) construit par Youssouf Dey (photo datant du début du XXe siècle)

S'il est de coutume d'associer le titre de dey à la province ottomane d'Alger et celui de bey à celle de Tunis, cette fonction initialement strictement militaire, introduite chez nous, quelques années après la conquête de 1574 par Sinan Pacha, le commandant du corps expéditionnaire turc, connut une évolution telle qu'elle conféra bientôt à son titulaire un pouvoir politique étendu.

Avant de quitter Tunis, Sinan, sur instruction du gouvernement impérial, confia la province (lyâla, «régence») à l'autorité d'un pacha. Ce gouverneur était assisté du Divan des janissaires présidé par un agha, tandis que l'intérieur de la province et les relations avec les tribus et la perception des impôts étaient du ressort du bey ; fonction appelée —pour cette raison même— à un grand avenir.

■ Trois janissaires



Les troupes turques - ou odjak de Tunis - étaient au nombre de 4 000 janissaires environ. Elles étaient placées sous l'autorité d'un conseil supérieur ou Divan (dîwân) siégeant à la Kasbah, citadelle de Tunis. Ce conseil était présidé par l'agha et composé de son lieutenant (kahia), des officiers supérieurs, oda bachi-s et boulouk-bachi-s, de deux secrétaires (probablement l'un rédigeant en langue osmanlie et l'autre en arabe) et de chaouchs.

Nous ignorons à quelle date fut introduite la répartition des janissaires en compagnies d'une centaine de soldats commandées par un dey. Ce qui est certain c'est qu'un événement de taille allait bouleverser le destin jusque-là plutôt modeste de ce militaire. Le 18 octobre 1591, les janissaires, excédés par les abus des boulouk bachi-s, pénétrèrent de force au Divan, et massacrèrent quatre-vingts officiers de haut rang. Afin de calmer les esprits et craignant, surtout, des émeutes à Tunis, ou une anarchie au sein des nombreuses compagnies. Le pacha-gouverneur décida de confier le commandement de la milice à un des deys, le plus respecté d'entre eux,

Ibrahim Roudesli («de Rhodes») (1591-1593). Au bout de trois années et, malgré ses qualités, incapable de surmonter les difficultés consécutives au caractère oligarchique du pouvoir, il choisit de quitter ses fonctions et rentra dans son île natale. Son successeur, Moussa Dey, n'ayant pas réussi non plus, à imposer son autorité, préféra se démettre et sollicita l'autorisation d'effectuer le pèlerinage aux Lieux saints. le Divan en profita pour lui intimer l'ordre de ne plus revenir dans la régence. Ces tentatives de concentration du pouvoir entre les mains d'un seul homme semblaient vouées à l'échec, lorsque, à la suite du départ de Moussa en 1593, une compétition pour lui succéder s'engagea entre deux officiers, Othman Dey et Kara Safar Dey. La condition sine qua non du succès était la prise de la citadelle. Plus prompt et bénéficiant sans doute de plus de complicités au sein du Divan et des troupes, Othman, entouré de ses partisans, occupa La Kasbah et ordonna son rival, arrivé trop tard, de quitter séance tenante la capitale, ce à quoi ce dernier s'empressa d'obtempérer et alla se mettre à l'abri dans la province voisine d'Alger.

Dans un temps relativement court, c'est-à-dire dès 1598, Othman réussit, selon l'historiographe Ibn Abi Dînâr, à s'assujettir les autorités issues de la conquête. Le nouvel homme fort de Tunis disposait de bien des atouts. Janissaire expérimenté, «robuste, de contenance fière et arrogante à merveille» à en croire l'ambassadeur français Savary de Brèves présent à Tunis en 1605, il semble avoir exercé sur ses semblables un ascendant grâce à son charisme et un sens de l'équité que n'affectait pas son tempérament autoritaire. Les chroniques rapportent qu'il était d'un abord aisément accessible et que, le cas échéant, il reconnaissait volontiers ses torts. Voici, dans l'élégante traduction qu'en fit Jacques Berque, un épisode consigné par le chroniqueur Al Wazir al Sarraj : «le dey, outré des résistances qu'un de ses parents rencontrait dans un procès du fait d'un juriste kairouanais, établi depuis un certain temps à Tunis, le convoqua pour l'intimider. Mais la scène tourna à la surprise de tous. Eloquent, de mine inspirée, brandissant la citation coranique et secrètement porteur de valeurs dangereuses à braver, le faqih Belqacem Adhoum sermonna le militaire et l'impressionna au point de lui arracher des larmes de repentir.



■ Mosquée et la tourba de Youssef Dey



■ Patio de la demeure de Othman Dey dans la médina de Tunis

■ Fort à Ghar el Melh (Porto Farina), cité portuaire militaire créée par Osta Mourad Dey (1637-40)



On dit qu'il ressortit du palais investi de la charge de mufti.»

Ce chef énergique, une fois débarrassé de ses rivaux et des inévitables comploteurs, réussit la gageure de mettre au pas les troupes, qui étaient d'autant plus enclines à la turbulence qu'elles étaient dispersées dans divers logements de la médina et de ses faubourgs. Il put dès lors se consacrer à une entreprise de relèvement d'un pays affecté dans sa population et dans ses ressources depuis les soubresauts de la débâcle de l'émirat hafside, la guerre entre les Espagnols et les Turcs et l'insubordination des tribus. Il eut ainsi à commander en personne la fameuse mhalla, institution héritée de l'Etat hafside, c'est-à-dire la colonne ou «camp» qui, dirigée habituellement par un dignitaire ayant le titre de bey, et composée de militaires, de collecteurs d'impôts, d'administrateurs et d'un cadi, sillonnait deux fois l'an pour mater les populations insoumises —dont certains clans du Djérid ou encore les irréductibles montagnards du djebel Ousslet—, imposer l'ordre, rendre la justice et —bien entendu— collecter les impôts.

En ce temps-là, la régence était résolument tournée vers la Méditerranée. Si les échanges commerciaux étaient importants, l'activité corsaire au détriment des marines de commerce des Etats

chrétiens, grâce à l'essor que lui donna Othman, constitua rapidement une source de revenus considérable pour les caisses du pouvoir, enrichissant les hauts personnages et particulièrement le dey lui-même. Dans un rapport adressé en 1612 au roi de France, son auteur, cité par l'historien Pierre Grandchamp, estimait que les Tunisiens pouvaient aligner six galères bien armées, douze grands vaisseaux de trois cents tonneaux, quatre ou cinq moyens navires et trois frégates. Les dignitaires participaient en bonne place à cette lucrative activité et Othman Dey possédait à lui seul six gros vaisseaux, deux galères et deux pataches.

La course assurait à des marins et des charpentiers navals européens, venus de leur plein gré ou comme captifs, une réussite spectaculaire à l'exemple de Jack Ward (alias Youssouf Raïs) ou Giacomo di Rio devenu en islam, Osta Mourad «Genovese», illustre général des galères de 1615 à 1637 et même—comme nous le verrons plus loin—dey de Tunis de 1637 à sa mort survenue en juin 1640.

Rappelons, à ce propos, que les «puissances barbaresques» (entendez Alger, Tunis et Tripoli, la principauté de Salé (Salâ) au Maroc) n'étaient pas les seules à disposer d'une marine corsaire. Les Etats chrétiens, ainsi que l'Ordre

des chevaliers de Malte armaient eux aussi en course, tentaient le blocus des ports et attaquaient certains points du littoral tunisien et, bien entendu, capturent à leur tour hommes et femmes sur terre comme en mer.

Au plan intérieur, Othman Dey tentait, vaille que vaille, de mettre en valeur un pays meurtri par une série de malheurs: les désordres consécutifs à la déliquescence de la dynastie hafside, l'affrontement hispano-turc, la rébellion des tribus les plus puissantes, puis la peste dite de Bouricha en 1604-1605, suivie par une dépréciation vertigineuse de la monnaie, une flambée des prix et une affreuse famine. Par bonheur, l'arrivée en masse des musulmans d'Espagne (Moriscos), chassés de leur pays par Philippe III en 1609-1610, allait contribuer aux efforts de relèvement entrepris par le Dey qui les accueillit à bras ouverts. En effet, ces Andalous se distinguaient des populations locales par un savoir-faire remarquable en matière d'artisanat urbain et de techniques agricoles. A Tunis même, ces immigrés donnèrent à l'industrie des bonnets de laine, les chéchias, un tel essor que leur production ne tarda pas à être exportée dans tout le bassin méditerranéen, assurant aux marchands et à l'économie des souks une prospérité durable. En homme avisé, Othman sut mettre à profit les compétences des Moriscos dans la mise

en valeur des campagnes tunisiennes dépeuplées par suite de l'épidémie et son cortège de misère. Le dey les encouragea à s'installer à Tunis et ses environs, dans certaines villes du littoral comme Bizerte et sa région (El Alia, Qal'at al Andalous, Métline et Ras Djebel), et surtout au Cap Bon et dans la vallée de la Medjerda. Des agglomérations, inspirées dans leur urbanisme, leur architecture et leur administration de la péninsule ibérique, virent le jour : Soliman, Belli, Nianou, Turki, Grombalia ainsi que Testour, Zaghouan, Djedeïda, Tebourba, Medjez-el Bab ou encore Grich el Oued. On s'y habillait selon la mode espagnole et on y parlait le catalan. Ces communautés développèrent les techniques d'irrigation, la culture de l'olivier, des agrumes des mûriers et introduisirent même l'élevage du ver à soie.

Lorsqu'Othman meurt en 1610, la régence de Tunis avait retrouvé enfin une stabilité et une certaine prospérité. Néanmoins, le pouvoir n'était pas encore concentré entre les mains d'un seul homme comme il le sera plus tard. Si le Dey exerce une autorité incontestée, il n'en demeure pas moins que les forces politico-militaires continuent de peser sur la marche du pouvoir.

L'organisation générale de l'Autorité gardait donc son caractère oligarchique. Mais fort heureusement, le successeur de Othman, Youssouf Dey (1610-1637), en 1635, marcha dans les pas de son

défunt maître et fut, comme lui, un homme d'une trempe exceptionnelle et d'une autorité incontestée. A ce propos, il n'est pas superflu de souligner le rôle d'un Tunisien de souche, Ali Thabet, depuis toujours homme de confiance de Youssouf, dans l'avènement de ce dernier. Prenant les devants, il s'empressa de faire une spectaculaire allégeance, entraînant de ce fait l'approbation des membres du Divan, d'ailleurs guère hostiles au protégé du défunt et respecté Othman. Ali fut, en quelque sorte, un pionnier de ces autochtones, voués au service du pouvoir et de son détenteur, qui allaient jouer un rôle primordial dans la stabilité des différents régimes qui se succéderont à Tunis depuis la première période ottomane et bien au-delà.

Dans le domaine de la souveraineté, Youssouf réussit, grâce à ses corsaires, à imposer sur mer le pavillon tunisien redouté par la marine marchande et par les populations du littoral européen. Autour des années 1630, selon un religieux, le Père Dan, Tunis comptait sept mille esclaves et trois ou quatre mille renégats, au nombre desquels se trouvaient sept cents femmes. Le rachat des captifs procurait à l'Etat de substantielles ressources. Ceux d'entre ces infortunés, contraints de rester en captivité, contribuaient à l'activité économique et au perfectionnement de diverses techniques telles que l'architecture et la construction. Nombreux étaient ceux qui se convertissaient à

l'islam, se mariaient à des femmes du pays et faisaient souche.

Territorialement, Tunis eut à se défendre, sous le gouvernement de Youssouf, contre les prétentions territoriales de la régence d'Alger. Politique essentiellement motivée par le souci d'exercer son autorité sur des tribus frontalières et d'en tirer des ressources fiscales. En 1614, la guerre entre les deux odjaks fut déclarée. En 1628, l'enjeu était plus grave, le dey d'Alger revendiquant sa souveraineté sur la place forte du Kef dont l'importance stratégique a toujours été primordiale pour la Tunisie. Toutefois, dans les deux cas, un traité fut signé qui, suivant des limites claires, fixait les frontières sud-est et ouest. Prudent, le dey, à toute fins utiles, renforça les rangs de son armée.

Grand bâtisseur, Youssouf Dey renoua avec la tradition des princes hafsidés : il procéda à la réhabilitation urbaine de toute une partie de la médina autour de sa mosquée, de sa tourba funéraire et d'une médersa. Il fit construire le souk Ettourk (des Turcs faisant profession de tailleur), le souk el Berka (marché aux esclaves), des fondouks, hammams et cafés. Il entreprit également la restauration de la porte Bab Benat et de son voisinage. Ibn Abi Dinar nous apprend que Youssouf approvisionna la Grande mosquée et les souks en eau par un aqueduc qui, après sa mort et faute d'entretien, tomba en ruine. On lui doit également le pont de Tébourba et diverses fontaines sur



■ Pont sur l'ancienne route de Tunis à Bizerne, construit en 1608 par Othman Dey

les pistes et chemins du pays. A propos des réalisations urbanistiques de Youssouf, il convient d'accorder une mention particulière au souk al Jrâba. Sous le règne d'Othman Dey, au motif que Djerba dépendait alors de la régence de Tripoli, les commerçants djerbiens de Tunis furent sommés de rejoindre leur île. S'agissait-il d'une requête d'Istanbul, afin d'assurer davantage de revenus fiscaux à la régence voisine? Peut-être était-ce aussi, de la part de Tunis, une manière de protester contre la décision de rattacher Djerba à Tripoli en causant une perte de revenus aux négociants insulaires exerçant leur activité dans les riches souks de la médina de Tunis. En 1613, Djerba fut de nouveau placée sous la souveraineté de Tunis, et les marchands djerbiens retrouvèrent la médina où ils eurent désormais leur souk, créé à l'initiative du dey Youssouf.

Sous le gouvernement vigoureux de ce grand dey et en dépit de la peste et de quelques rébellions tribales, la régence, de l'avis de tous, connut «un degré de prospérité inconnue jusqu-là». Lorsqu'il meurt en 1637, la stabilité était telle que sa succession échut sans difficulté à notre Osta Mourad «Genovese», succession suivie d'une longue liste de deys dont certains furent remarquables. Le fait nouveau est que leur pouvoir n'allait cesser de décliner au fur et à mesure que s'imposait le principe d'un pouvoir dynastique à vocation centralisatrice. Malgré bien des vicissitudes, l'émergence des Mouradites à partir de 1631 et leur maintien au trône sonnèrent le glas de l'ère des deys comme maîtres suprêmes du pays.

Le rôle primordial du Bey comme incarnation aux yeux des populations, tribales notamment, de l'autorité du pouvoir donna progressivement aux titulaires de cette haute fonction un

poids de plus en plus important dans la gestion politique, malgré leur statut officiel de subordonnés. Paradoxalement, à mesure que se renforçait le pouvoir du Dey, augmentait d'autant celui du Bey. Ce caractère inhérent à cette institution ancienne, renforcée par Othman et prolongée par Youssouf, condamnait à terme l'existence du régime des deys. En particulier, grâce aux succès de la pacification du pays et la répression de puissantes tribus tunisiennes telles que les Ouled Chennouf et O. Saïd réfractaires à l'ordre ottoman. Les échos de ces opérations arrivaient au Gouvernement impérial à Constantinople et en 1631, le bey en titre, Mourad «Corso» (de son nom de baptême Jacques Santi, né dans les environs de Sartène) fut élevé par le Sultan à la dignité de pacha, faisant de lui une personnalité de premier plan à côté du dey. Il allait devenir le fondateur de la première dynastie beylicale, celle des Mouradites, qui régnerait de 1631 à 1702.

Dès lors, la dignité de Bey n'allait plus cesser de prendre de l'importance au détriment de celle du Dey. Trop longtemps préoccupé de maintenir l'ordre dans la capitale, les places fortes et les ports, à brider les pouvoirs du Divan et surveiller la milice des janissaires, le dey n'avait le choix que de déléguer à son subalterne, le bey, le soin de contrôler l'intérieur du pays et les relations avec les tribus ; lesquelles constituaient un réseau d'alliances particulièrement utile. Petit à petit, les rapports hiérarchiques évoluèrent vers une cohabitation puis vers une suprématie du bey, surtout lorsque Mourad, pacha et bey, réussit à imposer son fils Hammouda comme héritier. Il renouait ainsi avec la vieille tradition dynastique interrompue à la chute des émirs hafsidés à la fin du XVI^e siècle.

La chose ne fut pas aisée et la dynastie beylicale mouradite fut déchirée par

des guerres entre les princes ; mais la route était tracée et l'institution du Dey entra en déclin au point que sous les beys husseïnites (1705-1957), véritables restaurateurs d'un pouvoir héréditaire et centralisé, le dey, naguère puissance rivale, ne fut plus qu'un dignitaire du régime beylical. Les titulaires de la fonction étaient désormais nommés par le Bey et leurs prérogatives de jadis rétrécies. Ils étaient assistés, dans l'accomplissement de ce qui leur restait d'attributions en matière de police et de justice, d'un turjumân (interprète) qui était en réalité, selon l'expression d'Ahmed Ben Dhiaf, «l'œil du bey auprès du dey». A partir du règne de Husseïn Bey Ben Ali, Tunis vit ainsi se succéder vingt-deux de ces dignitaires que l'on appelait aussi daoulatli-s. A la mort du dernier d'entre eux, Kchouk Mhammad, en septembre 1860, la fonction fut purement et simplement supprimée par Sadok Pacha Bey et remplacée par un général (férik) commandant la nouvelle police dite des zaptiés ou dhabtiya.

Les grands deys eurent le mérite d'œuvrer à réduire le caractère instable que les puissances politico-militaires issues de la conquête ottomane infligeaient à l'exercice du pouvoir à une époque où la régence de Tunis avait grand besoin de se redresser. Ceux qui furent leurs meilleurs subordonnés, c'est-à-dire les beys, finirent par concurrencer l'institution deylicale et, par-dessus-tout, à réussir la mise en œuvre —cahin-caha, par les Mouradites puis, plus vigoureusement, par les Husseïnites d'un projet dynastique qui ayant réussi,— la mit en péril avant de la supprimer. Elle aura vécu près de 270 ans, de 1591 à 1860, selon un itinéraire historique qui la propulsa au sommet du pouvoir avant de la réduire à une magistrature urbaine.■

Md.A.B.A.

Agi Energy

عجل تُعدى
للمطاقات المتجدددة

طاقة شباب

Hommage à

Slim Benghazi

Le diplomate de la première génération



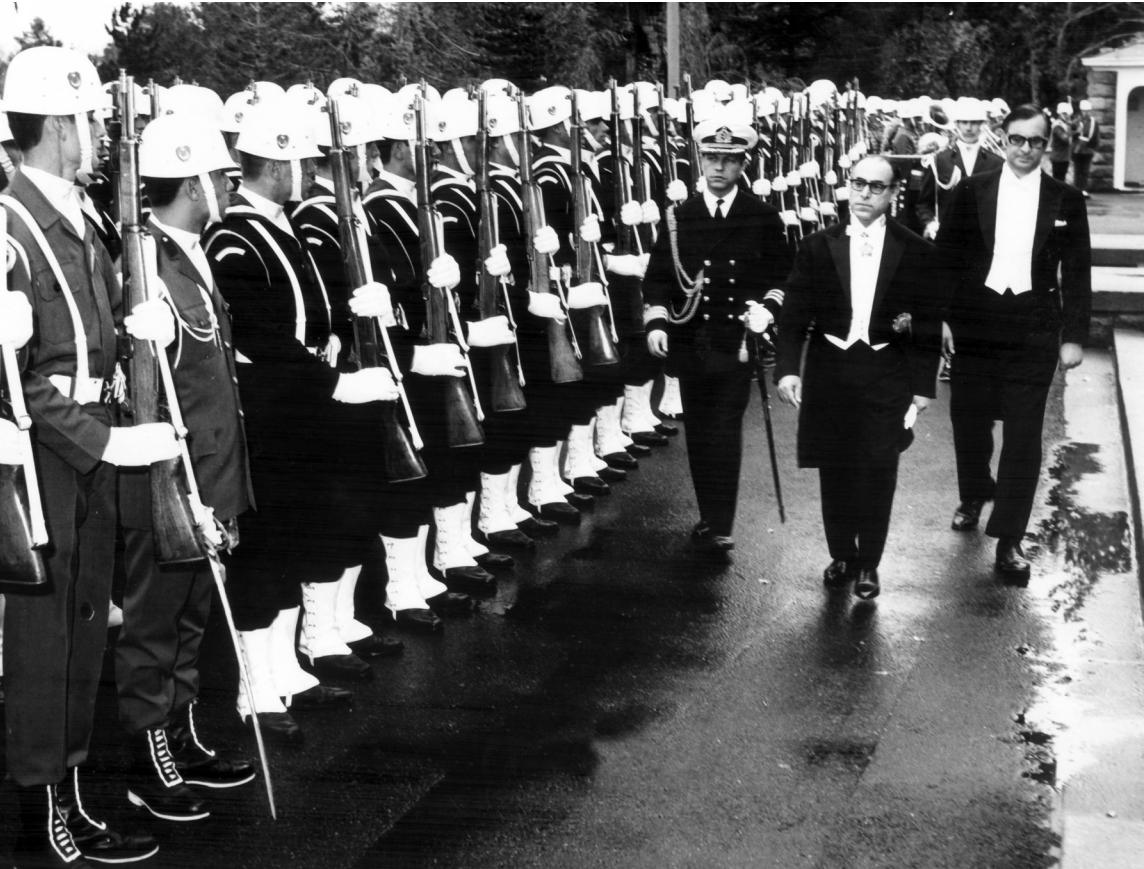
L'ambassadeur Slim Benghazi vient de nous quitter. Né au Kef en 1920, où son père exerçait comme avocat, la famille se déplacera à Tunis à la fin des années 20, pour s'installer à la rue Sidi-El Béchir. Il passera son enfance à la Médina, et fera ses études à l'école Dar El Jeld puis au Lycée Carnot où il obtiendra son baccalauréat en philosophie. Il ira à Paris à la fin de la Seconde Guerre mondiale pour des études d'histoire à la Sorbonne. Il fréquentera une partie de l'élite nord-africaine qui y étudiait et qui se retrouvait notamment au sein de l'Association des étudiants musulmans nord-africains en France (Aemna), au 115 Bd Saint Michel.

Jeune militant, actif dans les milieux nationalistes (il a été un des fondateurs de la revue Touness El Fatat, avec Si R'chid Driss et d'autres), il intègre l'administration tunisienne à l'indépendance. Secrétaire général de la Compagnie des chemins de fer à sa tunisification (devenue la Sncft), Si Behi Ladgham, alors secrétaire d'Etat à la Présidence, lui demande de rejoindre le ministère des Affaires étrangères en 1958. Il y prendra la direction de la Division Monde arabe, puis de la Division Europe, où il négociera notamment l'accord de délimitation des frontières maritimes avec l'Italie et participera à la gestion de la crise de Bizerte avec la France.

A l'indépendance de l'Algérie en 1962, il sera le premier chargé d'affaires représentant la Tunisie auprès du Gouvernement provisoire de la République Algérienne où il ouvrira la mission tunisienne, avant la nomination d'un ambassadeur (Ahmed Mestiri) quelques mois plus tard.

Proche collaborateur des différents secrétaires d'Etat qui se sont succédé à la tête du Département - Si Mongi Slim puis Habib Bourguiba Jr - Si Slim aura été un des principaux

■ Avec Patrice Lumumba et Mongi Slim



■ Avec Bourguia

Société
Hommage à...



■ Avec Bourguia Jr à Genève



acteurs de la politique étrangère de la Tunisie indépendante. Avec un groupe de jeunes diplomates (dont Taïeb Slim, M'hamed Essaifi, Taïeb Sahbani, Bechir M'hadhbi, Sadok Bouzayène, Nejib Bouziri, Brahim Turki, Mahmoud Maamouri), ils ont assuré au pays un crédit respecté auprès des organisations internationales et dignement porté la voix

de la Tunisie dans le monde, malgré la modestie des moyens du pays.

Il occupera les postes d'ambassadeur auprès des organisations internationales à Genève, puis en Turquie et en Iran, et enfin aux Pays-Bas.

■ Avec Azouz Rebai et d'autres amis



■ Avec ses amis Zoubeir Turki, Brahim Turki, Gorgi et Hamadi Essid



■ En famille, lors de son centième anniversaire

■ Avec Bourguiba Jr et Neila à la maison, Carthage, 1985



■ Ain Draham, mai 1998 au barrage Ben M'tir avec Si Mahmoud Messaadi et Ezzeddine Abassi



Intellectuel rigoureux, érudit, curieux, il fréquentait les milieux artistes, et était proche particulièrement des Turki, Zoubeir, son ami d'enfance, Si Hédi, Brahim, et de Ammar Farhat.

Homme discret, méfiant à l'égard de la politique et de ses compromissions, Si Slim restera toujours loin des cercles du

pouvoir et déclinera plusieurs propositions de postes de responsabilité. Il a pris sa retraite en 1983, pour consacrer son temps à Samira, son épouse, à ses enfants et petits-enfants, à ses amis, et à la lecture, sa grande passion. Il a été enterré le 11 décembre 2023 à Gammarth. Qu'il repose en paix. **L**

Ahmed Benghazi

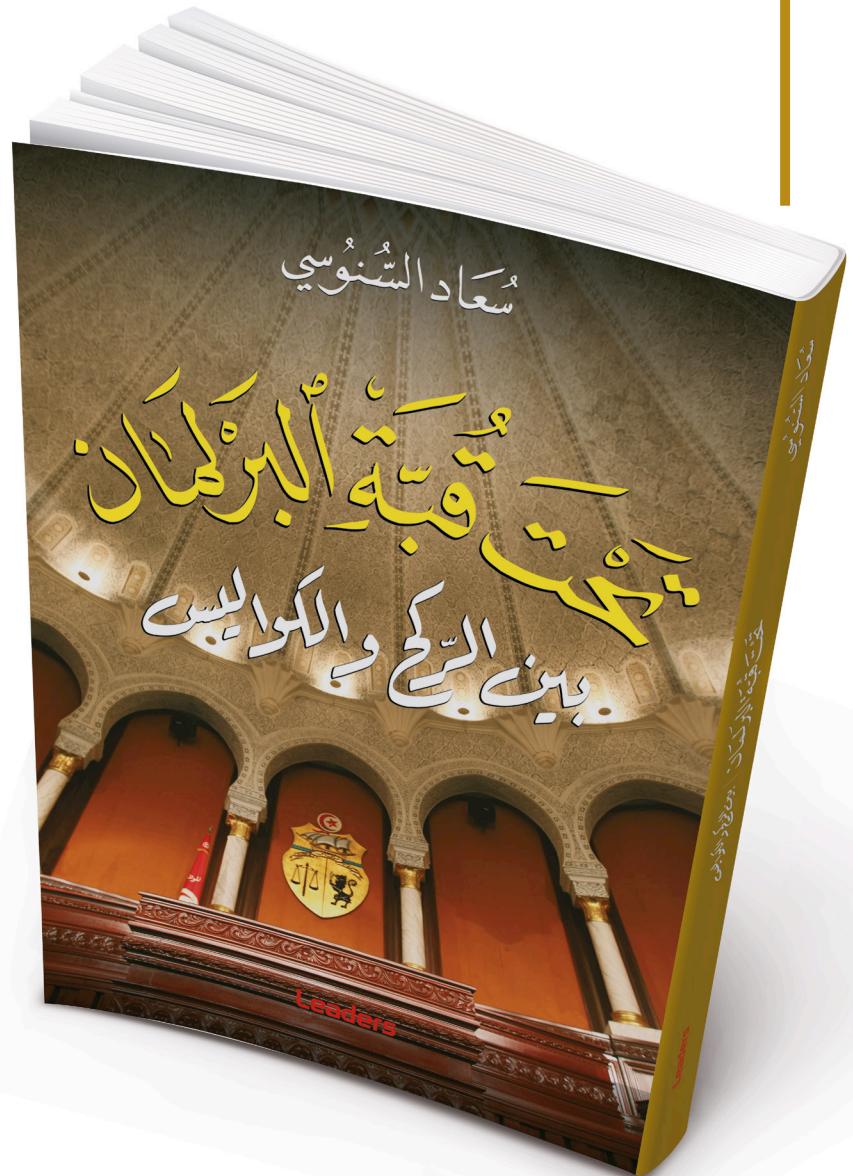


■ Slim Ben Ghazi devant le palais royal à Amsterdam

بَهْتَ قُبَّةِ الْبَرْلَانَ بَيْنَ الرَّكِ وَالْكَوَافِسِ



سعاد السنوسي



Bon de commande

Nombre d'exemplaires

.....

x 30 DT Total

.....

Je joins mon règlement au nom de PR Factory

- Chèque bancaire
- Virement

CBB : TN59 08 008 000671001274071

Date et signature

Nom et prénom ou Raison sociale :

Adresse de livraison :

Code postal

--	--	--	--

Tel

--	--	--	--	--	--

Rue Abdelwaheb Jilani, Ennour Building,
Cité des Sciences, 1082 Tunis - Mahrajène
Tel +216 71 232 111 / Fax : +216 71 750 333
www.leaders.com.tn



THE ALL NEW
AZKARRA
CHANGEZ LES RÈGLES DU JEU

**ENFIN ! UN VÉRITABLE
SUV HYBRIDE 4WD**



48V EMS

DISPONIBLE DANS NOS SHOWROOMS
TUNIS | SOUSSE | SFAX | GABÉS

GARANTIE 5 ANS
OU 150 000KM

APPELEZ NOUS AU
70 131 000

VISITEZ NOTRE SITE
WWW.GEELY-TUNISIE.COM



• Par Habib Touhami

La «colonisabilité» au 21^e siècle

Le mot «colonisabilité» a été inventé au siècle dernier par le penseur algérien Malek Bennabi (1905-1973) pour décrire la situation de certains pays tombés en décadence au point qu'ils appellent d'eux-mêmes à la colonisation étrangère. De nos jours, les puissances colonisatrices d'antan ne songent plus à coloniser qui que ce soit, du moins au sens usuel du terme, mais les communautés de bon nombre de pays ex-colonisés d'Afrique et d'ailleurs sont entrées dans un tel état de dégressivité (انحطاط) et de division (انقسام) qu'elles tournent le dos à une indépendance nationale chèrement acquise. Dans ces pays, l'ennemi intérieur rejoint l'ennemi extérieur et se met sans honte à son service.

A l'instar d'individus séquestrés qui finissent par développer un attachement confus à leur ravisseur (syndrome de Stockholm), les communautés permissives finissent par développer un attachement schizophrène à leur geôlier, qu'il vienne de l'intérieur ou de l'extérieur. Les élites ne sont pas seules en cause. Une partie de la population leur emboîte le pas. A cela plusieurs raisons. La première a trait à la défaillance de la mémoire collective et la rétraction de l'identité culturelle nationale. La deuxième touche à la confiscation des institutions par la minorité et à la méfiance accrue des masses envers l'Etat et les structures intermédiaires. La troisième se rapporte à l'incapacité de l'économie nationale de subvenir aux besoins du plus grand nombre. La quatrième concerne l'érection du consensus autocratique comme mode de gouvernement à la place du compromis démocratique.

De nos jours, la préservation de l'indépendance nationale n'est plus considérée par beaucoup comme un devoir incombant à tous. Depuis qu'elle est circonscrite à l'indépendance économique (solidité de la monnaie, excédents de la balance des paiements, autosuffisance alimentaire, etc.), l'indépendance nationale a perdu toute aura et toute symbolique. Or dans un monde dominé par le néolibéralisme, la financiarisation de l'économie et la globalisation des échanges, aucun pays ne peut se targuer d'être indépendant sur le plan économique, pas plus les USA que la Chine. La croissance chinoise dépend du marché américain et le niveau de vie des Américains des biens importés de Chine et d'ailleurs. On est loin du slogan «sans indépendance économique, il n'y a plus d'indépendance tout court».

Pour un pays comme la Tunisie, la préservation de l'indépendance nationale doit reposer nécessairement sur ce que seule la concordance nationale peut offrir: un socle solide de citoyenneté et de don de soi. Nulle diplomatie ne peut jouer de rôle protecteur quand le front intérieur est friable, aucune défense nationale non plus, quels que soient ses moyens ou le courage des hommes qui la servent. Le rejet de la tutelle étrangère et le refus de la sujétion ne s'érigeront comme un réflexe citoyen que si la politique intérieure rassemble au lieu de diviser, apaise les conflits sociopolitiques au lieu de les attiser; tout le contraire en somme de l'exercice solitaire du pouvoir et de la sous-représentativité du parlement. **L**

H.T.

CARTE PLATINUM BUSINESS



UNE CARTE
aux multiples
PRIVILÈGES...

Bienvenue à bord de l'excellence !

La carte Visa Platinum Business est une solution de paiement prestigieuse offrant une gamme étendue de priviléges et d'avantages conçus pour répondre aux besoins uniques des entrepreneurs, des professionnels et des particuliers.



LA BANQUE GLOBALE



ALPINE EAGLE

Pure et racée, l'Alpine Eagle est une réinterprétation contemporaine d'un de nos modèles historiques. Son boîtier de 41 mm est équipé d'un mouvement automatique certifié chronomètre, le Chopard 01.01-C. Façonné en Lucent Steel A223, un acier exclusif et ultra résistant fruit de quatre années de recherche et développement, ce garde-temps d'exception, fièrement conçu et fabriqué par nos artisans, témoigne du meilleur de l'expertise et de l'inventivité de notre Manufacture.

Chopard

THE ARTISAN OF EMOTIONS – SINCE 1860



BEN JANNET & CO
1986

BOULEVARD PRINCIPAL, LES BERGES DU LAC 1
TÉL +216 26 114 400
RUE LAC VICTORIA, LES BERGES DU LAC 1
TÉL +216 27 332 233
TUNIS CITY «GÉANT», TÉL +216 29 926 390